

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

21 AVRIL 2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 21 AVRIL 2021 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	5
2	Cour constitutionnelle	5
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	5
4	Dépôts	5
5	Application de l'article 60 du règlement	5
6	Approbation de l'ordre du jour	5
7	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	6
7.1	Question de M. Hervé Cornillie à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Accord sur le Plan de relance pour l'Europe et plusieurs grands enjeux liés à l'enseignement»	6
7.2	Question de M. Laurent Devin à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Plan de relance pour l'Europe – dernière ligne droite».....	6
7.3	Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Mort du président tchadien, Idriss Déby Itno»	7
7.4	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Santé de ce jour»	8
7.5	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclusions de la CIM Santé du 21 avril».....	8
7.6	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déception du secteur culturel»	8
7.7	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Femmes en souffrance et pandémie»	10
7.8	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Étude du Conseil bruxellois pour l'égalité entre les hommes et les femmes»	10
7.9	Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement du financement des centres culturels»	12
7.10	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) valide la vaccination obligatoire des enfants»	12
7.11	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Non à la Super League de football»	13
7.12	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotin de Bruxelles, intitulée «Impact sur le football belge (pro et amateur) du projet de Super League annoncé par douze clubs européens»	13

7.13	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet avorté de <i>Super League</i> »	13
7.14	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Élise, étudiante en deuxième année de master à l'Université de Liège, en faculté de psychologie, a quitté son stage après avoir reçu des remarques sexistes sur sa tenue vestimentaire».....	15
7.15	Question de Mme Alice Bernard à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mobilisation ce midi des étudiants contre la précarité étudiante».....	16
7.16	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Précarité étudiante».....	16
7.17	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan “Jeunesse”».....	19
7.18	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires»	20
7.19	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Un expert de l' Organisation (OCDE) plaide pour la réduction des vacances d'été».....	20
7.20	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique des places dans les écoles rurales»	21
7.21	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Transformer les jours blancs en jours verts»	23
8	Débat d'actualité (Article 83, § 6, du règlement): «Accord intervenu au sein du gouvernement sur la répartition des moyens financiers destinés aux bâtiments scolaires»	23
9	Proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 (doc. 204 (2020-2021) n^{os} 1 et 2)	32
9.1	Discussion.....	32
10	Proposition de résolution relative au soutien déterminé aux «personnes-ressources techniciens numériques» au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 188 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)	37
10.1	Discussion.....	37
11	Proposition de résolution relative à la situation des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (doc. 209 (2020-2021) n^o 1)	40
11.1	Discussion.....	40
12	Proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 (doc. 204 (2020-2021) n^{os} 1 et 2)	47
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	47

13 Proposition de résolution relative au soutien déterminé aux «personnes-ressources techniciens numériques» au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 188 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)	47
13.1 Vote nominatif sur l'ensemble	47
14 Proposition de résolution relative à la situation des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (doc. 209 (2020-2021) n° 1)	48
14.1 Vote nominatif sur l'ensemble	48
15 Projets de motion	48
15.1 Vote nominatif	48
Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	50
Annexe II: Cour constitutionnelle	50

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: MM. Nemes et Dupont, pour raisons de santé; Mmes Kazadi et Vandevoorde, pour raisons de maternité; M. Courard, retenu par d’autres devoirs; M. Maroy, pour raisons familiales.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel du Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (01.01.2019 au 31.12.2019) (doc. 220 (2020-2021) n° 1). Ce rapport annuel a été envoyé à la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Nous avons également reçu le contrat de gestion de WBE – septembre 2021-30 juin 2023 (doc. 221 (2020-2021) n° 1). Ce contrat de gestion a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Nous avons par ailleurs reçu le rapport annuel 2020 de la commission des experts visé par l’article 2^{ter}, § 9, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l’enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française (doc. 222 (2020-2021)

n° 1). Ce rapport annuel a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

Enfin, nous avons reçu le projet de décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l’année budgétaire 2019 (doc. 223 (2020-2021) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires.

5 Application de l’article 60 du règlement

M. le président. – En application de l’article 60 de notre règlement, Mme Vandorpe et M. Vossaert ont repris la proposition de décret déposée par Mme Greoli, MM. Magdalijns et Antoine, Mme Schyns, M. Collin, Mme Maison, MM. Dispa et Bastin le 22 février dernier sous le n° 201 (2020-2021) n° 1. Il s’agit de la proposition de décret modifiant le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l’enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l’enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l’enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des internats de l’enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française. Cette proposition de décret a été réimprimée sous le n° 224 (2020-2021) n° 1.

6 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 1^{er} avril 2021, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 21 avril 2021.

Mme Groppi et M. Kerckhofs ont déposé une motion en conclusion de l’interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation, intitulée «Mesures de sécurité dans les écoles lors de la reprise du 19 avril», en commission de l’Éducation.

MM. Di Mattia, Florent et Janssen ont déposé une motion pure et simple en conclusion de la même interpellation. Je vous propose de procéder au vote de ces motions à la fin de nos travaux.

Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté. (*Assentiment*)

7 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

7.1 *Question de M. Hervé Cornillie à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Accord sur le Plan de relance pour l'Europe et plusieurs grands enjeux liés à l'enseignement»*

7.2 *Question de M. Laurent Devin à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Plan de relance pour l'Europe – dernière ligne droite»*

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

M. Hervé Cornillie (MR). – Le 8 avril dernier, Monsieur le Ministre-Président, votre gouvernement s'est entendu sur une série de dossiers essentiels aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui influencent le quotidien de nos concitoyens. Vous êtes tombés d'accord sur le montant des fiches du plan d'investissement de notre Fédération, bien entendu tout en respectant les moyens disponibles et les exigences du Plan de relance pour l'Europe. Évidemment, les ambitions sont toujours grandes et les demandes dépassent le cadre des moyens disponibles.

Cependant, vous avez fait l'effort de superposer les deux agendas et les deux réalités sur un total de 495 millions d'euros. Vous avez arbitré qualitativement pour la mobilisation de ces moyens, en réservant 230 millions pour les bâtiments scolaires, 50 millions pour les infrastructures des universités, 32 millions pour les bâtiments sportifs et les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et 32 millions pour la stratégie numérique de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement supérieur.

La crise actuelle a impliqué une prise en compte plus rapide des objectifs dans notre enseignement. Ces compétences sont très concrètes et nécessitent un investissement massif dès demain.

Sans devancer le débat sur la rénovation des bâtiments scolaires, j'ai l'impression qu'un affinage est intervenu. Il serait utile que vous explicitiez les grandes avancées que votre gouvernement a négociées et obtenues dans ce cadre. Quelles sont lignes de force qui sous-tendent les décisions que vous avez prises? Quelles sont les prochaines étapes liées à la mise en œuvre de ce plan d'investissement pour la Fédération Wallonie-Bruxelles? En parallèle, vous avez trouvé un terrain d'entente à propos d'une feuille de route sur les grands enjeux relatifs à l'enseignement tels que la réforme de la formation initiale des enseignants et les frais de fonctionnement dans l'enseignement. Il s'agit ici d'un autre gros dossier lié à ce secteur. Vous êtes attendus sur celui-

ci et vous n'avez pas manqué de vous mettre à la tâche.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vous entamez la dernière ligne droite. Il reste une dizaine de jours à la Belgique et à son secrétaire d'État pour la Relance, Thomas Dermine, pour déposer la dernière version du plan de relance belge auprès de la Commission européenne. Les différentes entités de notre pays finalisent leurs fiches et leurs projets afin de se donner les meilleures chances de soutenir les investissements les plus pertinents. Cette dernière ligne droite pourrait très bien s'apparenter à l'arrivée de la course cycliste Paris-Tours, une longue ligne droite plate de plusieurs kilomètres, mais elle pourrait aussi ressembler à la montée du mur de Huy, qui est beaucoup plus difficile! À quelle déclivité avez-vous affaire pour ces derniers mètres en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Confirmez-vous que l'ensemble des arbitrages et consultations nécessaires ont permis ou permettront d'aboutir dans le délai imparti? Vous êtes très présent après les Comités de concertation (Codeco), comme nous l'avons vu à la télévision. Vous qui êtes au plus près des négociations, avez-vous des informations à communiquer sur le calendrier des prochains jours? Quelles sont, le cas échéant, les dernières étapes avant la remise du plan finalisé à la Commission européenne?

Dans une interview, le secrétaire d'État pour la Relance a estimé que ces premiers 6 milliards destinés à la Belgique ne seraient qu'une première pierre apportée à l'édifice et qu'il faudrait s'inspirer des États-Unis, qui font le pari d'investir massivement. Partagez-vous cet avis? Enfin, si le plan de relance est accepté, quand espérez-vous disposer de la somme promise à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Cette date coïncidera-t-elle avec le début des investissements et des travaux en Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Messieurs les Députés, s'agissant du Plan de relance pour l'Europe, nous sommes effectivement dans la dernière ligne droite. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous y travaillons depuis le mois de juillet. Ce 30 avril, la Belgique devra remettre un seul et unique plan de relance à la Commission européenne. J'ajouterai qu'un Codeco aura lieu dans les prochains jours.

Le 8 avril dernier, le gouvernement a validé la gouvernance des différents projets. Il est important d'avoir une méthodologie et d'assurer un suivi ainsi qu'une coordination des ressources humaines afin d'encadrer les différents projets.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'est battue pour obtenir 495 millions d'euros. Les membres du gouvernement et l'administration auront la responsabilité de mener à bien les projets bénéficiant de cette enveloppe et d'atteindre les ambitieux objectifs écologiques, numériques et sociaux. Leur priorité doit être la formation des

jeunes. En outre, le gouvernement validera demain le rapport final du groupe de travail «Relance européenne».

S'agissant de l'annonce du secrétaire d'État pour la Relance, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra évidemment agir qu'en fonction de ses moyens.

Concernant la rénovation des bâtiments scolaires, nous disposons d'un plan ambitieux et un effet levier devrait engendrer des investissements complémentaires.

Nous sommes évidemment bien conscients de l'importance d'investir dans le capital humain. C'est ce que nous faisons d'ailleurs depuis le début de la crise. L'argent européen sera mis à disposition au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Concernant la feuille de route, nous sommes tombés d'accord sur les différents enjeux importants, qu'ils soient liés à l'enseignement obligatoire ou à l'enseignement supérieur. Certains enjeux financiers sont également essentiels pour l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si nous voulons défendre la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses compétences, notre responsabilité est de prévoir l'avenir et de ne pas avoir le nez dans le guidon comme c'est le cas avec la crise de la Covid-19. Nous devons envisager l'avenir de manière sereine et responsable.

Monsieur Cornillie, le ministre Daerden répondra à votre question sur le projet de rénovation des bâtiments scolaires. En tout cas, il était important de parvenir à un accord sur cette enveloppe de 230 millions d'euros qui sera consacrée à la rénovation des bâtiments scolaires et qui provient du Plan de relance pour l'Europe de 495 millions d'euros. Il faudra également délivrer une réponse à l'arrêté de la Cour constitutionnelle sur les frais de fonctionnement des différents réseaux d'ici le 31 décembre 2022.

L'accord sur le Plan de relance pour l'Europe était indispensable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout comme l'est cette feuille de route, qui démontre que nous envisageons l'avenir avec conviction malgré la gestion éprouvante du coronavirus.

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie d'avoir clarifié les étapes de la mise en œuvre du plan d'investissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce plan s'achève tout doucement. Comme vous l'avez souligné, des montants ambitieux ont été proposés afin d'assurer les transitions numérique et environnementale de notre Fédération à travers des matières importantes telles que l'éducation, l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur et les bâtiments.

Même si la feuille de route doit tenir compte de la réalité financière de la Fédération, vous avez raison de la vouloir ambitieuse. Il faut se fixer de

tels objectifs pour progresser ensemble. Reste à découvrir la lecture que feront les instances européennes de ce plan. C'est toutefois avec confiance que vous les rencontrerez.

M. Laurent Devin (PS). – À question précise, réponse précise. Demain, le gouvernement pourra valider l'ensemble des fiches à la suite des arbitrages qui ont été opérés ces derniers jours.

De l'humilité aujourd'hui pour de la sérénité demain, dites-vous, Monsieur le Ministre-Président. Nous sommes tous conscients de la fatigue, de la souffrance et de la frustration qui frappent les acteurs des différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi du besoin d'investissements. Pour ramener de la sérénité, il faudra encore faire preuve de patience, mais les moyens seront là. Vous confirmez qu'il s'agit de 500 millions d'euros. De vos propos, je relève la mobilisation forte de l'ensemble du gouvernement par rapport aux défis écologiques, sociaux et numériques. Je note également que l'argent arrivera au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Je vous souhaite un bon travail d'ici demain. Le gouvernement peut compter sur l'appui du groupe PS pour mener à bien cette tâche indispensable à l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'ensemble de ses secteurs, des travailleurs et de tous les bénéficiaires.

7.3 *Question de Mme Gwenaëlle Grovonius à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, intitulée «Mort du président tchadien, Idriss Déby Itno»*

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Dans la foulée des élections présidentielles qui ont eu lieu au Tchad, j'ai appris le décès du président sortant, alors que les premiers résultats desdites élections semblaient lui être favorables. Idriss Déby Itno est décédé des suites de blessures survenues dans le cadre de combats contre des rebelles issus du Front pour l'alternance et la concorde du Tchad (FACT), dans le nord du pays. Depuis la Lybie, le FACT tente de prendre le pouvoir au Tchad par la force et des violences sont perpétrées depuis plusieurs années dans ce cadre.

Étant donné que le Tchad joue un rôle important dans la région du Sahel face à la montée du djihadisme et qu'il fait partie de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Monsieur le Ministre-Président, pourriez-vous fournir des compléments d'information concernant la situation actuelle dans ce pays? Faut-il craindre une guerre civile? Quel sera l'impact de ces récents événements sur le G5 Sahel? Avez-vous eu des contacts avec les autres entités belges concernant cette situation? Enfin, quels échanges avez-vous eus à ce sujet dans le cadre de l'OIF?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président. – Comme vous, Madame la Députée, j’ai pris connaissance des derniers événements survenus au Tchad. J’ai aussi été informé du décès du président tchadien, en place depuis 1990, qui est survenu à la suite de combats entre l’armée tchadienne et les groupes rebelles, dans le nord du pays. La situation est évidemment compliquée. Le porte-parole de l’armée tchadienne a indiqué que des élections seraient organisées à l’issue d’une période de transition, mais les partis politiques contestent cette transition militaire contraire aux dispositions de la Constitution.

Je suis moi aussi préoccupé par la situation géopolitique au Tchad, plus généralement par les potentielles conséquences de ces exactions et de cette insécurité sur la stabilité au Sahel. Ces dernières semaines, j’ai eu l’occasion d’en discuter avec le président du Burkina Faso, dans le cadre du G5 Sahel, mais aussi, il y a quinze jours, avec le président du Sénégal. L’OIF est bien entendu attentive à la situation dans cette partie du monde. Si le Tchad ne fait pas partie des pays prioritaires en termes de coopération, nous pouvons toutefois contribuer à la résistance de nos pays partenaires au Sahel, que ce soit au niveau bilatéral ou dans le contexte de la Francophonie.

À l’initiative de l’OIF et du réseau Franco-PREV, le projet «Radio Jeunesse Sahel» s’adresse à l’ensemble des populations de plusieurs pays de la région, dont le Tchad. En outre, l’OIF a créé un fonds de solidarité auquel la Fédération Wallonie-Bruxelles a contribué à hauteur de 500 000 euros. Toutes les entités – en ce compris le niveau fédéral, par le truchement de la ministre des Affaires étrangères – ainsi que les instances de l’OIF, resteront attentives à l’évolution de la situation au Tchad, et plus largement dans l’ensemble de la région du Sahel.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie de rester attentif à la situation dans cette région. Nous savons à quel point la montée des extrémismes et du djihadisme, si loin puissent-ils nous paraître sur le plan géographique, peuvent avoir des impacts partout dans le monde, y compris chez nous. Il est primordial de rester attentif à la situation sur place et de soutenir les acteurs locaux de la société civile. Les projets que vous avez évoqués vont clairement dans ce sens.

7.4 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conférence interministérielle (CIM) Santé de ce jour»

7.5 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Conclusions de la CIM Santé du 21 avril»

7.6 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Déception du secteur culturel»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d’actualité. (*Assentiment*)

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Hier, Madame la Ministre, vous nous avez fait part de votre inquiétude sur le travail préparatoire en cours, en vue du prochain Comité de concertation (Codeco) annoncé pour ce vendredi 23 avril et destiné à aborder la situation du monde culturel. Hier encore, vous nous avez annoncé que la proposition du secteur culturel ne serait sans doute pas retenue.

À plusieurs reprises, vous avez dit que, même si vous ne participez pas à ce Codeco, vous continuez néanmoins à soutenir le monde culturel et à défendre le programme de réouverture du secteur culturel. Toujours est-il que, même si vous ne faites pas partie du Codeco, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y est bien représenté par le ministre-président.

Ce matin s’est tenue une conférence interministérielle (CIM) Santé à laquelle vous participez, vous personnellement. Vous avez ainsi l’occasion de passer à l’action et de défendre le monde de la culture.

Quelles sont les conclusions de la CIM Santé de ce matin? Qu’avez-vous pu y obtenir? Avez-vous convaincu vos homologues de la nécessaire réouverture de la culture? Quels freins éventuels demeurent contre un feu vert éventuel pour ce secteur? L’espoir est-il permis en vue du Codeco du 23 avril prochain? Ces questions sont d’autant plus prégnantes que la ministre de l’Intérieur a annoncé, en fin de matinée, le prolongement jusqu’au 31 mai des mesures inchangées depuis le dernier Codeco.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ce vendredi se tiendra un premier Codeco consacré à la culture. Il aura fallu attendre 13 mois pour ce premier Codeco, ce qui atteste le manque total de considération qu’ont les gouvernements à l’égard de la vie culturelle.

Ce vendredi, les dirigeants dont vous faites partie, Madame la Ministre, auront peut-être l’occasion de redonner un peu de sens à des mesures que nous estimons tous incompréhensibles.

Il est par exemple incompréhensible que les personnes puissent s'entasser dans un train pour aller travailler, mais ne soient pas autorisées à s'asseoir dans une salle de spectacle où ils suivraient pourtant des protocoles stricts.

Contrairement aux décisions qui sont en train d'être prises, les citoyens ont besoin de retrouver de la culture, d'entreprendre des sorties culturelles, de faire des découvertes. Cela devient vital comme en témoigne la participation du public aux diverses mobilisations: l'occupation du Théâtre National, de la Monnaie ou d'autres lieux culturels, ou encore les multiples actions comme *Still standing for Culture*. Je tiens ici à féliciter tous ces mouvements qui se mettent en marche pour la culture.

Aujourd'hui, plusieurs fédérations de la culture demandent concrètement de pouvoir rouvrir dès le 8 mai progressivement le secteur avec des jauges de 200 personnes en extérieur et 100 personnes en intérieur. Cette revendication légitime et raisonnable qui tient compte de l'avis de plusieurs experts est soutenue par le groupe PTB. Or, cette revendication mesurée risque de ne pas être entendue au Codeco à en croire vos propos exprimés hier en commission de la Culture. En effet, vous avez déclaré hier que les décisions du Codeco devraient au final être en deçà de ce qui est demandé. Vous avez donné l'impression d'être résignée et d'accepter cette décision. Est-ce le cas? Pensez-vous encore pouvoir influencer sur les décisions du prochain Codeco? Pouvez-vous expliquer la notion que recouvrent les termes «en deçà» de 200 personnes en extérieur et de 100 personnes en intérieur? Soutiendrez-vous les mobilisations et l'auto-déconfinement annoncé par le secteur de la culture?

Nous évoquons la situation du secteur culturel à l'occasion de la tenue, aujourd'hui, de la CIM Santé. Y aura-t-il des changements et des évolutions à l'issue de la réunion du Codeco de vendredi prochain? Les citoyens étaient déjà en colère après la dernière réunion du Codeco qui évoquait une limite de 50 personnes en extérieur. Ce chiffre me paraît vraiment être un minimum pour ce mois de mai, d'autant plus que, l'hiver dernier, vous annonciez l'avènement d'un printemps culturel. Nous voici presque en mai et le seul chiffre annoncé porte sur 50 personnes en extérieur.

Outre la culture, plusieurs secteurs seront concernés par les décisions du prochain Codeco. Jusqu'ici, toutes ces questions ont été totalement minimisées. Les décideurs ont considéré qu'il n'était pas essentiel d'aller à l'école avec ses camarades, de faire du sport à l'extérieur ou en intérieur, de retourner à la maison des jeunes, de rejoindre son mouvement de jeunesse ou de simplement se balader en rue avec ses amis. Les jeunes seront particulièrement concernés par ces éventuelles mesures. Ils subissent l'impact de la crise sanitaire et du confinement. Vous avez peut-

être eu l'occasion de voir le reportage télévisé très poignant diffusé hier et intitulé «*Une jeunesse au creux de la vague*». Après avoir regardé ce reportage, j'ai réellement pris conscience de la détresse psychologique de nombreux jeunes. Près de 38 % des jeunes souffriraient de dépression à l'heure actuelle. C'est énorme et c'est inadmissible! Il faut prendre rapidement des mesures fortes.

Dans cette situation où l'école se fait désormais à distance et où les contacts sont limités, comment aider les jeunes? En avez-vous discuté lors de la CIM Santé? Comment avez-vous pris ces décisions? Qui a participé à la réunion? Sur quelle base, la CIM tire-t-elle ses conclusions et prend-elle ses décisions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, la CIM Santé réunit les ministres de la Santé des différents niveaux de pouvoir – fédéral, régional et communal. Comme toute CIM, elle a pour but la concertation et la coopération entre les ministres des différents gouvernements. La CIM Santé s'occupe de questions purement sanitaires. Définir un calendrier de déconfinement pour quelque secteur que ce soit ne relève pas de ses missions. Le déconfinement du secteur culturel ne fait pas non plus partie de l'ordre du jour de la CIM Santé, mais bien de celui de la réunion de Codeco de ce vendredi.

Qu'a donc fait la CIM Santé ce matin? Le point inscrit à l'ordre du jour de cette réunion était la validation d'un cadre général pour les événements tests, tous secteurs confondus, à la demande du Codeco. Le commissaire du gouvernement fédéral en charge de la gestion de la crise du coronavirus a travaillé en amont de la CIM pour faire une proposition aux différents ministres ce matin. Le cadre à valider concerne la culture, mais aussi les autres secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des autres entités du pays qui voudraient organiser des événements tests.

Que recouvre ce cadre général? Toute la chaîne de décision, les modalités pour tenir des événements tests, les questions à se poser pour les réaliser et les conditions d'acceptabilité pour que ces événements puissent avoir lieu. L'intention qui doit prédominer lors de l'organisation de ces événements tests est d'améliorer la connaissance scientifique sur le sujet et de compléter les protocoles actuels pour que les modalités aillent au-delà de ce qui existe. L'idée n'est pas de tester une salle remplie à 20 % puisque le risque est absent dans ce cas, mais de repousser les limites pour une reprise durable des secteurs.

Le point d'attention que j'ai entre autres relayé pour la Fédération Wallonie-Bruxelles est que les dispositifs instaurés ne peuvent pas être trop lourds et doivent être mis en œuvre rapidement. Outre les ministres compétents, le commis-

saire du gouvernement fédéral en charge de la gestion de la crise du coronavirus, les ministres fédéraux de la Santé et de l'Intérieur font en effet partie de la chaîne de décision. Les délais entre la première demande et le résultat doivent donc être courts.

Hier, nous avons abordé le déconfinement en réunion de commission. La prochaine étape est la préparation du Codeco. Le travail continue et les réunions s'enchaînent, tant pour moi que pour le ministre-président. Ma volonté reste identique: permettre à la culture de redémarrer, non seulement pour les professionnels du secteur, mais aussi pour les citoyens, en particulier les jeunes, qui ont besoin d'espaces de respiration et de réflexion pour sortir de cette crise. Le travail s'est déroulé en amont du Codeco; il se poursuivra en aval, toujours dans le même esprit.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, permettez-moi d'exprimer mon étonnement! Vous êtes tantôt ministre de la Santé, tantôt ministre de la Culture. J'entends bien que la validation du cadre des événements tests était inscrite à l'ordre du jour de la CIM Santé de ce matin. Dès lors, j'en déduis que les ministres de la Santé ne s'occupent pas des protocoles, notamment pas de ceux qui concernent la culture. Il me semble pourtant que ces protocoles sont validés, entre autres, par les ministres de la Santé.

Je salue votre volonté d'avancer, mais cela ne suffit pas! L'action est nécessaire! Agissez, Madame la Ministre!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse m'étonne fortement! Ce matin, les gros titres de la presse m'apprenaient que vous étiez inquiète et que vous pensiez que le déconfinement demandé par le secteur culturel ne serait pas annoncé à l'issue du Codeco de ce vendredi. Aujourd'hui, vous me dites, tout sourire, que tout va bien et que les affaires suivent leur cours. Vous ne mentionnez que les événements tests qui ne constituent finalement qu'un écran de fumée destiné à cacher la réalité: le déconfinement annoncé depuis des mois n'arrive pas. Il y a là un double discours et une hypocrisie...

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Vous n'avez de cesse de caricaturer, c'est lamentable!

M. le président. – Je rappelle que, conformément au règlement, la ministre a le droit de répondre à un fait personnel. Poursuivez, Madame Pavet!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je poursuis donc ma phrase: il a de l'hypocrisie au sein de notre Assemblée et je ne pointe personne en particulier. Je parle d'hypocrisie, car plusieurs groupes politiques de la majorité se sont clairement prononcés en faveur d'un déconfinement, alors que,

hier, on nous annonce qu'il n'en sera rien. Or, le PS, le MR et Ecolo sont largement majoritaires au sein des organes décisionnels. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi un déconfinement ne serait pas décidé ce vendredi. Madame la Ministre, vous avez effectivement annoncé hier, en réunion de commission, qu'il existait un risque que les décisions prises ne rencontrent pas les demandes du secteur culturel. Je ne vous entends pas suffisamment fort pour contrer ce risque de non-réouverture du secteur alors que le besoin est réel.

À l'inverse, je me réjouis de voir les travailleurs du secteur se mobiliser avec force pour que tous, le public et les jeunes, retournent enfin dans les salles. Il n'y a aucune raison qui justifie que ce retour ne puisse pas se faire: les protocoles sont prêts et de nombreux spécialistes sont d'accord avec une réouverture encadrée. Cela permettrait à tout le monde de retrouver du lien social, ce qui est fondamental à l'heure actuelle.

Je ne vous ai pas non plus entendu sur l'aide à apporter à certains lieux, afin de permettre leur réouverture.

M. le président. – Madame la Députée, je vous remercie de conclure votre intervention.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je rajoute juste cet élément, Monsieur le Président: il est possible d'aider les plus petits lieux culturels à rouvrir. Cette réouverture ne se fera pas en un jour et j'attends toujours, depuis le mois de décembre 2020, Madame la Ministre, que vous annonciez de nouvelles aides pour le secteur culturel qui est à l'agonie.

7.7 *Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Femmes en souffrance et pandémie»*

7.8 *Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Étude du Conseil bruxellois pour l'égalité entre les hommes et les femmes»*

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Jacqueline Galant (MR). – Les héros de la crise sont pour beaucoup des héroïnes. Je ne citerai pas tous les domaines dans lesquels ces femmes travaillent: les chargées des soins à domicile, les techniciennes de surface, les puéricultrices, etc. Pourtant, le constat dressé par le

Conseil bruxellois pour l'égalité entre les femmes et les hommes est dramatique. Toutes les informations publiées ne sont pas nouvelles, mais la crise tend à renforcer les inégalités. La pandémie semble être un révélateur et surtout un accélérateur de cette mauvaise tendance.

En matière d'emploi, la crise a aggravé les inégalités de revenus, y compris pour les allocations de chômage temporaire qui sont en moyenne inférieures de 131 euros pour les femmes. Par ailleurs les congés parentaux, y compris la formule «corona», sont majoritairement pris par des femmes bruxelloises, à hauteur de 71,5 %. Les métiers dits essentiels, notamment dans le secteur des soins de santé, sont aussi principalement exercés par des femmes.

La pauvreté individuelle risque donc d'augmenter à cause de la crise, notamment pour les mères qui vivent seules et qui cumulent les vulnérabilités. Ces femmes présentent de plus fortes tendances dépressives que les hommes, un niveau d'anxiété plus élevé ainsi que des effets de fatigue mentale. Il y a donc urgence à agir. Madame la Ministre, très concrètement, comment comptez-vous valoriser les héroïnes de cette crise? Quelles sont vos priorités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes?

M Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le 19 avril, le Conseil bruxellois pour l'égalité entre les hommes et les femmes a remis un rapport qui confirme ce que beaucoup pressentaient, malheureusement: les femmes ont payé un plus lourd tribut à la crise sanitaire. Elles ont plus été touchées en termes d'emploi, de formation, de précarité, de violence et aussi de santé. Le rapport pointe notamment le fait que «les héros de la crise sont en réalité des héroïnes». Les métiers essentiels sont en effet exercés, «pour une part écrasante», par des femmes. «Or, ils sont souvent dévalorisés, au niveau tant symbolique que salarial, les conditions de travail sont plus pénibles.» En conséquence, le risque de précarisation des femmes grandit, il préexistait déjà au coronavirus.

Les premières enquêtes portant sur la santé mentale des Belges durant la crise révèlent également des disparités de genre. «La double journée est devenue triple pour les femmes avec la prise en charge pédagogique des enfants pendant le confinement. On relève chez elles de plus fortes tendances dépressives que chez les hommes, des niveaux d'anxiété plus élevés ainsi que des effets de fatigue mentale exacerbés.»

Le rapport met en avant 19 recommandations qui sont accompagnées d'autant de mesures opérationnelles concrètes. Parmi elles, certaines concernent directement des secteurs de la Communauté française. Par exemple, je songe à la lutte contre les violences faites aux femmes, à la revalorisation des métiers tels que celui d'accueillantes d'enfants ou encore à l'élargissement de l'offre des crèches. Madame la

Ministre, avez-vous pris connaissance des recommandations et des mesures de ce rapport qui concernent la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont celles dont vous allez vous emparer?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes. – Madame et Monsieur les Députés, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance du rapport que vous avez évoqué. Effectivement, les inégalités à l'égard des femmes se sont renforcées pendant la crise. Les femmes ont été davantage touchées, que ce soit en matière de chômage, de précarité d'emploi, de droit passerelle, et courent deux fois plus de risques de tomber dans la pauvreté.

En plus des difficultés économiques et sociales se pose également la question des violences faites aux femmes. Elles ont augmenté, comme en témoignent les nombreux appels aux lignes d'écoute destinées aux femmes victimes de violences conjugales. En période de confinement, les femmes et les enfants sont sujets à plus de violences. De même, lorsque les écoles, les magasins et des secteurs entiers de l'économie sont fermés, la charge de travail familiale tombe davantage sur les épaules des femmes que sur celles des hommes.

Deux types de réponses peuvent être apportés à ces inégalités. Il y a les réponses rapides, à court terme, qui ont déjà été apportées durant la crise sanitaire actuelle, entre autres en matière de violences. Les synergies entre les différents ministères de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont permis de renforcer les actions destinées aux femmes victimes de violences. Par exemple, en collaboration avec la ministre Glatigny, nous avons apporté notre soutien à SOS Viol. De même, un appel à projets a été lancé auprès de vingt associations afin d'assurer le suivi de thématiques liées aux violences faites aux femmes en lien avec la crise sanitaire.

Cependant, certains sujets ne se règlent pas par des actions ponctuelles, mais à long terme et nécessitent de travailler avec tous les niveaux de pouvoir, entre autres par le plan «Droits des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi par le plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes. Tous ces outils baliseront la suite de notre travail. Ils nous seront nécessaires et apporteront énormément de réponses à plus long terme aux inégalités à l'égard des femmes. Le travail n'est pas terminé, il nécessite une collaboration accrue, aujourd'hui au centre de nos préoccupations.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Il est effectivement important de travailler ensemble et de collaborer avec les acteurs de terrain. J'ai visité ce matin l'ASBL Espoir, qui est une maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfants. Depuis le début de la crise sanitaire, ce centre ne

désemploie pas. J'ai été touchée par le témoignage d'une mère qui, à la suite de violences conjugales, a dû fuir sa maison le 24 décembre avec ses trois enfants, dont le plus jeune est âgé de 14 mois. Heureusement que de telles structures existent pour accompagner et soutenir ces femmes et servir de tremplin vers une nouvelle vie. Les inégalités salariales ne constituent pas le seul problème. Les violences conjugales ont quadruplé pendant la pandémie; il est donc vraiment temps d'agir. Je vous invite, Madame la Ministre, à vous concerter avec vos collègues afin d'élaborer un plan d'actions qui réponde aux souffrances de ces femmes.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Si la volonté est de mettre fin à la précarité des femmes, il est essentiel d'obtenir des avancées sur le plan de l'égalité économique, même si cela ne résoudra pas tout, notamment pas le problème des violences. Le secteur non marchand, dans lequel travaillent beaucoup de femmes, mobilisé depuis plusieurs mois sur ces questions, demande à la fois une revalorisation salariale et une amélioration des conditions de travail. J'espère que la réponse du gouvernement sera à la hauteur de ces demandes. J'ai cependant quelques craintes à ce sujet au vu des réponses que j'ai obtenues jusqu'à présent. La crise sanitaire ne peut pas accentuer les inégalités qui sont déjà criantes. J'espère, Madame la Ministre, que vous prendrez vos responsabilités dans ce dossier.

7.9 Question de Mme Françoise Schepmans à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Renforcement du financement des centres culturels»

Mme Françoise Schepmans (MR). – Le 30 mars dernier, le gouvernement a annoncé une adaptation et un accroissement des subventions 2021 aux 118 centres culturels reconnus. Il s'agit assurément d'un renforcement de l'ancrage local de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce dont je me réjouis.

Je constate cependant que la hauteur de l'indexation des subventions diffère parfois fortement d'un centre culturel à un autre. Quels critères ont été pris en compte pour déterminer la hauteur de ces indexations, Madame la Ministre? Par ailleurs, le dispositif «Extension» permet le financement des centres culturels qui étendent leur zone d'action à une ou plusieurs communes supplémentaires; pouvez-vous donner quelques informations sur la mise en œuvre de ce dispositif?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Parmi les priorités figurant dans la

Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement entend notamment tendre vers le plein financement des décrets socioculturels adoptés au cours des précédentes législatures, mais non financés à 100 %. Les centres culturels, les bibliothèques, les centres d'expression et de créativité (CEC) sont des acteurs de proximité essentiels pour la culture: ils sont connectés au public et aux artistes de leur territoire et ils permettent l'accès à la culture. Nous avons donc débloqué 5 millions d'euros supplémentaires en guise de soutien structurel.

Le décret prévoit des minimums de subventionnement par dispositif: les mesures que nous avons instaurées ont permis de combler les écarts entre le niveau initial de chacun des centres pour atteindre ces minimums, ce qui explique la différence entre certains centres. Il ne s'agit pas d'un refinancement proportionnel, mais bien d'une réduction des écarts pour atteindre le minimum de subventionnement par dispositif. Ces nouveaux moyens nous permettent aujourd'hui de financer à 100 % l'action culturelle générale.

Nous finançons aussi les dispositifs d'extension de territoire. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de 118 centres culturels; la Wallonie compte 262 communes et Bruxelles en compte 19. Par conséquent, pour que la culture soit accessible, les centres culturels doivent s'étendre sur d'autres communes. L'extension de territoire permet de recevoir une subvention de 25 000 euros par commune supplémentaire.

Nous finançons également les projets de coopération qui impliquent au moins trois centres culturels et qui donnent lieu à des synergies très intéressantes, ainsi que des missions spécifiques de diffusion dans le domaine des arts de la scène. En effet, la diffusion est un élément essentiel, en particulier dans le contexte actuel. Ce renforcement structurel, pour 2021 et pour les années à venir, est donc parfaitement sensé.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Les centres culturels jouent évidemment un rôle fondamental pour faciliter l'accès à la culture du plus grand nombre. En augmentant les subventions octroyées à ces centres, le gouvernement montre l'importance qu'il leur accorde. Le groupe MR s'en réjouit. Nous resterons attentifs à leur situation ainsi qu'à celle du secteur culturel en général, car ils sont plus que jamais soumis à un contexte très difficile.

7.10 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) valide la vaccination obligatoire des enfants»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Dans le cadre de la prévention sanitaire actuelle et de la recrudescence de certaines maladies, dont la rougeole, vous avez pris une série d’actions concrètes, Madame la Ministre. Vous avez remis la vaccination au centre des préoccupations de l’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) et des services de promotion de la santé à l’école (PSE) et vous avez élaboré des plans de rattrapage. Dans l’optique de mener une politique vaccinale à long terme, vous avez également dressé un plan de vaccination 2021-2025 qui a été approuvé par le conseil d’administration de l’ONE et qui est en cours d’analyse.

Récemment, la Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) était appelée à se prononcer sur un recours introduit par des parents dont les enfants se sont vus refuser l’accès à l’école maternelle pour le motif qu’ils n’étaient pas vaccinés. La CEDH a rendu un arrêté qui valide la vaccination obligatoire, notamment en ce qui concerne les enfants. Cette décision était très attendue et sera amenée à faire jurisprudence dans les pays membres de l’Union européenne. Le jugement souligne que l’intérêt des enfants doit primer et que le principe de solidarité sociale peut justifier l’obligation de la vaccination. Par ailleurs, cet arrêt de la CEDH survient dans un contexte où les mouvements anti-vaccins sont de plus en plus importants et cherchent à influencer les parents. Certains d’entre eux sont prêts à refuser la vaccination de leurs enfants, qui est pourtant essentielle pour la bonne santé de ces derniers.

Madame la Ministre, quelle analyse portez-vous sur cet arrêté de la CEDH concernant la vaccination obligatoire des enfants? L’ONE et les services PSE mènent-ils une réflexion à ce sujet dans le cadre de leurs campagnes de vaccination? Sur la base des motifs invoqués par la CEDH et en réaction aux *fake news* sur la vaccination, envisagez-vous des campagnes de sensibilisation, à l’attention des parents, sur l’importance des vaccins?

Si d’autres vaccins que celui contre la poliomyélite étaient rendus obligatoires en Fédération Wallonie-Bruxelles, quelles seraient les conséquences sur la politique de prévention? Ce sujet mérite d’être mis en avant, car il concerne tant l’enseignement maternel que l’accès aux crèches. Quel est votre point de vue sur la question?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour rappel, seule la vaccination contre la poliomyélite est obligatoire en Belgique. Il n’existe pas d’autre obligation vaccinale en milieu scolaire. Il convient de rappeler, comme nous le faisons régulièrement lors de nos échanges sur la vaccination, que l’augmentation de la couverture vaccinale, en ce compris celle des enfants, est une priorité. Cet objectif est d’ailleurs repris dans le

contrat de gestion de l’ONE en cours de négociation avec le gouvernement.

Madame la Députée, vous avez évoqué plusieurs pistes pour améliorer la couverture vaccinale. Parmi les leviers sur lesquels nous travaillons déjà figure la diffusion d’une information fiable et scientifique sur la vaccination, afin de lutter contre les fausses informations. L’ONE œuvre en ce sens par le biais de son site internet www.vaccination-info.be. Les autres pistes sont le développement de la formation et le soutien accru aux services PSE, qui sont des acteurs fondamentaux dans la vaccination et l’harmonisation des pratiques. Enfin, le développement des outils numériques nécessaires à la gestion d’une programmation de vaccination efficace constitue un autre axe sur lequel j’entends continuer de travailler.

L’ONE poursuit évidemment la promotion de la vaccination, notamment dans le cadre scolaire. La semaine de la vaccination, qui se tient du 26 avril au 2 mai, sera d’ailleurs l’occasion de communiquer encore une fois sur le développement des vaccins, par le biais des sites internet de référence et des professionnels de la santé.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – L’arrêté de la CEDH pourrait faire jurisprudence dans les pays européens. Nous devons rester extrêmement vigilants par rapport à cette question. Certaines maladies, dont la rougeole, sont en recrudescence. Ce sujet pourrait faire partie d’une réflexion globale.

7.11 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Non à la Super League de football»

7.12 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impact sur le football belge (pro et amateur) du projet de Super League annoncé par douze clubs européens»

7.13 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promo-

tion de Bruxelles, intitulée «Projet avorté de Super League»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions d’actualité. (*Assentiment*)

M. René Collin (cdH). – Ce lundi, 12 grands clubs européens de football ont annoncé leur volonté de créer une ligue européenne regroupant 20 clubs et concurrençant directement les compétitions européennes organisées par l’Union des associations européennes de football (*Union of European Football Associations*, UEFA), voire celles qui relèvent de la Fédération internationale de football association (FIFA). Ce n’est pas vraiment une surprise. Depuis de nombreux mois, les dirigeants du Real Madrid et de la Juventus de Turin imaginent un système qui permettrait de distribuer des droits de télévision plus élevés à moins de clubs. Pour l’heure, 2 milliards d’euros de droits de télévision sont distribués entre 32 équipes participant à la *Champions League* de l’UEFA. La *Super League* telle qu’envisagée répartirait 4 à 5 milliards d’euros entre 20 équipes.

À la fin du mois de janvier Le cabinet d’audit Deloitte a publié un rapport annuel, après avoir examiné la situation financière des 30 plus grands clubs mondiaux. Il constate une dégradation des finances et un endettement excessif de ces clubs, ce qui a renforcé l’idée de la *Super League*. La réaction évidemment négative de l’UEFA n’a pas tardé. Il en a été de même de la réaction du président Macron, de sa ministre des Sports, du Premier ministre anglais et d’un collectif de supporters qui s’était déjà opposé au projet au niveau européen, au mois de février.

Madame la Ministre, avez-vous pris position par rapport à ce projet? Après concertation avec vos collègues flamand et germanophone, prendrez-vous contact avec vos collègues européens? Le monde politique doit reprendre le dessus. Certes, la confiance vis-à-vis de la l’UEFA ou de la FIFA, qui sont des machines économiques avant d’être des arbitres sportifs, ne doit pas être aveugle. Il faut en tout cas veiller à ce que ce projet, qui n’a pas encore complètement avorté, comme l’a rappelé hier le président du Real Madrid, soit définitivement abandonné et qu’il y ait une remise à niveau, sur la base des valeurs sportives, d’une des plus belles compétitions de sport en Europe.

M. Hervé Cornillie (MR). – L’AC Milan, Arsenal, l’Atletico de Madrid, Chelsea, Barcelone, l’Inter Milan, la Juventus, Liverpool, Manchester City, Manchester United, le Real Madrid et Tottenham: ce ne sont pas les 12 apôtres, mais les traîtres, les Judas du football européen. C’est en tout cas ainsi que certains les présentent. Il s’agit des 12 fondateurs potentiels de cette *Super League* qui tentent d’entraîner 8 autres clubs sur le terrain, cette fois-ci bien glissant, du football. Ce faisant,

ils prétendent vouloir s’affranchir de l’UEFA. Toutefois, à côté de cet objectif avoué, il y a un autre inavouable, celui de l’argent qui les éloigne des valeurs du sport.

Si le dossier semble fort lointain, je voudrais néanmoins connaître, Madame la Ministre, votre position par rapport à ce projet qui n’est pas encore abandonné, même si nous avons entre-temps appris que les clubs anglais et la Juventus se sont retirés. Quel impact peut avoir une telle décision sur le football chez nous? Outre les joueurs professionnels, il y a aussi toute la pyramide du football composée de jeunes passionnés. Bon nombre de joueurs belges, dont des Diables rouges, évoluent dans ces grands clubs et seraient menacés d’exclusion par l’UEFA si cette *Super League* devait voir le jour. Quelles sont, en collaboration avec vos collègues et l’Union belge ainsi que l’Association des clubs francophones de football (ACFF), nos possibilités d’action pour préserver les footballeurs belges et empêcher un tel projet?

M. Thierry Witsel (PS). – Lundi, le football s’est réveillé avec une «gueule de bois»: les 12 clubs les plus riches d’Europe se sont alliés pour créer une super-coupe d’élite, à laquelle ils seraient les seuls à pouvoir accéder: les «12 salopards», comme les nomme la presse, feraient presque passer la FIFA et l’UEFA pour des ONG qui ne fonctionnent qu’avec des bénévoles! Nous ne sommes pas naïfs. Le monde du football draine énormément d’argent et souffre de corruption. L’attribution de l’organisation des coupes du monde à la Russie et au Qatar n’est que la partie immergée de l’iceberg.

Il s’agit probablement d’un coup médiatique, puisque l’on sait que l’UEFA veut réformer la *Champions League*. Le projet semble aujourd’hui avorté: ce matin, l’AC Milan, l’Inter Milan et l’Atletico Madrid se seraient retirés de cette *Super League*.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pèse certes pas bien lourd dans ce bras de fer qui oppose les plus grands clubs d’Europe à la FIFA et à l’UEFA, mais vous êtes la ministre qui représente les sportifs francophones de Belgique. J’aurais dès lors aimé connaître votre réaction à l’annonce de la création de cette *Super League*. Quel message voulez-vous donner aux footballeurs amateurs et professionnels de notre pays, ainsi qu’aux autres sportifs qui sont animés par l’amour de leur sport, et non par l’argent et l’appât du gain?

M. le président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – D’après M. Witsel, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pèserait pas lourd. Sans la présence du Standard, il n’est évidemment pas possible d’envisager cette *Super League*! (*Rires*)

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions sur le projet avorté de *Super League*.

J'apporte mon soutien à l'Union belge de football qui a fait part de son opposition à ce projet parce qu'il risque de créer une concurrence avec la *Champions League*, mais aussi pour toute une série d'autres raisons. Je soutiens également les supporters qui, par les pressions qu'ils ont exercées, ont permis le retrait des clubs anglais de ce projet qui est maintenant, on peut le dire, mort-né. C'est une belle victoire du foot populaire, un football accessible à tous, basé sur le mérite et pas sur les gros sous.

J'ai effectivement prévu de parler avec mes homologues néerlandophone et germanophone. Une réunion prévue demain permettra aussi de préparer la réunion du Comité de concertation (Codeco) de ce vendredi; un volet relatif au sport est en effet inscrit à son ordre du jour. J'ai également pris langue avec mon homologue française. Nous envisageons une réaction commune au niveau européen.

Dans tous les cas, nous devons être prêts. Nous ne sommes pas insignifiants; nous avons un réel poids et nous pouvons jouer de notre influence, en particulier lorsque nous sommes unis à notre niveau belge, mais aussi au niveau européen. Il faudra continuer à résister à toute tentative de cannibalisation des recettes par des gros clubs, qu'elles soient générées par les droits de télévision ou par le sponsoring, et surtout retrouver l'esprit du sport, qui est fondé sur le mérite et qui permet parfois à de petits clubs de vaincre les plus grands. C'est cette perspective qui nous fait vibrer!

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais vous remercier pour ce qui m'apparaît comme de la proactivité. Merci de poursuivre vos contacts. Le pouvoir politique doit maintenant reprendre le dessus, pas nécessairement par rapport à ce projet qui, nous l'espérons, a avorté. Nous savons toutefois qu'il y aura d'autres tentatives. Le président du Real Madrid disait à cet égard que ces désistements n'enlevaient rien à sa volonté de mener à bien un tel projet. Il est aussi nécessaire d'assainir les mœurs de l'UEFA. Il y a trop d'argent en jeu et les clubs ne cherchent qu'à s'endetter davantage.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette situation entraîne de nombreuses conséquences pour les clubs professionnels belges ainsi que pour le football amateur. Or, la Belgique a un poids politique en tant que membre du Conseil européen, mais aussi un poids footballistique. N'oublions pas que la Belgique est pour l'instant toujours première au classement mondial de la FIFA.

M. Hervé Cornillie (MR). – Même si la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sera peut-être pas l'arbitre de ce match, ce vilain tacle par l'arrière a été sanctionné par les réactions des ligues et des supporters. Même si nous n'en avons pas encore la totale certitude, ce projet semble très fortement malmené et il est heureux qu'il en soit ainsi.

Il est important de rappeler les valeurs du sport, notamment le mérite. L'argent n'est pas roi! Vous avez fait ce rappel, Madame la Ministre, et vous le ferez avec vos collègues comme pour d'autres aspects qui sont eux aussi fondamentaux pour le sport.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir réagi aussi rapidement et de prendre le dossier à bras-le-corps, en menant des concertations avec les différents ministres des Sports ainsi qu'avec le ministre française.

S'il est nécessaire de réformer la *Champions League*, ce n'est certainement pas de la manière envisagée par ces 12 clubs qui ont essayé de mettre à mal le monde du football. Le football amateur, mais aussi professionnel, a remporté ici une grande victoire. L'AC Milan et l'Atletico Madrid se sont retirés du projet ce matin. Le message véhiculé est que le changement est difficile. Les supporters du monde entier ont fait entendre leur voix et leurs inquiétudes avec force et clarté face à ce projet.

7.14 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Élise, étudiante en deuxième année de master à l'Université de Liège, en faculté de psychologie, a quitté son stage après avoir reçu des remarques sexistes sur sa tenue vestimentaire»

Mme Sabine Roberty (PS). – L'histoire est touchante: Élise est étudiante en deuxième année de master à l'Université de Liège (ULiège) en faculté de Psychologie; Élise, c'est son nom d'emprunt. Elle est élève stagiaire au sein d'un service d'aide aux détenus et ex-détenus. Un jour, elle est sommée de rentrer chez elle pour se changer, sa tenue vestimentaire ayant été jugée trop provocante. Élise portait une jupe noire courte, des bas collants noirs semi-opaques, un T-shirt blanc et une veste en jeans. Elle ne comprend pas cette remarque et décide de ne pas poursuivre son stage. La réussite de son année scolaire dépendant de la validation de son stage, elle sait que son année est fichue. Le jour même, Élise envoie un courriel à l'ULiège pour expliquer les faits et c'est

vrai, elle communique sur Facebook. Sa publication fait polémique et Élise la retire. Aujourd'hui, elle raconte son histoire sous le couvert d'anonymat, car, étant déjà titulaire d'un master en criminologie, elle a été menacée d'être mise sur liste noire dans son futur milieu professionnel.

En plus de véhiculer des stéréotypes de genre, cette histoire rappelle des raisonnements qui tendent à justifier que les agressions sexuelles se produisent à cause des tenues vestimentaires portées par les victimes. Les raisonnements de ce genre sont accablants et il est triste qu'un stage se termine de la sorte. Si une tenue particulière doit être portée, il faut que les élèves le sachent avant de commencer leur stage. S'il y a un code vestimentaire à respecter, ils doivent le savoir.

Madame la Ministre, qu'il s'agisse de stages en hautes écoles ou en université, que pouvez-vous faire pour que ce type de dénouements ne se produise plus et pour que les élèves puissent, dès le départ et en pleine connaissance de cause, mieux comprendre les enjeux auxquels ils seront confrontés dans leur futur milieu professionnel?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre question sur l'expérience vécue par Élise, cette étudiante en deuxième année de master en psychologie à l'ULiège, dans le cadre de son stage qui a tourné court.

C'est l'occasion de rappeler que chacun est libre de porter les vêtements qu'il veut et que leur port ne peut jamais, en aucun cas, être une justification pour commettre une agression, lancer une interpellation sexiste ou injurier. Je rappelle aussi que ce serait faire offense aux hommes eux-mêmes que de les considérer tous comme de potentiels agresseurs ou violeurs.

Concernant la réaction des établissements, je rappelle que plusieurs niveaux peuvent intervenir. Dans le cas présent, nous sommes à la jonction entre l'établissement et le lieu de stage. Tout d'abord, il faut relever le rôle du réviseur de stage. Il lui appartient d'expliquer à l'étudiante ce qui figure, par exemple, dans le règlement d'ordre intérieur des prisons puisqu'il s'agissait, dans le cas d'Élise, d'un stage au sein d'une prison. Le règlement d'ordre intérieur d'une telle institution ne signale rien concernant le code vestimentaire. En revanche, il fait référence à des attitudes qu'il s'agit, de préférence, d'éviter comme par exemple faire la bise au détenu. Dans le même ordre d'idée, il est demandé aux jeunes filles qui travaillent dans le secteur de la restauration d'attacher leurs cheveux. Il y a toute une série de recommandations qui sont généralement basées sur le bon sens.

La convention de stage peut aussi être le lieu approprié pour indiquer au ou à la stagiaire la meilleure façon d'appréhender le milieu dans lequel il ou elle sera plongé. C'est également un élément de dialogue qui doit s'instaurer entre le superviseur de stage et l'étudiant.

L'établissement a également un rôle à jouer. Il est attendu de sa part qu'il fournisse un soutien ou une information claire sur ce qui s'est passé. Je pense ici au rôle que pourrait jouer la commission «Genre» qui a été créée au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et qui pourrait se pencher sur toutes ces questions qui sont à l'articulation entre l'établissement et le lieu de stage.

Enfin, on pourrait confier un rôle accru – il est d'ailleurs en cours de redéfinition – aux personnes de contact «Genre» au sein des universités qui peuvent tout d'abord faire rapport et ensuite apporter une aide aux universités et hautes écoles pour déterminer comment soutenir les étudiants et les étudiants-travailleurs sur le lieu de stage. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit en effet en premier lieu de faire rapport sur la situation vécue.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, votre réponse tombe à point nommé parce que la jeune fille en question, qui a pris Élise comme prénom d'emprunt, ne se sent pas soutenue dans ce combat. Vous faisiez référence à une personne de contact au sein des universités, qui peut apporter son soutien aux étudiants. J'espère qu'Élise nous entend et qu'elle pourra prendre contact avec cette personne. L'information et la communication sont importantes à cet égard. Il importe également de responsabiliser tous les niveaux de pouvoir, de même que les étudiants.

Certaines idées et certains stéréotypes ont la vie dure. Certains d'entre eux sont même odieux. Dans l'inconscient collectif, il existe un lien systématique qui justifie la conduite d'un agresseur sexuel en fonction des vêtements portés par sa victime. Il s'agit d'une excuse d'une violence insupportable, qui culpabilise la victime et déresponsabilise l'agresseur. C'est un comble et c'est totalement inacceptable!

7.15 Question de Mme Alice Bernard à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Mobilisation ce midi des étudiants contre la précarité étudiante»

7.16 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de

l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Précarité étudiante»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Alice Bernard (PTB). – Hier soir, la RTBF diffusait un reportage intitulé «*Une jeunesse au creux de la vague*» et consacré aux conséquences de la crise sanitaire sur les étudiants et les jeunes. Ce reportage montre que les étudiants n'ont quasiment plus mis les pieds dans un auditoire depuis plus d'un an. Durant la crise, beaucoup d'entre eux ont perdu leur job et leurs revenus, ont fait la file pour recevoir des colis alimentaires. Certaines étudiantes ont même dû se prostituer. Les intervenants du reportage, Moréani, Laura, Lindsey, Jawad ou encore Youssef, ont exprimé leur sentiment d'être abandonnés par la société, avec pour seules perspectives l'isolement et la précarité.

En 2021, dans un pays riche comme la Belgique, nous ne pouvons plus accepter une telle situation. D'ailleurs, les étudiants ne l'acceptent pas. En témoignent le reportage de la RTBF, mais aussi les centaines de déclarations qui essaient sur les réseaux sociaux, ainsi que les initiatives de solidarité et d'entraide relatives aux cours ou à l'aide alimentaire. Je pense notamment à celles menées par le Comité d'action communiste (Comac), le mouvement des jeunes du PTB, sur plusieurs campus.

Madame la Ministre, les étudiants se mobilisent également pour vous rappeler votre devoir de leur apporter des solutions face à cette explosion de la précarité. Depuis plusieurs semaines, ils vous répètent qu'il est plus que temps de réagir. Ce midi, la Fédération des étudiants francophones (FEF) a organisé un sixième rassemblement à Bruxelles pour demander des mesures structurelles en vue de lutter contre la précarité. Les prochaines discussions budgétaires seraient une belle occasion de prendre de telles mesures et de permettre ainsi aux étudiants de se consacrer à leurs études plutôt qu'au paiement de leurs factures!

Avez-vous pris connaissance de ce reportage? Êtes-vous allée à la rencontre des étudiants ce midi pour entendre leurs revendications? Dans l'affirmative, quelles réponses leur avez-vous apportées?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Ce midi, je suis allé à la rencontre des étudiants qui manifestaient dans la rue, à deux pas d'ici. Ils demandent des mesures structurelles pour lutter contre l'explosion de la précarité. Ils se mobilisent depuis des semaines, adressant autant de signaux

alarmants. Évoquons les longues files pour obtenir un colis alimentaire ou les chiffres qui sont de plus en plus inquiétants. Face à l'urgence, des mesures ont été prises.

La situation n'est pas nouvelle et demande des réponses structurelles. Les auditions que nous avons organisées dans notre Parlement pendant deux mois l'ont d'ailleurs démontré. Nous devons nous mobiliser à tous les niveaux. La Déclaration de politique communautaire (DPC) propose des engagements forts en la matière. Outre l'extension du gel du minerval, elle prévoit la réforme des allocations d'études. Le gouvernement a la volonté de les rendre accessibles à plus de bénéficiaires, mais aussi d'en augmenter les montants pour certains étudiants et d'améliorer l'information et la rapidité de traitement des dossiers. Ces allocations sont indispensables pour des milliers d'étudiants. Elles leur permettent de poursuivre leur parcours dans l'enseignement supérieur et de mener à bien leurs études.

En début de semaine, la presse a annoncé que vous travaillez à une réforme du système, Madame la Ministre; elle a présenté plusieurs éléments qui constitueraient – le conditionnel restant de mise – des axes de travail. Quels sont ces axes de travail et quels principes vous guideront dans le cadre de cette réforme? Sur quelles autres mesures structurelles travaillez-vous pour répondre au fléau de la précarité étudiante? Nous voulons tous y mettre un terme le plus rapidement possible.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai bien pris connaissance du reportage diffusé hier soir. Je rencontre régulièrement les représentants de la FEF et des conseils étudiants. Notre dernière entrevue était fixée juste avant les vacances de Pâques et la prochaine l'est au 27 avril. Avant de nous revoir, nous avons convenu qu'il serait préférable de l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), basé sur le rapport de la Commission vie étudiante, démocratisation et affaires sociales (CoVEDAS). La CoVEDAS est une commission de l'ARES composée pour moitié d'étudiants et pour moitié de personnes spécialisées issues des services sociaux des établissements. L'ARES devrait me fournir une analyse, ainsi que des propositions d'actions pour le 27 avril.

Je suis bien entendu consciente de la situation. J'ai d'ailleurs commandé une étude au groupe d'experts «Psychologie et corona». D'après cette étude, un tiers des étudiants estiment rencontrer des difficultés financières et ces difficultés sont intenses pour 9 % d'entre eux. Nous devons trouver des solutions. C'est pourquoi le gouvernement a adopté un plan de soutien des étudiants pour un montant de 13 millions d'euros.

Ainsi, 6,9 millions d'euros sont prévus pour renforcer les subventions sociales mises à disposition des étudiants dans les établissements. Pour rappel, il s'agit d'aides directes telles que colis alimentaires, soutien psychologique, paiement du loyer d'un kot, connexion wifi, etc. Nous parlons donc de «sur-mesure», non pas de «prêt-à-porter». Quelque 6 millions d'euros ont aussi été dégagés pour soutenir la réussite des étudiants de première année de bachelier. Il s'agit de permettre aux établissements de recruter des étudiants assistants – des étudiants professeurs qui auraient par exemple perdu leur job étudiant en cette année particulière – pour coacher les étudiants de première année qui rencontreraient des problèmes. N'oublions pas que ceux-ci ont connu une sixième année secondaire pour le moins chahutée.

Par ailleurs, j'ai aussi lancé un appel à une union sacrée pour les étudiants. En concertation avec treize ministres, nous avons ainsi cherché les réponses à apporter à une série de questions. Au-delà des allocations d'études que vous avez soulevées, Monsieur Demeuse, nous avons ainsi abordé les problématiques liées au logement. Dans ce cadre, j'ai donc rencontré mes collègues chargés du logement, de l'intégration sociale, des CPAS, etc. Nous travaillons aussi sur l'information. Il s'agit d'un point très important, car trop peu d'étudiants savent qu'ils peuvent recourir à un grand nombre de mécanismes existants. Nous avons centralisé toutes ces informations sur le site www.enseignement.be, ainsi que sur les sites d'Infor Jeunes, des pôles académiques, etc. Nous devons informer collectivement les étudiants: s'ils ne rencontrent un problème, ils peuvent se tourner vers leur établissement. Nous avons prévu des renforts qui sont à leur disposition. Je sais que les étudiants n'ont pas l'habitude de s'adresser à leur établissement, mais des fonds sont disponibles pour eux et ceux des établissements ont été renforcés dans cette optique. En partenariat avec ces derniers, nous veillons aussi à fournir des colis alimentaires. Nous soutenons également l'Association pour la solidarité étudiante en Belgique (ASEB).

Par ailleurs, nous travaillons sur les allocations d'études depuis l'automne 2019. En effet, nous avons supprimé le critère de finançabilité, ce qui permettait de ne plus avoir à réclamer à des étudiants le remboursement d'une bourse d'études des mois – voire, dans certains cas, une année – après qu'ils l'aient perçue. Ce problème est aujourd'hui réglé. Dans le même ordre d'idées, nous comptons bien travailler sur un autre engagement de la DPC, à savoir la réforme du mécanisme des allocations d'études et, notamment, la simplification du service y afférent.

J'évoquerai quatre grands axes auxquels d'autres s'ajouteront sans doute, car nous sommes vraiment au tout début du processus de consultation engagé auprès de l'administration. Le premier consiste à travailler, concomitamment à la sup-

pression du critère de finançabilité, à la suppression du critère de réussite dans l'enseignement obligatoire. Il nous semble que celui-ci ne fait pas sens. Ensuite, il faudrait élargir le champ d'octroi de ces allocations pour permettre aux enfants des parents touchés par la crise sanitaire d'y avoir également accès. Troisièmement, le Médiateur et le Conseil d'appel des allocations d'études (CAAE) nous ont demandé une série de choses. Enfin, il faudra travailler sur la composition du Conseil supérieur des allocations d'études, puisqu'il nous a été indiqué à plusieurs reprises qu'il conviendrait d'élargir son expertise.

Les consultations sont donc toujours en cours et nous souhaitons progresser le plus rapidement possible. L'objectif est que les mesures entrent en vigueur dès la prochaine campagne, à savoir juillet 2021. Par la suite, nous mènerons de nouvelles réflexions pour voir s'il est nécessaire de prendre d'autres mesures.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour le bilan que vous venez de faire. Dans ma réplique, je me limiterai aux aspects relatifs à la précarité financière des étudiants. Vous dites que vous avez notamment rencontré la FEF et cela m'a été confirmé aujourd'hui par une responsable de cette fédération. En revanche, vous n'avez toujours apporté aucune réponse à la question de la précarité.

Vous venez de dire que vous avez libéré 6,9 millions d'euros dans le cadre de l'aide sociale. Considérant les 80 000 étudiants qui se déclarent en difficulté financière, cela représente une somme annuelle de 90 euros par étudiant. Pas de quoi aller très loin... La FEF demande donc que soient prises des mesures structurelles contre la précarité. Une récente enquête montre que 80 % des étudiants souhaitent – à raison – une diminution du montant du minerval. En effet, celui-ci représente une dépense importante. Le groupe PTB a déposé une proposition de décret en vue de plafonner le minerval à 175 euros, ce qui rejoint une demande de la FEF. Cette mesure est réalisable sur le plan financier. D'autres pays, comme l'Autriche ou l'Allemagne, ont supprimé le minerval. Nous devons prendre des mesures structurelles de ce type si nous souhaitons venir à bout de la précarité financière.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez raison de dire que tous les niveaux de pouvoir doivent se mobiliser pour lutter contre la précarité étudiante. Il est clair que la Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle majeur à jouer en la matière. Les premières mesures importantes ont été prises pour faire face à l'urgence, mais je rejoins le constat réalisé par une série d'acteurs: il est nécessaire de prendre des mesures structurelles en vue de répondre à la précarité. Celle-ci est antérieure à la crise, mais les choses se sont dégradées depuis lors. Pour atteindre nos objectifs en la matière, nous pouvons prendre appui sur les rapports des auditions qui se sont te-

nues durant deux mois au sein du Parlement, mais aussi sur une série de mesures ambitieuses prévues par la DPC. Vous pouvez d'ailleurs compter sur notre plein soutien pour mettre en œuvre ce texte.

Les balises fixées par la DPC en ce qui concerne les allocations d'études sont très importantes. Elles devraient permettre d'en augmenter le nombre de bénéficiaires, mais aussi d'augmenter les montants accordés à certains étudiants. Les autres mesures prévues sont également importantes et, là encore, vous bénéficierez de notre plein soutien dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositifs. De plus, je vous fais confiance pour mener à bien les travaux budgétaires qui s'ouvrent et qui constituent une nouvelle opportunité de répondre à l'urgence liée à cette situation de précarité.

7.17 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan "Jeunesse"»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Cela fait maintenant des mois que les professionnels de l'enfance et de la jeunesse tirent la sonnette d'alarme concernant les conséquences particulièrement désastreuses de la crise sur les jeunes. Depuis quelques semaines, plusieurs annonces politiques fortes ont été faites. Je citerai d'abord votre annonce, il y a quelques jours, concernant l'organisation d'Assises de la jeunesse visant à «permettre à la jeunesse de tourner la page du covid et faire des propositions». Je citerai ensuite l'appel du ministre-président wallon à mettre en œuvre un plan global pour la jeunesse dans lequel «chaque entité devra jouer pleinement son rôle», notamment dans le cadre de «conférences interministérielles [(CIM)] exclusivement consacrées à la jeunesse». Enfin, je me permettrai de rappeler que cela fait des semaines que mon groupe, notamment par la voix de Matthieu Daele, vous demande une réaction rapide et forte permettant à la fois de gérer la situation à court terme et de dégager des perspectives à plus long terme.

Madame la Ministre, les CIM exclusivement consacrées à la jeunesse ont-elles déjà eu lieu ou sont-elles programmées dans les jours qui viennent? Si elles ont déjà eu lieu, quelles en sont les conclusions? Si elles doivent avoir lieu prochainement, quel sera leur ordre du jour?

Quelles sont les articulations prévues entre le plan global pour la jeunesse mentionné du côté wallon et les Assises de la jeunesse que vous avez annoncées? Ces Assises de la jeunesse intègrent-elles bien à la fois la dimension du très court

terme pour répondre à la détresse dans laquelle se trouvent les jeunes et des dimensions de plus long terme permettant de redonner des perspectives à la jeunesse?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les jeunes sont particulièrement touchés par la crise sanitaire. Traverser une période de pandémie et respecter les mesures sanitaires est plus difficile quand on a 18 ans. Nous savons que les jeunes ont besoin d'interactions comme de pain. Ils ne souhaitent pas seulement être entendus, mais écoutés et compris. C'est pour cette raison que nous mettrons sur pied ce concept.

Il est question d'Assises de la jeunesse et d'États généraux de la jeunesse. Pour ma part, je n'ai pas d'avis arrêté sur le nom à donner à cette initiative. Nous souhaitons consulter le Forum des jeunes qui consultera ensuite les jeunes afin de s'approprier ce concept. Actuellement, nous rencontrons toute une série d'acteurs. Si j'annonce une «formule clé sur porte», il n'y aura pas d'appropriation par les jeunes. Pour l'instant, nous avons rencontré le Forum des jeunes, Scan-R, une série d'associations, Amnesty International qui a lancé l'opération «Mon cri», le mouvement citoyen Trace ton Cercle!, mais aussi des professeurs comme Bernard Rimé ou Jean-François Guillaume, qui sont tous des experts en santé mentale des jeunes. Tous ensemble, nous sommes en train de construire un projet.

Nous en discuterons avec le secteur de la jeunesse dès demain. Nous avons prévu de travailler main dans la main sur ce que nous présenterons en vue du Comité de concertation (Codeco) où la jeunesse aura toute son importance. L'organisation des camps d'été est réclamée par le secteur qui souhaite également que soit supprimée la limite d'âge afin que les associations de la jeunesse, qui travaillent avec des personnes porteuses d'un handicap, puissent elles aussi organiser des activités.

Demain, nous discuterons également de ce concept pour le construire ensemble. Pour l'instant, ce qui semble faire consensus, tout en étant susceptible d'évoluer d'ici là, serait un événement à la fin du mois de juin, c'est-à-dire après les examens et avant les vacances, avec plusieurs ateliers. Jusqu'ici, les grands thèmes abordés sont ceux qui reviennent le plus souvent: études, extrascolaire, insertion socioprofessionnelle, bien-être et épanouissement.

Il existe également une demande pour consulter les jeunes partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une autre requête, toujours en cours de réflexion, viserait à créer un concept de caravane afin d'aller à la rencontre des jeunes. Ce projet pourrait se poursuivre pendant l'été et en sep-

tembre. Nous espérons qu'il donnera lieu à une CIM réunissant tous les niveaux de pouvoir sur la jeunesse. C'est un engagement que nous avons également pris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

L'objectif est de faire se rencontrer plusieurs projets qui existent aussi dans les autres niveaux de pouvoirs ainsi que de traduire un ressenti en mots et de transformer ces projets en action politique. En soutien, 1,5 million d'euros ont été injectés dans un plan de relance «Jeunesse». J'ajouterai qu'il est important d'être attentifs aux propositions des jeunes.

Nous sommes bien engagés et prêts à activer le processus. Quant à sa définition, elle est toujours en cours d'élaboration avec le secteur. Quelqu'un a dit un jour que les jeunes sont le baromètre de notre société. Il s'agit donc de le consulter le plus souvent possible pour dresser régulièrement un état des lieux.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis impatient de voir le processus qui sera mis en œuvre à moyen et à long termes. Vous avez raison de ne pas proposer une formule clé sur porte, mais de la construire avec les principaux intéressés. Je reste inquiet par rapport aux perspectives à court terme. Je suis heureux d'entendre que les concertations ont lieu et que vous rencontrerez demain le secteur de la jeunesse. Bien entendu, cela ne dépend pas seulement de vous. J'espère que les discussions au Codeco de ce vendredi déboucheront sur des perspectives à court terme favorables pour les jeunes.

Par ailleurs, j'insiste sur la nécessité d'avoir deux éléments en tête en tant que responsable politique. Tout d'abord, il faut tenir compte d'un nombre important de situations injustes et préoccupantes concernant les jeunes, dans les mesures à prendre à court et à moyen termes. Ensuite, il faut aussi accorder de l'importance au rôle majeur de l'éducation informelle et non formelle dans le bien-être des jeunes, et prendre en considération dans les démarches à court, à moyen et à long termes, l'ensemble des acteurs, des secteurs et des lieux de vie dans lesquels sont actifs les jeunes.

Les besoins de la jeunesse sont énormes. Aujourd'hui, des secteurs sont parfaitement disposés à y répondre. Ils ont montré leur professionnalisme et leur disponibilité. Les besoins sont malheureusement tellement énormes durant cette crise que ces secteurs ne pourront réagir seuls et sans soutien des pouvoirs publics. Alors qu'il est question de plans de redéploiement et de relance, je vous invite à porter, au moment du conclave, des projets forts pour la jeunesse dans sa diversité.

7.18 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des rythmes scolaires»

7.19 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Un expert de l'Organisation (OCDE) plaide pour la réduction des vacances d'été»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d'actualité. (*Assentiment*)

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Madame la Ministre, je reviens une nouvelle fois sur la réforme des rythmes scolaires. Si nous sommes tous d'accord sur le principe et au courant du travail déjà effectué lors de la rédaction du Pacte pour un enseignement d'excellence et de l'analyse précise de la Fondation Roi Baudouin, vous indiquez vouloir déposer très prochainement une note au gouvernement pour que la réforme puisse entrer en vigueur en septembre 2022. Malheureusement, vos homologues flamand et germanophone ne sont pas sur la même longueur d'onde. M. Weyts a notamment annoncé ne pas être contre cette réforme, mais vouloir prendre du temps pour y travailler. Vous espérez les convaincre d'avancer sur le dossier.

Que ferez-vous si vous n'arrivez pas à convaincre vos homologues flamand et germanophone pour cette rentrée en septembre 2022? Aurons-nous, dans notre petit pays, des congés scolaires différents d'une Communauté à l'autre alors que certaines familles ont des enfants qui suivent les cours dans les deux systèmes, par exemple un qui suit des cours de primaire en Flandre et un autre qui est dans l'enseignement secondaire francophone?

Il faut aussi tenir compte des autres partenaires. Il subsiste des obstacles et des freins avec des secteurs tels que les organisations de jeunesse ou encore les opérateurs de stages sportifs ou culturels. Qu'en sera-t-il des procédures de jugement réglant la garde des enfants pour les familles séparées, puisque tous les jugements devront alors être revus, ce qui pourrait amener d'éventuels conflits entre les parents? Dans ce cas, ce sont souvent les enfants qui trinquent.

M. Michele Di Mattia (PS). – Dans une interview accordée ce lundi à la VRT, le pédagogue Dirk Van Damme, expert de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estimait que le problème du déficit d'apprentissage dû à la pandémie est un moment opportun pour relancer le débat sur la réduction de la durée des vacances d'été. L'interruption de neuf semaines pendant la pause estivale serait en effet néfaste pour de nombreux élèves. C'est une thèse qui mérite d'être analysée et envisagée, comme en témoigne le travail accompli par le gouvernement pour faire avancer la réforme des rythmes scolaires.

Madame la Ministre, j'aimerais profiter de cette actualité pour faire le point avec vous sur

cette réforme. De manière générale, où en est la concertation avec vos collègues, Mmes Linard et Glatigny, sur la réorganisation des activités, ainsi qu'avec le ministre Daerden pour les infrastructures scolaires et le matériel pour l'organisation des camps de vacances? Pourriez-vous présenter le calendrier des prochaines grandes échéances de cette réforme? Êtes-vous déjà, aujourd'hui, en mesure de nous donner plus d'informations sur les modalités de sa mise en œuvre?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame et Monsieur les Députés, je vous remercie de m'interroger sur ce sujet qui me tient particulièrement à cœur. Cette réforme fait partie intégrante du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais elle est clairement inscrite dans notre Déclaration de politique communautaire (DPC) et dans le travail de préparation entamé en amont durant la précédente législature. La révision des rythmes scolaires est attendue par le monde de l'enseignement. Elle reçoit aussi un accueil assez positif au-delà de ce secteur. Cela nous encourage fortement pour avancer. Tout récemment, d'ailleurs, l'OCDE a évoqué la pertinence d'une révision des rythmes scolaires.

Madame Vandorpe, je me devais effectivement de solliciter l'avis de mes homologues flamand et germanophone sur cette question avant d'entamer les travaux plus avant. C'est nécessaire et je ne peux évidemment que respecter leurs positions à ce stade. Les Communautés ont leur autonomie à ce sujet. Moi-même, je suis chargée de mener à bien des réformes pour améliorer notre système scolaire. Mais, vous l'avez dit aussi, je ne perds pas de vue l'idée de convaincre mes homologues. Nous nourrissons le débat ensemble, comme vous l'avez sans doute entendu ce matin à la radio.

Les rythmes scolaires ont été remis sur la table par cet expert flamand de l'OCDE, avec la question de la durée des vacances d'été. Ce débat se poursuivra dans les autres Communautés. Il faut essayer d'avancer en commun, mais cela ne doit pas nous empêcher de poursuivre notre travail, alors que ce projet est déjà étudié en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 30 ans. L'idée de départ est bien d'organiser l'école en partant des besoins de l'enfant, tout en tenant compte l'impact de ces changements sur l'ensemble des autres secteurs de la société.

Je vous assure que je reste très déterminée à avancer. Les concertations avec les autres secteurs ont été très larges. Avec des représentants de mes collègues Valérie Glatigny et Bénédicte Linard, nous avons rencontré les acteurs de l'enseignement, de l'accueil temps libre (ATL), de la jeunesse, de la culture, mais aussi des cultes, des acteurs économiques, du tourisme, du transport, etc. Je le répète: nos concertations ont été très ouvertes.

Nous avons établi ensemble une liste des points d'attention et des difficultés que ce projet pouvait soulever. Ensemble, nous avons élaboré des solutions. Vous avez cité les organisations de jeunesse. Nous en avons déjà discuté en réunion de commission, nous avons revu tous ces points ensemble. Ils sont très favorables à la réforme. Les points d'attention sont seulement matériels et peuvent très facilement être résolus. Début mai, je compte déposer une note d'orientation au gouvernement, ce qui nous permettra très prochainement d'en débattre de manière plus approfondie.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, j'entends que les concertations ont bien lieu. Si des solutions peuvent être trouvées, notamment avec les mouvements de jeunesse et les organisateurs de stages, ce serait très bien, car cela vous permettrait d'avancer! Notez que la problématique, plus humaine, des familles séparées et recomposées pose aussi problème. Il faudra que vous y soyez attentive, notamment au niveau des jugements.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Je suis en contact à ce sujet avec l'association Avocats.be.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Le travail à accomplir est important et votre contact avec Avocats.be est positif. Cependant, vous le disiez vous-même: cela fait 30 ans que le débat est sur la table! Si l'objectif est juste que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit la première à y parvenir en 2022, cela ne sera en rien positif. Il est préférable de prendre le temps, de se concerter et d'avoir un bon accord avec toutes les Communautés plutôt que d'avancer dans son coin, au risque de créer de nombreux problèmes par la suite.

M. Michele Di Mattia (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour l'état des lieux que vous avez dressé. Le train est en marche! La réforme est en point de mire puisque vous nous annoncez une note d'orientation pour le mois prochain, ce qui est un pas considérable. Mme Vandorpe attire l'attention sur des points parfaitement légitimes. Vous-même attirez l'attention sur les besoins des enfants. Nous sommes ici dans une situation tellement particulière que je partage l'avis de l'expert Dirk Van Damme, selon lequel c'est le bon moment pour envisager la modification des rythmes scolaires.

Je souhaite être optimiste et je suis persuadé que cette réforme verra le jour, quelles qu'en soient les modalités. Il y aura certainement des écueils, mais il sera important aussi de se donner un temps d'évaluation, car, en pédagogie, les thèses évoluent rapidement et l'intérêt de l'enfant d'aujourd'hui ne sera peut-être pas le même dans cinq, dix ans ou au-delà. Merci pour vos engagements et votre travail!

7.20 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Caroline Désir, mi-

ministre de l'Éducation, intitulée «Problématique des places dans les écoles rurales»

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Selon plusieurs récents articles de presse, trop d'enfants de sixième année primaire sont actuellement sur liste d'attente en vue de leur inscription dans l'école secondaire de leur premier choix. Cette problématique est d'autant plus préoccupante dans un environnement rural où les transports en commun sont nettement moins présents: par manque de places dans les écoles proches de leur domicile, voire dans leur commune, certains parents sont obligés de faire plus d'une heure de route aller-retour pour conduire leurs enfants dans une autre école, ce qui affecte évidemment leur qualité de vie. Ces arrondissements ruraux, comme celui de Huy-Waremme, ne sont cependant pas repris dans la circulaire désignant les zones en tension démographique, ce qui signifie que les conditions à remplir pour créer une nouvelle classe sont très strictes, voire irréalisables pour les établissements concernés. En effet, cette circulaire n'indique aucune condition liée à la ruralité; pourtant, la réalité n'est pas la même dans des communes rurales que dans une ville où se trouvent plusieurs écoles dans un rayon de cinq kilomètres.

Madame la Ministre, avez-vous pris contact avec les établissements concernés par cette situation? Une solution pourrait-elle être trouvée et transmise aux directions pour qu'elles puissent, à leur tour, informer les parents avant le 26 avril, soit dans une semaine? En effet, il y a urgence puisque les parents doivent savoir ce qu'il en est avant lundi prochain, date à laquelle ils pourront réinscrire leur enfant dans un autre établissement.

Pour conclure, je dirais que la situation des zones rurales et de Bruxelles méritent que vous vous penchiez, peut-être avec le ministre responsable des bâtiments scolaires, sur des approches novatrices pour trouver des solutions à ces problèmes qui, s'ils sont différents, n'en sont pas moins aigus. De nombreux parents attendent d'être informés depuis deux semaines, comme en témoigne une maman qui ne trouve plus d'autre solution que de mettre son enfant dans un internat: «Je suis infirmière, je travaille un week-end sur deux, donc je le verrai quatre jours. Je n'ai pas d'autre solution.»

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, bien que je me suis penchée sur votre question d'actualité depuis ce matin, je ne pourrai pas y apporter une réponse complète. Le problème est compliqué: la circulaire prévoit des modalités différentes selon que l'école se trouve ou non dans une zone en tension démographique. Dans les zones en tension, une école qui voudrait ouvrir une classe en raison d'un afflux de demandes devrait simplement déclarer son souhait d'ouvrir une classe supplémentaire. Si elle dispose de 22 places, 30 périodes sont automati-

quement générées lorsque ces places sont remplies. Traditionnellement, dans les zones qui ne sont pas considérées comme étant en tension, une condition a été ajoutée: 10 élèves doivent se trouver sur la liste d'attente. La raison de cette mesure est que nous ne voulons pas attribuer des périodes qui ne seraient pas utilisées parce que les places ouvertes ne seraient finalement pas remplies. Les périodes ainsi attribuées pour une classe comptant moins de 22 élèves ne seraient pas entièrement utilisées.

Le sujet est trop technique pour que je le développe ici. Toutefois, les écoles rurales ne sont pas prises en compte dans ce type de circulaire. Comme vous l'avez souligné, le nombre d'enfants sur liste d'attente est plus important que l'année passée; nous devons donc trouver des solutions pour créer des places supplémentaires. Je rappelle que les écoles doivent déclarer le nombre de classes qu'elles ouvrent en première année secondaire au mois de janvier et qu'elles ont la possibilité, à partir de maintenant, d'effectuer une demande d'ouverture de classe supplémentaire. Nous devons utiliser cette possibilité pour accueillir les enfants sur liste d'attente.

Je me pencherai à nouveau sur ce problème, mais je ne disposerai pas d'une solution miracle pour le 26 avril, le délai étant trop court. Si nécessaire, je modifierai la circulaire. Vous pouvez toutefois informer les parents qu'ils peuvent toujours inscrire leur enfant le 26 avril dans une école où il reste de la place, même si elle est plus éloignée. Cela garantira une place à leur enfant et ne les empêchera pas de remonter dans le classement si une classe supplémentaire est créée, puisqu'ils sont sur liste d'attente dans une école plus proche de leur domicile. Vous ne pouvez donc pas vous tromper en conseillant aux parents d'effectuer une inscription «chrono» à partir du 26 avril. Les écoles peuvent ouvrir des classes supplémentaires jusqu'au mois d'août, ce qui laisse un peu de temps.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je comprends vos explications techniques, Madame la Ministre, car je me penche sur le dossier depuis trois semaines. Les familles concernées ont reçu un courrier le vendredi précédant les vacances de Pâques, ce que je déplore, puisqu'elles n'avaient alors pas la possibilité de s'informer. Elles se retournent maintenant vers nous, en notre qualité de relais entre les citoyens et la ministre ou la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je connaissais donc les éléments du dossier et savais qu'il était question de 22 élèves dans une zone à forte tension démographique. Même si le 26 avril n'est pas une date butoir, nous ne pouvons pas laisser ces parents sans solution.

Sans vouloir faire du «sous-localisme», des décisions ponctuelles et précises doivent parfois être prises en fonction des réalités de terrain. Par exemple, dans l'école dont il est question, 34 élèves sont sur la liste d'attente; 12 d'entre eux

habitent à moins de deux kilomètres, mais devront se rendre dans un établissement à 45 kilomètres, faute de place dans les autres écoles. Il faut prendre en considération ces réalités de terrain dans les zones rurales, mais aussi à Bruxelles, où la situation est tout aussi problématique.

7.21 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Transformer les jours blancs en jours verts»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Nous espérons tous un retour à 100 % en présentiel dans les écoles dès ce 8 mai. Cette date coïncide avec le début du Plan «Plein air» annoncé par le Comité de concertation (Codeco) et visant à privilégier les activités à l'extérieur.

Aujourd'hui, il reste encore dix semaines de cours avant la fin d'une année scolaire complètement chamboulée. Ce retour en présentiel signifie, pour certains élèves, la possibilité de récupérer une partie de la matière scolaire. Pour les élèves des deuxième et troisième cycles de l'enseignement secondaire, c'est avant tout la fin d'un tête-à-tête épuisant avec leur écran et un retour à une relative normalité.

Dès lors, pourquoi ne pas inviter les écoles, dans la mesure du possible et selon leur contexte et leur environnement, à privilégier les activités en plein air et à sortir les élèves des classes? Ne serait-ce pas aussi l'occasion, pour les écoles, d'être épaulées par l'accueil temps libre (ATL), le secteur culturel, les Centres régionaux d'initiation à l'environnement (CRIE) et tous les autres partenaires, qu'ils soient habituels ou non? Nouer de tels partenariats serait aussi une manière de soutenir ces secteurs qui étaient ou sont encore à l'arrêt.

Par ailleurs, je ne ferai pas l'économie de la question des jours blancs. Madame la Ministre, vous avez invité les pouvoirs organisateurs, particulièrement dans l'enseignement secondaire, à imaginer des formes d'évaluation alternatives, ne suivant pas nécessairement le traditionnel schéma des sessions d'examens. Cela n'empêchera pas les délibérations d'avoir lieu, afin de permettre aux équipes éducatives de faire le point sur l'année scolaire de chaque élève. Ces délibérations entraîneront, comme chaque année, une période creuse pour les élèves. Dès lors, pourquoi ne pas transformer ces jours blancs en jours verts, passés à l'extérieur et avec un encadrement?

Comment comptez-vous inviter les écoles à s'inscrire, elles aussi, dans le Plan «Plein air»? Avez-vous prévu d'envoyer une circulaire sur le thème des jours blancs? Si oui, contiendra-t-elle des solutions praticables pour les écoles? Des moyens sont-ils prévus pour soutenir les éventuels partenariats dans le cadre de l'organisation de ces jours blancs ou verts?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ignore encore le contenu du Plan «Plein air» du Codeco. A priori, ce plan concernerait les activités qui étaient suspendues jusqu'à présent, et non les activités scolaires. Ces dernières ont effectivement pu se poursuivre, même si ce fut selon des modalités parfois très contraignantes.

Circulaire après circulaire, j'ai toujours soutenu l'organisation d'activités en plein air, puisque les risques de contamination sont moindres à l'extérieur. Même lorsque les activités extra-muros étaient interdites, j'ai encouragé les sorties aux alentours des écoles, dans les bois ou en forêt, et le remplacement des cours d'éducation physique par des promenades. Depuis le 15 mars, les activités extra-muros en intérieur comme en extérieur sont de nouveau possibles. La vraie difficulté n'est pas tellement de les organiser, mais de savoir comment y conduire les élèves, les experts étant très restrictifs sur l'usage des transports. Cela reste donc un problème. Par contre, j'ai toujours encouragé toutes les activités qui peuvent avoir lieu aux abords directs des écoles.

Je partage donc vos objectifs, Monsieur le Député. Néanmoins, ce sont les écoles qui ont les cartes en main pour organiser des jours verts. Je ne peux rien imposer, car cela relève de leur liberté pédagogique. Je continue toutefois d'inciter à l'organisation d'activités en plein air, comme de toute activité susceptible d'améliorer le bien-être et la santé mentale de nos jeunes.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Certes, vous invitez depuis longtemps les écoles à organiser le plus d'activités possible en dehors des établissements, Madame la Ministre. Cependant, les inciter à transformer les jours blancs en jours verts serait une invitation à tisser des partenariats avec d'autres secteurs, même pour un temps relativement court. C'est également une nécessité pour le bien-être mental des jeunes. Ce mardi 20 avril, j'ai regardé un reportage de la RTBF intitulé «*Une jeunesse au creux de la vague*». Le documentaire illustre encore le sentiment de nombreux jeunes en perte de sens et d'avenir. Cela ne peut que nous interpeller et mener au constat que cette situation est peut-être l'occasion d'accentuer et de soutenir les différentes initiatives déjà prises. Les délibérations auront bien lieu au mois de juin. Dans le respect de l'autonomie des pouvoirs organisateurs, c'est une occasion, non pas de faire l'école dehors, car cela exige un dispositif plus important, mais d'essayer d'emmener davantage à l'extérieur ces jeunes restés trop longtemps devant les écrans.

8 Débat d'actualité (Article 83, § 6, du règlement): «Accord intervenu au sein du gouvernement sur la répartition des moyens fi-

nanciers destinés aux bâtiments scolaires»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Accord intervenu au sein du gouvernement sur la répartition des moyens financiers destinés aux bâtiments scolaires».

Les temps de parole sont les suivants: quatre minutes par groupe politique; huit minutes pour la réponse du gouvernement; une minute par groupe pour la réplique.

M. Laurent Léonard (PS). – La répartition des moyens financiers destinés aux bâtiments scolaires a été discutée à de nombreuses reprises au sein de notre Assemblée et en commission, mais aussi et surtout dans la presse, souvent à coup d'amalgames maladroits, parfois par méconnaissance, parfois de façon volontaire.

Les congés de printemps ont été animés par la saga des bâtiments scolaires et le montant de 230 millions d'euros alloués par l'Union européenne pour leur rénovation durable. Dans toute cette histoire compliquée, que certains trouveront sans doute utile et d'autres moins utile ou moins intéressante, le plus important au final est d'avoir d'abouti à un dénouement heureux il y a quelques jours. Cette manne inattendue, qui ne peut que nous réjouir tous, nous permet également de mener un débat démocratique aujourd'hui.

Après avoir consulté les différents acteurs directement concernés, notamment les fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), vous êtes parvenu, Monsieur le Ministre, à parvenu à trouver un consensus qui convient plus ou moins à tout le monde puisqu'il reprend différentes demandes formulées par ces mêmes fédérations de pouvoirs organisateurs. Il s'agit d'une tâche toujours difficile et peut-être ingrate pour un ministre puisque les réseaux eux-mêmes n'étaient pas forcément d'accord sur la manière de partager ce montant. C'est donc une réelle prouesse, un véritable tour de prestidigitation et j'aurais même envie de dire que c'est un grand accord.

La clé de répartition validée par le gouvernement est de 41 % pour les bâtiments relevant de WBE (pouvoir organisateur de la Communauté française), de 34 % pour l'enseignement officiel subventionné (provinces et communes) et de 24 % pour l'enseignement libre subventionné (les réseaux privés, représentés en grande partie par l'enseignement libre confessionnel). Cette clé est sensiblement la même que celle qui nous avait été présentée préalablement, à ceci près qu'elle contient des spécificités plus techniques et qu'elle comporte quelques aménagements demandés par les fédérations de pouvoirs organisateurs. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous détailler ces aménagements? En quoi cette clé diffère-t-elle de la précédente? Un mécanisme de vases communi-

cants a été intégré afin de sélectionner les dossiers les plus qualitatifs. Pouvez-vous nous en expliquer le fonctionnement et nous en donner un exemple? Sur quels critères le mécanisme se basera-t-il, vu l'importance accordée à la qualité des dossiers? L'Union européenne demande en effet de viser la qualité et l'efficacité énergétique des bâtiments.

Pouvez-vous détailler le mécanisme d'effet levier? Quelle est sa finalité?

Enfin, y voyez-vous plus clair quant à l'élaboration d'un futur calendrier? L'argent débloquenté par l'Union devrait être dépensé pour 2026. Dès lors, pour quelle date les établissements devront-ils vous remettre leur dossier? Dans quel délai comptez-vous formuler des réponses aux pouvoirs organisateurs afin que les travaux puissent débiter au plus vite? À ce sujet, nous savons qu'il existe des différences importantes entre les réseaux en termes d'obligations administratives, notamment budgétaires. Le *timing* est intéressant, car rapide, mais il pourrait se révéler compliqué pour les mêmes raisons.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je tiens d'abord à souligner que, selon le PTB, il s'agit d'un faux débat ou, plus exactement, d'un débat très secondaire. Le fond du problème est que, depuis 30 ans, les différents gouvernements qui se sont succédé ont globalement désinvesti dans l'enseignement et particulièrement dans les bâtiments scolaires. Nous voyons aujourd'hui la situation qui en résulte. Certes, elle n'est pas la pareille partout, mais, dans beaucoup d'écoles, les toits fuient, les sanitaires sont dans un état déplorable – ce qui n'est pas anodin en cette période de crise sanitaire – et les performances énergétiques sont désastreuses.

Dans de telles situations catastrophiques, il est normal que chacun cherche à résoudre ces problèmes. On finit toutefois par se disputer sur des peccadilles, alors que le fond du problème est le manque de moyens structurels. Les besoins avaient été évalués il y a 20 ans. Si j'ai bien compris, un cadastre est en cours d'élaboration et confirme à peu près les résultats. En extrapolant les constats d'il y a 20 ans, puisque peu a été fait depuis, les besoins sont évalués à minimum 1,8 milliard d'euros. Un programme d'investissements pluriannuel de 1,2 milliard d'euros dans les bâtiments scolaires a été établi. C'est une somme conséquente et un investissement jamais vu depuis longtemps! Et pourtant, ce montant ne fera jamais que répondre aux deux tiers des besoins cruciaux.

Aujourd'hui, ce sont 230 millions d'euros qui nous arrivent de l'Europe. Et on est en train de se disputer sur des points et des virgules pour savoir comment on va les répartir! Pour nous, le fond du problème n'est pas là.

Si nous voulons quand même parler de la répartition entre les réseaux, nous devons constater que le réseau libre confessionnel s'est senti brimé,

aussi bien par la première que par la deuxième version. Toutefois, selon le Pacte scolaire, une des rares responsabilités financières des réseaux concerne les bâtiments, tant pour leur achat ou leur location que pour leur entretien. Pourtant, depuis l'adoption du Pacte, d'autres concessions ont été faites, notamment grâce à des interventions publiques pour des réparations. Pour certains, ces concessions ne sont pas suffisantes. Ils clament alors le beau et grand slogan «Un enfant est égal à un enfant», auquel j'adhère bien entendu, mais qui, pris au mot, montre que la notion de réseau n'a aucun sens. Pour résoudre le problème de la répartition, il suffirait de se limiter à un seul réseau public. Cette solution résoudrait de nombreux problèmes, y compris pour le marché scolaire.

Le réseau libre n'est pas prêt à céder son patrimoine sous forme de baux emphytéotiques à la Communauté française. Il souhaite en fait bénéficier des avantages financiers accordés par les pouvoirs publics, tout en conservant les avantages de la propriété. Il ne veut même pas les transmettre aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS). Par exemple, dans la province de Hainaut, seuls 20 % des écoles du réseau libre ont adhéré à ces dernières. Quatre écoles sur cinq ne l'ont donc pas fait, alors qu'elles auraient ainsi pu bénéficier de moyens supplémentaires. En d'autres termes, entre obtenir ces derniers et rester propriétaires, elles ont choisi cette seconde option.

Ajoutez-y la mise à disposition des locaux en dehors du temps scolaire. En effet, on parle beaucoup des écoles ouvertes pour l'instant. Il ne me semble pas que le réseau libre soit prêt à mettre ses locaux à la disposition des associations de quartier. Sa demande me paraît dès lors un peu exagérée.

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, nous venons d'évoquer avec le ministre-président le Plan de relance pour l'Europe et les moyens alloués aux grandes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment l'enseignement. Ce 8 avril, le gouvernement s'est accordé sur les montants des différentes fiches, dont les fameux 230 millions d'euros affectés à la rénovation des bâtiments scolaires, qui ont tant fait parler d'eux et sur lesquels nous reviendrons certainement.

En effet, le gouvernement a décidé d'affecter une part colossale des moyens du plan de relance aux bâtiments scolaires, ce qui est l'information politique la plus importante. La neutralité carbone est exigée dans les bâtiments scolaires; la transition énergétique, si elle est correctement financée, représente aussi des moyens de fonctionnement plus importants pour l'enseignement au quotidien. Le gouvernement a pris conscience de l'urgence de la rénovation des bâtiments scolaires. C'est tout à son honneur, même si cela n'a pas manqué de susciter de vives réactions, notamment de la part de l'enseignement libre confessionnel. Mais

c'est tout l'enseignement libre qui est concerné, de même que les communes et les provinces, comme le savent les nombreux municipalistes ici présents.

La liberté est la valeur fondamentale de mon mouvement politique: la liberté de s'associer, de croire ou non, de s'organiser, d'organiser un enseignement. Il était important que le gouvernement réponde aux affirmations de ces derniers temps; c'est ce qu'il a fait en se concertant étroitement avec les différents pouvoirs organisateurs, dont WBE.

Entre-temps, vous avez annoncé un mécanisme ajusté de répartition de l'enveloppe précitée. Chacun est libre d'en apprécier les résultats comme bon lui semble, mais toujours est-il que l'affinement de la clé de répartition permet une attribution plus équitable de ces moyens européens. Il serait bon que vous nous explicitiez cette clé de répartition qui répond mieux aux aspirations de chacun des pouvoirs organisateurs et des filières, qu'ils soient plus ou moins bien organisés et représentés.

Dans le même cadre, j'aimerais que vous nous parliez du caractère indicatif de cette clé de répartition ainsi que de la logique qui sous-tend la sélection qualitative des projets concernés par ce financement européen et les effets de levier. En tant que libéral, j'accorde beaucoup d'importance à l'effet de levier, sachant que les budgets sont limités. Comment ces questions seront-elles appréhendées pour que les euros investis dans les bâtiments produisent un effet le plus important possible? Il s'agit non seulement des bâtiments en tant que tels, mais aussi des économies structurelles possibles dans le fonctionnement des écoles au fil des ans. En effet, il n'est pas seulement question de bâtiments, mais d'hommes et de femmes qui dispensent des enseignements et de la jeunesse de demain qui les reçoit.

Quel que soit le réseau, ayons une vision moderne de l'enseignement. Ma formation politique a relayé ce message, et le gouvernement l'a entendu. Je me réjouis des changements dans la volonté de rénovation des infrastructures scolaires, car bon nombre de ces bâtiments connaissent des problèmes importants. Même si les montants sont colossaux, ce chantier est essentiel et ne se limite pas aux fonds européens. Pouvez-vous nous en dire plus sur le repositionnement de cette réflexion dans le cadre de l'ensemble des enveloppes disponibles pour les bâtiments scolaires?

En somme, j'aimerais en savoir un peu plus sur la clé de répartition, sur les ajustements intervenus et sur le calendrier. Ce dernier est très serré parce que les ambitions politiques sont grandes, mais aussi parce que nous sommes tenus de respecter le calendrier européen.

Mme Alda Greoli (cdH). – Résumons la situation: nous sommes passés d'un mauvais grand

accord à un grand accord mauvais. Monsieur le Ministre, vous n'avez fait que déplacer le lieu des inégalités. Vous avez remplacé la clé de répartition par un trousseau de clés, avant de noyer ce trousseau dans un sacré brouillard.

Pour en revenir aux chiffres, les moyens accordés à WBE passent de 58,6 % à 41,7 %, pour accueillir 15 % des étudiants. Pour les communes et les provinces, la part passe de 23 % à 34 %, pour accueillir 35 % d'élèves. Les réseaux libres, quant à eux, recevront désormais 24 % des moyens au lieu des 18,5 % initiaux, le tout pour accueillir 50 % d'apprenants.

Changeons de point de vue et observons ces chiffres de manière proportionnelle. Imaginons que les communes reçoivent une part équivalente à 1. Si elles disposent d'une telle part, c'est d'ailleurs grâce la mobilisation de plusieurs dizaines de conseils communaux qui, souvent à l'unanimité, ont voté des motions pour vous dire tout le mal qu'ils pensaient de votre grand accord, Monsieur le Ministre. Si les communes ont 1, WBE reçoit une part de 2,5 et les réseaux libres, une part de 0,5, soit cinq fois moindre que celle de WBE. À cela, s'ajoute un levier, une variation de 15 % et divers critères. Pourquoi faire simple quand on peut noyer les détails dans la complexité?

Monsieur le Ministre, vous nous avez si souvent rappelé qu'il fallait avancer rapidement. Sauf erreur de ma part, il vous reste pourtant encore à écrire un décret, qui devra faire l'objet de trois lectures par le gouvernement – à moins que vous ne décidiez de passer ces étapes. Le temps est donc encore long. Ce temps est nécessaire pour mener de véritables concertations avec le secteur. Vous faites compliqué, alors que vous détenez la clé de la simplicité et de l'égalité, à savoir le programme prioritaire de travaux (PPT). En outre, vous avez des obligations de résultats et de délais, et vous devez rendre des comptes aux Régions sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Mes questions seront simples. Elles permettront de lever le voile de brouillard et, peut-être, de revenir à une clé de répartition simple, transparente, équitable, égalitaire. Quels seront vos critères d'évaluation de la qualité de dossiers, Monsieur le Ministre? Ces dossiers feront-ils l'objet de concertations avec le secteur, comme dans le cadre du PPT? Que ferez-vous des centaines de dossiers déjà introduits qui attendent d'être reconnus dans le cadre d'autres programmes? Leurs auteurs devront-ils soumettre de nouveaux projets?

Dans quels délais votre projet de décret nous sera-t-il transmis? Vous ajoutez des leviers, des critères et des variations de 15 %. Cela va-t-il réellement dans le sens de la simplification administrative, sachant que les écoles souffrent pleinement de la crise sanitaire et ont déjà beaucoup de travail? Pouvez-vous lever le voile sur toutes

ces informations? Par ailleurs, si jamais, au détour d'une conversation avec vos collègues du gouvernement ou lors de négociations futures, vous pouviez réellement faire en sorte qu'un élève est égal à un élève et qu'une école est égal à une école, quel que soit le réseau, vous me trouveriez enfin réjouie de vos grands accords!

Mme Véronique Cremasco (Ecolo). – Pour ma part, je pose la question tout à fait différemment. En réunion de commission du Budget du 22 mars dernier, mon collègue Kalvin Soiresse Njall et moi-même vous avons demandé, Monsieur le Ministre, des éclaircissements sur la clé de répartition. Le but est de voir dans quel sens et selon quelle méthode la Fédération Wallonie-Bruxelles allait assurer la transition de tout le parc immobilier scolaire. J'utilise ces termes-ci à dessein pour désigner toutes ces infrastructures, quelles qu'elles soient, tous réseaux confondus. Il faut en effet s'occuper du parc immobilier scolaire dans son ensemble pour permettre à chacun de bénéficier de conditions d'enseignement dignes de ce nom.

J'ai eu l'occasion d'employer plusieurs fois le mot «digne». Je suis attristée de devoir l'utiliser; or, lorsque je considère l'état actuel des bâtiments que la commission des Bâtiments scolaires a visités, ce terme s'impose. Dans tous les réseaux confondus, certaines situations sont tout simplement indignes et le dossier des toilettes ne représente que la pointe de l'iceberg. Chaque euro doit donc être investi à bon escient pour assurer des conditions d'exercice dignes pour chacun, dans tous les réseaux.

Nous vous posions donc la question sur cette clé de répartition et vous y avez répondu en nous disant que vous présenteriez une note au gouvernement. Vous l'avez fait: un accord en est ressorti et, visiblement, les éléments que vous nous présentiez déjà à l'époque, tels que les effets de levier et vases communicants, ont été discutés et précisés. Pour nous, contrairement peut-être à Mme Greoli, ces deux critères sont primordiaux. Le véritable enjeu de ce débat, c'est d'identifier les besoins des bâtiments, quel que soit le réseau considéré, pour augmenter la qualité générale de l'ensemble du parc immobilier scolaire.

Les intervenants précédents, notamment M. Léonard, l'ont déjà rappelé: c'est la première fois qu'un ministre prend le problème à bras-le-corps. Il était impératif de le faire: ce problème est effectivement structurel et nécessite une réponse financière de 1,3 milliard d'euros. Pourtant, la somme disponible pour le moment n'est que de 230 millions euros.

Pour donner un cadre d'apprentissage – je remplacerai ici le mot «digne» par «enthousiasmant» et «créatif pour tous» –, pouvez-vous nous assurer d'abord du reste du financement? Qu'en est-il plus précisément du critère des vases communicants?

Personnellement, j'ai envie de voir les vases communicants non pas entre réseaux, mais par catégories de projets. Plusieurs fois en commission, vous m'avez en effet promis qu'il existerait trois catégories de projets dans les rénovations: les projets de faible, de moyenne et de grande ampleur. Ces catégories sont-elles identifiées? Quelle catégorie a la priorité? Le chantier est en effet gigantesque; il faudra bien l'entamer quelque part et opérer des choix avec méthode.

Je voudrais aussi vous rappeler une de mes préoccupations: comme ce chantier de construction énorme, crucial, vital pour la Communauté française est piloté depuis la Communauté française, qui porte haut la valeur culturelle de l'architecture, comment la qualité architecturale sera-t-elle intégrée dans ce chantier?

Pour clore mon intervention, j'en viens à la performance énergétique. Mon groupe y est évidemment particulièrement sensible. Il s'agit de faire transiter l'ensemble du parc immobilier vers une qualité qui inclut, certes, la performance énergétique, mais également d'autres types de performances: l'acoustique, la nature et l'environnement, l'insertion dans le quartier, etc. Ce faisant, le parc immobilier scolaire se transforme en élément structurant pour toute notre Fédération.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Pendant ce congé de Pâques, j'ai cru au changement et à l'éclaircie à l'annonce du nouvel accord. J'étais enthousiaste à l'idée de le lire, en imaginant que les revendications avaient été quelque peu entendues: là le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), ici les communes et enfin les deux partis d'opposition qui s'étaient joints à ce combat: le cdH et DéFI.

Nous avons rapidement déchanté. Un parti de la majorité nous a clairement dit que ce n'était surtout pas grâce à nous que le gouvernement avait changé son fusil d'épaule – pour autant qu'il l'ait fait.

Monsieur le Ministre, nous avons envie de comprendre et d'y voir clair parce que la première clé n'était pas fort motivée et nous espérons avoir à présent des éléments supplémentaires. Donc quels sont les éléments nouveaux? Quelle est la qualité de ces éléments nouveaux? Qu'apportent-ils à cette première clé que les membres de la majorité avaient présentée en commission comme étant – presque – parfaite? Et puis, nous avons senti un flottement et perçu l'idée qu'il faudrait revoir les choses.

Quelles sont vos motivations réelles et celles du gouvernement à modifier ces clés aujourd'hui? S'agit-il de la capacité d'absorption de l'enseignement officiel? Pourquoi vouloir modifier un dispositif que vous nous avez présenté comme «presque parfait»? En quoi cette nouvelle clé est-elle meilleure? Nous ne voyons pas vraiment de différence.

En revanche, nous décelons dans la tonalité des discours relayés par la presse une méfiance vis-à-vis de l'enseignement libre. Pour certains, cela confine même à l'aversion. Dans ma commune, le réseau libre ne se limite pas au confessionnel. Il compte aussi bien des établissements scolaires du réseau libre confessionnel que du réseau libre non confessionnel. Cela constitue une offre d'enseignement essentielle pour répondre aux besoins en matière d'offre scolaire.

En quoi cette nouvelle clé de répartition va-t-elle être meilleure et s'insérer dans un équilibre global? En réunion de commission, vous avez dit que cette première clé ne serait pas la seule. D'autres moyens seront prévus pour rééquilibrer naturellement la situation. Monsieur le Ministre, comment votre nouvelle clé va-t-elle assurer un équilibre global et faire en sorte que les écarts, notamment décrits par Mme Greoli, seront comblés?

La date butoir est fixée au 30 avril, même si Mme Von der Leyen a affirmé ne pas la voir comme un délai strict. La Fédération Wallonie-Bruxelles montrera-t-elle l'exemple en déposant dans les temps son dossier auprès de la Commission européenne? Êtes-vous prêt pour cela? Pouvez-vous nous parler du *timing* par rapport au décret que vous allez devoir déposer devant notre assemblée?

Je voudrais encore réagir à certains points. Un enfant est égal à un enfant, certainement en ce qui concerne les bâtiments. Quel que soit le réseau d'enseignement qu'il fréquente, un enfant a le droit de bénéficier d'un bâtiment du 21^e siècle. Au-delà de cela, il y a des indices sociaux-économiques qui entrent en jeu et qui permettent d'investir à certains endroits des moyens supplémentaires pour éviter que l'enseignement ne soit, comme c'est le cas aujourd'hui, discriminant et reproducteur des différences sociales.

Enfin, j'adore l'effet de levier. En général, il est possible de faire jouer l'effet de levier quand les partenaires qui ont les moyens de vous suivre. Dans le cas présent, avez-vous évalué les partenaires qui vont vous suivre? Quels autres moyens allez-vous mobiliser en dehors de ceux dont vous disposez et dont vous avez la maîtrise?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ce dossier qui tient à cœur au gouvernement et qui répond à de réels besoins et attentes du secteur. Permettez-moi de situer brièvement le contexte: le ministre-président et son équipe ont cherché à obtenir 500 millions. La Fédération Wallonie-Bruxelles a obtenu le budget demandé, ce qui n'était pas gagné d'avance.

Nous avons décidé de consacrer près de la moitié du budget aux bâtiments scolaires, sans compter les bâtiments universitaires. Il s'agit là d'un choix politique fort. À la suite des constats faits sur le terrain, le Parlement et le gouvernement ont initié le chantier et ont pris les décisions ensemble. Le travail n'a pas encore abouti, mais il avance bien. Nous en reparlerons dans les prochaines semaines. Nous devons aboutir à quelque chose d'objectif, qui résulte en fait non pas de la politique décidée en termes de bâtiments scolaires et des moyens affectés, mais qui s'inspire d'une clé de répartition appliquée dans le passé, plus précisément ces cinq dernières années. Nous avons adopté cette clé budgétaire qui est la seule que nous pouvons considérer comme utilisable aujourd'hui.

Je n'ai pas changé d'avis. Fort du soutien du gouvernement, je conserve la même clé budgétaire. Mais, grâce à ma capacité d'écoute de mes interlocuteurs que j'ai consultés et entendus et, en fonction de leurs réflexions, j'ai procédé à des ajustements et réintégré les dotations dévolues au Fonds de garantie et aux remboursements d'intérêts. Nous avons également repris les conventions du Centre régional d'aide aux communes (CRAC). Nous avons supprimé les dotations exceptionnelles perçues par le Fonds des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2016-2017, lors de la législature précédente. Nous avons retiré les moyens dévolus aux loyers versés aux SPABS. Certes, nous pouvions ergoter sur chacune de ces lignes budgétaires. J'ai décidé d'abrégé les discussions et d'ajouter toutes les demandes reçues. Selon moi, elles n'étaient pas toujours pertinentes et parfois orientées. Mais passons.

La clé de répartition est donc passée à environ 41 % pour les bâtiments scolaires dont nous sommes propriétaires, à 34 % environ pour l'enseignement officiel subventionné et plus ou moins 25 % pour l'enseignement libre subventionné. Voici donc les modifications apportées.

Il faut encore améliorer le travail et retenir les projets les plus qualitatifs, notamment en termes d'économie d'énergie. En effet, la transition écologique est l'un des objectifs essentiels du Plan de relance pour l'Europe, porté par la Commission européenne, le gouvernement fédéral et relayé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. À notre niveau, nous avons prévu un système de vases communicants qui doit permettre à ceux qui ont les meilleurs dossiers sur le plan énergétique d'obtenir un peu plus que ce qui est défini dans la clé de répartition. Je rappelle que cette clé n'est qu'indicative, elle n'est donc pas figée. Un filet de sécurité existe toutefois, le mécanisme ne pouvant porter que sur 15 % de l'enveloppe allouée.

Ainsi, l'enseignement libre subventionné pourrait obtenir jusqu'à 36 % de l'enveloppe globale. Et avec le filet de sécurité, de 25 % au départ, l'enveloppe allouée à ce réseau ne pourrait

pas descendre en dessous de 21 % de l'enveloppe globale. Voilà pour l'aspect vases communicants. Il est basé sur des *pools*, c'est-à-dire des catégories de travaux. En effet, à la suite des dernières discussions avec la Commission européenne, les travaux seront classés en différentes catégories. Les travaux de la première catégorie, soit ceux qui permettent d'économiser le plus d'énergie, seront favorisés. Si un pouvoir organisateur ou un réseau n'a pas de dossier classé dans la première catégorie, il bénéficiera d'un complément de dotation.

L'effet de levier consiste dans le fait que les pouvoirs organisateurs subventionnés devront apporter un complément à la subvention octroyée par Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour faire bref, ils devront déboursé un euro pour un euro reçu. Quant à la clé de répartition prévue, elle était bien de 35 % et 65 %, mais les pouvoirs organisateurs m'ont demandé de la souplesse, ce que j'ai fait. Les pouvoirs organisateurs devront donc choisir entre les types de travaux à effectuer et tendre vers 50 %.

Pour WBE, cet effet de levier sera moins important. Il se situera entre 0 % et 35 %, soit en moyenne à 17,5 %. Pour quelle raison? Parce que, lorsque j'ai évoqué ces pourcentages, certains ont indiqué que j'allais rendre de la main gauche ce que j'avais pris de la main droite. Par conséquent, je ne voudrais pas attiser des critiques supplémentaires. Ce concept d'effet de levier est cependant utile, car il se situe exactement dans la philosophie de ce que l'Europe, le gouvernement fédéral et nous-mêmes souhaitons, c'est-à-dire un investissement le plus grand possible. C'est ainsi que, si nous ajoutons ce montant de 230 millions d'euros à tous les fonds actuels que nous allons conserver, nous devrions tendre vers un montant de 400 millions d'euros en plus des plans existant. Imaginez le potentiel d'investissements très rapide pour nos réseaux! Ils auront chacun la possibilité d'investir plus de 100 millions d'euros. C'est donc une belle opportunité! Dès lors, je ne comprends pas pourquoi certains ne s'en réjouissent pas.

Tout cela s'inscrit dans ce qui est prévu, même si des ajustements devront être réalisés dans les autres fonds. Je ne mets pas en question le montant de 1,2 milliard d'euros que j'ai évoqué, mais j'espère que nous pourrons faire plus. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion d'évoquer cette question avec le ministre du Budget de la Région wallonne en vue d'améliorer la situation et d'établir de belles synergies entre les entités fédérées. J'ai l'intention de faire de même avec la Région de Bruxelles-Capitale.

Nous travaillons aussi sur l'aspect qualitatif afin de déterminer un cadastre des besoins. À la mi-mai, la réponse de tous les pouvoirs organisateurs pour tous les bâtiments devrait nous parvenir en vue d'établir en juin, voire début juillet, un inventaire des besoins et d'avoir avancé sur la définition d'un bâtiment scolaire du 21^e siècle. Chaque enfant, chaque professionnel de

l'enseignement mérite de travailler dans des bâtiments dignes et enthousiasmants. Cependant, un euro n'est pas égal à un euro.

D'autres éléments doivent aussi être intégrés. Je pense par exemple au regard sur l'affectation d'aujourd'hui et de demain de ces bâtiments et aux capacités de synergie entre les réseaux. Les aspects qualitatifs contribueront à déterminer les critères de classement à l'intérieur de chaque *pool* et tout cela sera concerté avec les pouvoirs organisateurs.

Mon intention est de disposer d'un premier document vers la mi-mai à soumettre aux réseaux et aux pouvoirs organisateurs; à faire suivre de l'appel à projets et du projet de décret modifiant le décret-cadre sur le financement des bâtiments scolaires. C'est un nouveau chapitre, tout à fait en adéquation avec le Plan de relance pour l'Europe. Je vous rassure donc, le calendrier du décret ne perturbera ni le financement ni la mise en œuvre de ces travaux. Je suis sûr que je pourrai compter sur votre collaboration pour mener à bien ce projet dans des délais raisonnables.

Pour revenir sur l'effet de levier, on m'a demandé si nous avons bien examiné la capacité des pouvoirs organisateurs à mettre l'autre euro. Oui, nous l'avons fait. Si les pouvoirs organisateurs n'ont pas la capacité d'amener l'argent, j'ai prévu une garantie de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec une prise en charge totale du taux d'intérêt. Cela ne coûtera donc rien. Il faudra le rembourser, certes, mais les travaux permettront d'économiser de l'énergie. Sur la base des études généralement admises par les techniciens, cette économie d'énergie sera supérieure au remboursement à réaliser sur 25 ans.

Je pense donc que ce projet doit satisfaire tout le monde. J'espère qu'il va enthousiasmer les pouvoirs organisateurs et permettre de répondre à beaucoup de dossiers. Si les demandes sont plus nombreuses que l'enveloppe des 400 millions d'euros, tant mieux. Nous serons alors déjà prêts pour attribuer les autres millions que nous pourrions amener ensuite pour améliorer la qualité de l'ensemble des bâtiments scolaires.

M. Laurent Léonard (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses rassurantes sur tous les points que j'ai soulevés. Dans un contexte difficile, vous avez montré que vous êtes à l'écoute des pouvoirs organisateurs.

Malheureusement, dans ce débat, tous les dossiers liés à l'école ont parfois été mélangés. Cela peut mener à des crispations et c'est dommageable. Madame Greoli, sachez que je suis une personne de débat. Malgré nos différences, nous pouvons trouver un moyen de nous grandir et d'élever le débat. J'entends tout le temps votre slogan «un enfant est égal à un enfant»; j'en suis moi-même convaincu! Qui pourrait affirmer le contraire? En revanche, un pouvoir organisateur

n'est pas forcément égal à un autre pouvoir organisateur. (*Réaction de Mme Greoli*)

Il est simple de réclamer l'égalité lorsqu'il est question de droits et d'attributions – donc d'argent – et de refuser cette même égalité quand il s'agit d'obligations et de contrôles. C'est inadmissible! Avant de vouloir les mêmes droits, il faut accepter les mêmes devoirs!

Mme Alda Greoli (cdH). – Je ne peux pas vous laisser tenir ces propos, Monsieur Léonard! Tous les pouvoirs organisateurs et réseaux sont soumis aux mêmes contrôles et obligations!

M. Laurent Léonard (PS). – Laissez-moi terminer ma réplique, Madame Greoli! Votre tour viendra par la suite pour réagir!

M. le président. – Dans ce débat d'actualité, il me semble intéressant d'autoriser un dialogue. Je propose juste à Mme Greoli de réagir à vos propos, Monsieur Léonard. Elle sera suivie par M. Devin. Vous aurez bien évidemment l'occasion de compléter votre réplique par la suite.

Mme Alda Greoli (cdH). – J'ai dit qu'un enfant est égal à un enfant et qu'une école est égale à une école. Monsieur Léonard, si vous ne permettez pas l'égalité entre les établissements, la conséquence directe est qu'un enfant n'est pas égal à un autre!

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, je voulais simplement m'assurer que M. Léonard puisse terminer son intervention après avoir été interrompu par Mme Greoli. Les propos de mon collègue me paraissent en effet particulièrement pertinents.

M. le président. – Le but d'un parlement est de permettre l'expression d'une opinion et de son contraire. C'est là le principe fondateur de toute démocratie. Je n'ai aucune difficulté à ce que le débat ait lieu.

Monsieur Léonard, vous avez bien évidemment l'occasion de clôturer votre intervention.

M. Laurent Léonard (PS). – Je confirme donc ce que j'ai dit: lorsqu'on veut les mêmes droits, on doit aussi vouloir les mêmes devoirs.

Monsieur le Ministre, je retiens de votre volonté d'allouer ces montants aux bâtiments scolaires un aspect positif: le souci du bien-être de nos enfants et, donc, de l'avenir de notre société. Nous ne pouvons que soutenir votre projet de ce point de vue.

Le grand chantier sur les bâtiments scolaires est en cours. Connaissant l'état déplorable de certains bâtiments, personne ne pourra vous accuser de ne pas faire votre job. M. Kerckhofs parle du passé; il n'a probablement pas tout à fait tort. Mais ici, Monsieur le Ministre, vous parlez du présent et de l'avenir. Vous parlez de l'avenir des enfants, des utilisateurs, des parents, des enseignants, du personnel extrascolaire et d'entretien,

parfois des utilisateurs sportifs ou culturels. Nous nous en réjouissons! Mon groupe vous soutiendra pleinement dans votre action!

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je voudrais répéter la position du groupe PTB dans ce débat: nous estimons que le problème principal réside dans le manque global de moyens dans l'enseignement, particulièrement pour les bâtiments. Le problème ne réside pas dans la répartition de ces moyens.

Par rapport à la répartition – puisque c'est le débat qui nous est imposé –, j'ai été enseignant dans une école du réseau libre jusqu'il y a deux ans. Je ne peux pas être soupçonné d'un manque de respect. J'ai énormément de respect pour mes collègues et les enseignants qui travaillent dans le réseau libre, de même que pour tous les élèves qui le fréquentent. La seule chose que j'ai dite, c'est qu'il ne peut pas réclamer les mêmes financements sans se soumettre aux mêmes obligations. Je ne suis pas le seul à tenir ces propos!

Mme Alda Greoli (cdH). – Est-ce que vous pouvez me donner des exemples de différence d'obligations, Monsieur Kerckhofs?

M. le président. – Madame Greoli, je ne suis pas opposé au débat sous la forme d'un dialogue. Je vous cède la parole pour que vous puissiez exprimer votre position; Monsieur Kerckhofs, je vous permettrai bien évidemment de poursuivre votre raisonnement par la suite.

Mme Alda Greoli (cdH). – Est-ce que les députés pourraient me donner, pour les communes, les provinces et pour les réseaux libres, les différences d'obligation?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Ce ne sont globalement ni les communes ni les provinces qui se sont plaintes de la répartition.

Mme Alda Greoli (cdH). – Pourtant, plusieurs conseils communaux ont voté des motions, y compris là où le PS et le MR siègent dans la majorité.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Mais il y a quelques centaines de communes!

Une première différence existe en ce qui concerne le réseau libre: l'obligation d'organiser des cours philosophiques n'y est pas présente.

Il y a aussi la question de la propriété des bâtiments. Madame Greoli, vous me dites qu'il n'y a pas de différence d'obligation entre les réseaux. Alors où serait le problème de transférer la propriété des bâtiments à la Communauté française?

M. Laurent Léonard (PS). – Les obligations en matière de budget, de marché public, de contrôle devant le citoyen, etc.; je pourrais encore citer beaucoup d'autres différences d'obligations.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je souhaiterais rappeler à chacun certains éléments! Dans le réseau libre, ce sont des ASBL qui déposent leurs

comptes chaque année et, sauf erreur de ma part, elles sont contrôlables par tous les citoyens! De la même manière, les comptes communaux sont également contrôlables par tous les citoyens.

Une différence objective a clairement été déterminée avec des financements à 75 et 100 % en raison de la différence des cours philosophiques. Mais pour le reste, ce n'est pas le cas! Les bâtiments scolaires dont vous dites que nous sommes propriétaires appartiennent à des SPABS. En outre, le réseau libre doit aussi passer ses bâtiments dans des SPABS à partir d'un certain montant. Vos explications ne tiennent pas la route, point à la ligne!

M. Laurent Léonard (PS). – Non, point à votre ligne, Madame Greoli! Je ne suis pas d'accord avec vous!

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je suis interloquée: de mon point de vue et de celui de mon groupe, le débat prend une tournure qui s'éloigne du sujet initial. De mon point de vue, ce qui importe, c'est la qualité du parc construit. Je m'étonne un peu des interactions qui ont lieu ici! Je n'ai pas ma langue dans ma poche et je pourrais aussi demander à ce que le débat soit réorienté selon mes priorités et mes sujets de prédilection! Je vous avoue, Monsieur le Président, que cela me chiffonne un peu!

M. Laurent Léonard (PS). – Je poursuivrai le débat avec Mme Greoli par la suite avec beaucoup de plaisir. En effet, Madame Cremasco, nous nous éloignons du débat. Depuis le début, certains font des amalgames entre ce dossier et tous les dossiers liés à l'enseignement de manière générale. Ce n'est pas une bonne chose! Cela ne grandit personne et cela ne grandit pas ce débat!

M. le président. – Je conclus ici ce dialogue et voudrais permettre à M. Kerckhofs de conclure son intervention initiale.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – J'ai beaucoup de respect pour les professeurs et les élèves de l'enseignement libre, mais les propos que j'ai relayés ont été tenus par la section Enseignement de la CSC. Le groupe PTB soutient ces propos, raison pour laquelle je me suis permis de les répercuter.

Madame Greoli, les chiffres que vous citez ne sont pas faux, mais vous péchez par omission: vous comparez les pourcentages d'élèves dans les différents réseaux et rapportez le pourcentage de dépenses dans les bâtiments. Toutefois, les dépenses dans l'enseignement sont pour l'essentiel liées à des dépenses salariales auxquelles les mêmes règles s'appliquent, au centime près, dans les trois réseaux – et c'est très bien comme ça. Les pourcentages que vous mentionnez ne doivent simplement pas être pris en compte.

M. Hervé Cornillie (MR). – Concentrons-nous sur les investissements dans les bâtiments scolaires, sinon nous pourrions aussi évoquer les

frais de fonctionnement que l'on a reportés aux calendes grecques. Monsieur le Ministre, avec le gouvernement, vous n'avez pas craint la difficulté. Le débat est particulièrement difficile: vous voulez répondre à une attente de terrain et consacrer 230 millions d'euros, quasiment la moitié de l'enveloppe. Je vous remercie pour les indications concernant les «cliquets à la hausse ou à la baisse», sur les catégories de travaux en fonction des priorités et sur l'effet levier. Ces informations ne manqueront pas d'être analysées dans les mois à venir.

Chers collègues, nous devons être particulièrement attentifs à l'échéance de la mi-mai, liée au cadastre et à l'inventaire de l'évaluation des besoins. Si les moyens existent, je vous en félicite, et si la méthode est définie, même si elle est encore discutée, il est important d'aussi préciser d'où on démarre et où on veut arriver. Cette perspective permettra une réflexion apaisée sur le cadre plus général du financement des infrastructures et des besoins scolaires.

En tout état de cause, il faut accélérer le rythme: c'est nécessaire, le calendrier européen l'exige. Nous devons déterminer le mode de fonctionnement du véhicule qui nous permettra d'utiliser les fonds européens. Vu les différentes interventions aujourd'hui, les travaux en commission seront riches dans les semaines à venir.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je vais être très claire: dans mon exposé, je n'ai parlé que du dossier et j'ai posé au ministre un certain nombre de questions qui portaient uniquement sur ce dossier. M. Léonard a introduit d'autres considérations qui biaisent l'égalité, alors que M. Cornillie a évoqué l'article 58 voté à l'unanimité sans remarques, y compris de la part du MR.

Pour ma part, j'en reviens au dossier, car c'est la seule chose qui m'intéresse dans l'intérêt de tous les élèves en visant l'amélioration de la qualité des bâtiments.

Monsieur le Ministre, j'ai une excellente nouvelle pour Mme Linard: un artiste est déconfiné, c'est vous! C'est la seule bonne nouvelle à retenir de votre intervention parce que vous êtes un conteur extraordinaire! Je vous connaissais cette qualité bien avant aujourd'hui, mais après votre prestation de ce jour, je tiens à dire que j'ai envie vous applaudir en votre qualité d'artiste! En votre qualité de ministre, par contre, vous n'avez donné de réponse à aucune de mes questions. Rien sur le *timing*! Rien sur la clé de répartition! Rien sur les critères! Absolument rien si ce n'est de l'enfumage. En termes de prestidigitation, votre numéro était super!

J'en reviens au contenu et nous ferons de même en commission – sans nous égarer dans des considérations que d'aucuns ont voulu ajouter au dossier – et en adoptant une vision globale. Tout cela dans l'intérêt de la qualité du bâti et dans l'intérêt des élèves.

Vous ne m'avez donné aucune réponse par exemple sur l'état et l'utilisation de tous les dossiers qui sont déjà introduits dans le cadre du PPT alors que ce sont exactement les critères qui sont demandés par l'Union européenne.

Monsieur le Ministre, merci d'avoir concrétisé cette bonne nouvelle pour la culture, mais dommage que vous n'ayez répondu à aucune de mes questions.

Mme Véronique Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai failli tomber de haut après mes envolées et mes espoirs. Le dossier qui fait l'objet de cette discussion est un dossier éminemment important. Comme l'ont souligné les différents intervenants, le véritable enjeu est ici la qualité des bâtiments: il s'agit d'offrir un espace architectural des bâtiments scolaires pour tous les apprenants – les enfants, mais aussi les adultes qui poursuivent leur apprentissage – afin de leur offrir un espace qui leur permettra de s'épanouir dans l'apprentissage. La tâche est énorme.

J'étais enthousiaste par ce beau projet piloté par la Communauté française. La valeur de la qualité architecturale prend donc tout son poids et tout son sens. Or, nos bâtiments sont dans une situation lamentable. J'ai évoqué l'état des toitures, mais je n'ai pas voulu m'étendre sur ce sujet. Tout cela pour vous dire à quel point l'objectif reste encore éloigné. Ce n'est pas de la qualité architecturale dont il s'agit ici, mais bien de la dignité de base due à tout être humain. Les enfants n'ont que faire du réseau dans lequel ils sont et beaucoup d'apprenants adultes l'ignorent eux aussi. Au sein d'un même réseau, certains bâtiments ne ressemblent à rien tandis que d'autres offrent des capacités – tant pour les apprenants que pour les enseignants. Ces bâtiments par lesquels ils passent influenceront leur vie à jamais.

Le problème est un problème de construction qui a une ampleur sociétale gigantesque. Il faut le prendre dans l'ordre comme un problème de construction et d'architecture. Son financement repose d'abord sur l'identification des besoins et sur les chantiers qui sont prioritaires.

Monsieur le Ministre, vous avez écouté avec attention les débats parlementaires. Avec mon groupe, j'ai la maigre prétention d'avoir apporté ma petite pierre à l'édifice. Je vous ai entendu: il faut des *pools*, il faut un cadastre, il y a différentes catégories de travaux et vous allez agir avec ordre et méthode. Pour moderniser un parc immobilier nécessitant 1,3 milliard d'euros d'investissement pour obtenir quelque chose de digne, il faut bien commencer quelque part. Or, je trouvais que le dossier était mal emmanché au départ. Les choses semblent se présenter mieux aujourd'hui.

Les critères désormais avancés soulignent le besoin de qualité et d'identification des besoins. Il faut garder à l'esprit une vision d'équité plutôt que d'égalité. Tous ceux qui côtoient les écoles

doivent pouvoir travailler dans un environnement digne de ce nom et dont on soit fier.

Monsieur le Ministre, vous n'arriverez pas au bout de vos peines avant la fin de cette législature parce qu'il s'agit d'un dossier de très longue haleine, étant donné la longueur des projets dans le secteur du bâtiment. Mais vous vous y attellez et c'est déjà beaucoup!

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Si j'entends bien, nous avons une clé parfaite et celle dont nous disposons à présent est plus que parfaite.

Vous avez certes apporté quelques éléments objectifs, mais nous ne percevons pas dans cette nouvelle clé de modification fondamentale de sa philosophie. Nos échanges confirment cette méfiance, qui confine parfois à l'aversion, à l'égard de certains réseaux d'enseignement pourtant absolument nécessaires pour l'offre d'enseignement en Communauté française.

Avec ce dossier, Monsieur le Ministre, je crains que le gouvernement n'ait entamé la confiance de tous les partenaires du monde scolaire. Nous aurions voulu vous entendre à propos des 75 000 places à sauver, qui risquent de ne même plus pouvoir être offertes à nos enfants.

Finalement, avec cette clé arbitraire, vous avez rompu la confiance pour les bâtiments, mais aussi pour tout le reste: comment croire en l'objectivité du gouvernement lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre le Pacte d'excellence?

Vous avez parlé des effets de levier. Croyez-vous que les capacités d'investissement des communes sont toutes identiques? Vous allez probablement devoir intervenir dans les communes où les écoles sont les plus dégradées et qui n'ont pas la capacité d'investissement et d'emprunt dont bénéficient les communes péri-urbaines. Les solutions que vous proposez ne sont pas, selon moi, les plus efficaces. Nous sommes dès lors de nouveau confrontés aux inégalités, territoriales en l'occurrence.

Vous avez parlé de la philosophie de l'Europe: l'un de ses principes fondamentaux est l'égalité de traitement. J'espère sincèrement que vous viendrez nous expliquer annuellement en commission quels sont les projets retenus, quels sont leur répartition et leur état d'avancement, et où en est la restauration de la confiance entre les différents partenaires nécessaires à notre enseignement.

En conclusion, notre proposition de décret est beaucoup plus simple et équilibrée que celle du gouvernement.

Enfin, peu importe le partenaire quand il s'agit d'octroyer des subventions en capital: c'est vous qui dictez les conditions. Contrairement à certaines fausses allégations de la majorité, vous pouvez investir sans aucun problème dans le ré-

seau libre, dont les établissements sont par destination affectés à l'enseignement et se situent sur des parcelles cadastrales qui ont une affectation du sol en équipement collectif.

9 Proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 (doc. 204 (2020-2021) n^{os} 1 et 2)

9.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme de Coster-Bauchau, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Luperto.

M. Jean-Charles Luperto (PS). – Ces derniers jours, nous avons pris connaissance de l'information encourageante selon laquelle notre pays figure dans le top 10 des vaccinations en Europe. Environ 20 % de la population, c'est-à-dire plus de deux millions de citoyens belges, ont déjà reçu au moins une injection. Ces personnes ont reçu une convocation, pris rendez-vous et bénéficié gratuitement d'un vaccin. Pour le groupe PS, il s'agit d'une décision fondamentale puisque la seule lutte efficace contre la Covid-19 demeure une lutte solidaire et coordonnée. Plus le vaccin sera accessible, plus hauts seront les remparts contre le virus.

Dans n'importe quel contexte, plus encore dans celui de la pandémie, il est inacceptable que notre santé puisse être tributaire de notre situation financière. La santé est un droit et non un privilège. Cela fait désormais plus d'un an que nous luttons collectivement contre cette pandémie résolument mondiale, tant sa progression est fulgurante. Aujourd'hui, le constat est terrible. Plusieurs millions de personnes, dont plus d'un million en Europe, sont décédées des suites de ce virus. Cette situation, exacerbée notamment par les dégâts psychologiques qu'elle a engendrés, est de plus en plus difficile pour les citoyens.

Les experts sont unanimes quant au fait que le seul espoir pour en sortir rapidement demeure bel et bien le vaccin. Les pays riches l'ont bien compris et ont mis sur pied des campagnes de vaccination qu'ils espèrent terminer cette année, voire cet été pour certains d'entre eux. La situation des pays pauvres est bien différente puisque certains ne pourraient démarrer leur campagne de vaccination qu'à l'horizon 2024.

Il y a quelques semaines, on estimait que sept pays détenaient 80 % des vaccins disponibles. Contrairement à ces pays, qui possèdent parfois plus de doses que d'habitants, les pays en voie de développement, qui n'ont qu'un poids relatif dans les négociations avec les firmes pharmaceutiques, se retrouvent totalement démunis. La situation est compliquée par le fait que plusieurs États décident même de passer outre la coopération internationale en allant directement négocier des accords bilatéraux avec les firmes pharmaceutiques. La conséquence inévitable de ce comportement, que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifie de nationalisme vaccinal, est évidemment l'augmentation significative des prix des doses. C'est donc un jeu de dupes sur toute la ligne.

Pourtant, la propagation mondiale et la faculté de mutation rapide du virus nous démontrent qu'il faut écarter ce type de comportements empreints d'égoïsme. La solidarité est dans l'intérêt de tous et la coopération internationale demeure la clé qui nous permettra de sortir de cette crise. À cet égard, nous pouvons saluer la récente signature d'un mémorandum entre l'OMS et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) visant à intensifier leur collaboration et à améliorer l'accès aux services de santé dans les pays francophones, notamment en ce qui concerne la vaccination contre la Covid-19.

En tant que socialistes, nous estimons, en outre, qu'il est de notre devoir moral de faire preuve de solidarité envers toutes ces personnes qui n'ont ni les mêmes chances ni les mêmes armes que nous face à cette pandémie. Le devoir moral est une chose, mais, soyons lucides, il est dans notre intérêt à tous que cette pandémie mondiale soit vaincue à l'échelle mondiale et pas seulement dans les États les plus riches.

Les risques de saturation des établissements de soins de santé que nous redoutons en permanence sont une réalité depuis un an pour les hôpitaux des pays en voie de développement. Par ailleurs, plus cette crise durera, plus la crise économique sera violente, condamnant des populations entières à une pauvreté et insécurité alimentaire accrues.

Face à cette situation, certaines initiatives positives ont vu le jour, dont l'initiative multilatérale Covax, codirigée par l'OMS et qui vise à rendre ce vaccin accessible dans le plus grand nombre de pays. La Belgique prend d'ailleurs indirectement part à cette initiative qui a malheureusement connu quelques ratés. Il convient de soutenir financièrement cette initiative. En parallèle, certains pays doivent cesser d'entrer en concurrence avec elle. Récemment, le directeur général de l'OMS dénonçait le comportement inacceptable d'États entravant la fourniture des vaccins destinés à Covax en exerçant une pression sur les firmes pharmaceutiques afin d'obtenir des doses supplémentaires.

Par ailleurs, comme le souligne aujourd'hui l'appel, relayé par les médias, de certains chefs d'État et lauréats de prix Nobel tels que l'ancien président français François Hollande, le docteur Denis Mukwege ou encore l'ancien Premier ministre belge Yves Leterme, ce type d'initiative doit nécessairement s'accompagner d'une dérogation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne certaines dispositions relatives au droit de propriété intellectuelle touchant au commerce.

Il est également important de rappeler que les recherches pour ces vaccins ont été majoritairement financées par des investissements publics; dès lors, dans le souci d'une lutte efficace contre le virus, il est essentiel de mettre en place un partage des connaissances, des savoir-faire et de propriété intellectuelle pour produire rapidement des doses accessibles à tous les habitants de notre planète.

Pour toutes ces raisons, ce texte appuie avec force la position de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) de soutenir les demandes auprès du gouvernement fédéral et des instances internationales afin que les vaccins contre la Covid-19 soient reconnus comme bien public mondial et s'inscrivent pleinement dans le soutien à une distribution universelle et équitable des vaccins et des produits de prévention, de dépistage et de traitement de ce virus.

Cette crise sanitaire nécessite des actions extrêmement rapides; c'est la raison pour laquelle nous avons voulu aller vite depuis l'annonce de notre intention de déposer ce texte en commission. J'en profite pour remercier mes collègues qui, dans une démarche proactive, ont décidé de porter cette proposition avec nous.

Pour conclure, il me paraît important d'insister sur le fait que ce texte est une occasion historique pour nous de transmettre un message fort à tous les citoyens des pays démunis dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19: nous sommes résolument décidés à agir pour la solidarité afin de surmonter tous ensemble et rapidement cette crise sanitaire!

Je voudrais maintenant m'exprimer au nom de mon groupe. Je pense avoir dit l'essentiel lors de l'introduction. J'ajouterais simplement une raison supplémentaire qui indique que nous avons tout intérêt à ce que cette libération du droit intellectuel des vaccins intervienne. En effet, Certains pays comme la Chine, adoptent une stratégie vaccinale agressive et parfois au bénéfice de pays pas très éloignés de nous, par exemple vis-à-vis de la Serbie, et je pense qu'il y a lieu d'être attentifs à ces questions géopolitiques.

M. le président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Comme M. Luperto vient de l'annoncer, la proposition de

résolution présentée aujourd'hui est inspirée par les initiatives de l'APF que le groupe PTB avait déjà citées ici même dès le mois de janvier. Le PTB estime évidemment que les vaccins contre la Covid-19 ainsi que les moyens de dépistage, en tant que biens publics, doivent être rendus accessibles à tous. Cette mesure est importante pour faire preuve de solidarité vis-à-vis des populations des pays les plus pauvres, mais aussi pour rendre plus efficace la vaccination. Tant que certaines régions du monde seront concernées par la pandémie, il n'y aura pas de véritable sécurité pour tous.

Guy Bernard Cadière est chef de service en chirurgie digestive à l'hôpital Saint-Pierre et opère avec le docteur Denis Mukwege au Congo. Il annonce que, si le vaccin devenait un bien public, le monde entier serait vacciné en trois mois. Il a raison, mais la bataille pour y arriver sera rude. Les vaccins ont été développés grâce à l'apport d'immenses sommes d'argent public. Des firmes comme Pfizer et AstraZeneca ont reçu plus de 4 milliards d'euros d'argent public. Or, grâce aux brevets, ces firmes restent propriétaires du vaccin, de sorte qu'elles peuvent elles-mêmes en fixer le prix. En outre, personne d'autre n'est autorisé à les fabriquer. Cette situation est anormale. Pfizer vient par exemple d'annoncer qu'elle fera monter le prix du vaccin jusqu'à 150 euros par dose une fois que la pandémie commencera à être derrière nous. Rien que cette année, Pfizer s'attend à gagner 15 milliards d'euros sur les ventes de vaccins, avec une marge bénéficiaire de 25 à 30 %.

Force est de constater une grande différence d'attitude par rapport à celle adoptée par l'inventeur du vaccin contre la poliomyélite, Jonas Salk. Ce dernier n'a jamais fait breveter son vaccin afin de s'assurer que celui-ci soit diffusé le plus largement possible. À la télévision, il a même déclaré à l'époque que c'était le peuple qui détenait le brevet. Selon lui, faire breveter un vaccin reviendrait à faire breveter le soleil. La situation est tout à fait différente aujourd'hui. En raison de l'existence de ces brevets relatifs aux vaccins contre la Covid-19, nous sommes en permanence sur le fil du rasoir. Nous ne sommes pas à l'abri de ruptures d'approvisionnement qui risquent de retarder, ici et ailleurs, tout le processus de vaccination.

Il n'est pas normal que des multinationales pharmaceutiques décident de la production et de l'approvisionnement en fonction de l'évolution de leur marge bénéficiaire. Il n'est pas normal non plus que les gouvernements acceptent de subordonner la santé de la population au bon vouloir de ces multinationales. Il est très important que des secteurs comme celui de la santé publique ne dépendent plus du marché. Pour faire lever les brevets, il faut passer par l'OMC. Et là, il y a un os! Malgré les déclarations d'intention d'une grande partie des pays européens, l'OMC a décidé récemment de refuser de statuer sur la levée de la

propriété intellectuelle du vaccin. L'OMC est dominée par les pays les plus riches qui, selon Arnaud Zacharie, secrétaire du Centre national de coopération au développement (CNCD), se sont lancés dans une course et ont négocié dans la plus grande opacité, selon la loi du plus offrant, des quantités de vaccins avec les firmes pharmaceutiques qui cherchaient à les développer.

La gestion nationaliste de la vaccination et le financement des vaccins sont à l'origine de la situation actuelle avec des aberrations criantes. L'une des conséquences de cette concurrence entre pays riches et pauvres est que les pays pauvres devront choisir entre investir dans la lutte contre la Covid-19 ou continuer à combattre d'autres problèmes sanitaires comme la malnutrition ou la malaria. C'est pourquoi, comme l'a souligné M. Luperto, de plus en plus d'organisations se lancent dans la lutte pour faire lever les brevets. L'OMS dénonce depuis des mois l'attitude égoïste des pays riches et le rôle coupable des fabricants de vaccins. Une coalition de 118 pays soutient la demande adressée à l'OMC. Des prix Nobel s'engagent. Il faut vacciner au plus vite pour éviter la circulation des variants. C'est aussi dans l'intérêt de la santé publique. Par ailleurs, l'initiative citoyenne européenne «Pas de profit sur la pandémie» veut recueillir un million de signatures pour que le sujet soit obligatoirement débattu et que l'on puisse ainsi établir une loi au niveau du Parlement européen. Cette initiative, soutenue par une large coalition d'organisations non gouvernementales (ONG) et de syndicats, a déjà obtenu plus de 150 000 signatures.

Il est possible de mettre en œuvre cette levée des brevets. Ce n'est pas la première fois que des discussions et des campagnes sont menées à ce sujet. Nelson Mandela l'a fait avant nous. Dans les années 90, l'épidémie de sida a fait d'innombrables victimes en Afrique du Sud. Les prix des traitements étaient exorbitants. Mandela a mené une campagne avec d'autres pays pour que les traitements contre le sida puissent être produits en Afrique du Sud et mis à la disposition du continent africain. Il a ainsi forcé l'industrie à fournir ces médicaments à prix bas. Nous voterons donc pour cette proposition de résolution. Nous l'aurions même signée si cela nous avait été proposé. Nous soutiendrons activement les mobilisations citoyennes qui visent à lever les brevets et à rendre les vaccins et les moyens de dépistage disponibles partout et pour tout le monde: c'est une question de solidarité et de justice!

M. le président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je voudrais tout d'abord prendre une précaution oratoire: je ne voudrais en aucune manière que mes propos puissent être associés à ceux que je viens d'entendre. Depuis que j'ai entendu le PTB prendre des positions sur des domaines et des résolutions, que ce soit ici, au Parlement wallon ou au Sénat, j'ai

considéré qu'un cordon sanitaire hermétique devait être établi autour de ce parti. J'en ai assez d'entendre, sous prétexte de vérité, des simplismes et des raccourcis insensés.

Il est bon de rappeler, d'une part, le contexte de la Francophonie et, d'autre part, le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans cette institution internationale. La Communauté française est la seule communauté, région, province ou partie d'État qui a le rang d'État au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Lorsque la Belgique est représentée à l'OIF, elle est représentée par le ministre-président de la Communauté française et par le Premier ministre, que ce dernier soit néerlandophone ou francophone. C'est la Communauté française qui prend en charge la représentation de notre pays dans cette institution.

L'organisation est un peu plus nuancée lorsqu'il s'agit de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF): dans cette institution, les communautés, provinces, cantons et autres entités sont reconnus comme des membres à part entière. Il s'agit d'une institution où notre Parlement a un rôle de moteur, au même titre que l'Assemblée nationale française, le Parlement québécois, la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg et la Suisse.

Lors de la dernière assemblée internationale, la pandémie et les inégalités entre populations vis-à-vis de la vaccination ont évidemment été évoquées. Pour résoudre ce problème mondial, nous devons agir au niveau mondial; néanmoins, chaque État, Région ou pays doit prendre les mesures nécessaires sur son territoire pour éradiquer au plus vite ce virus. C'est ce que nous faisons dans notre pays et dans nos régions; nous commençons enfin à voir les résultats de nos efforts et, espérons-le, le bout du tunnel.

La résolution adoptée par l'ensemble des pays et régions membres de l'APF, soit un total non négligeable de près de 80 entités, vise à porter notre attention sur la nécessité de réfléchir en commun tout en retenant que réflexion n'est pas synonyme de lenteur. Nous devons réfléchir ensemble à la manière de résoudre les inégalités qui existent inévitablement dans le monde.

Nous devons demander au gouvernement de trouver des solutions en ayant conscience des règles relatives au commerce international et en reconnaissant que s'il y a bien eu d'importants investissements publics, les investissements privés ont également été très importants. Nous devons être attentifs aux conséquences de nos décisions pour ne pas risquer de décourager ces investissements privés. Par ailleurs, il ne serait pas acceptable de faire du profit le seul horizon dans ce contexte de crise. Nous sommes dans une situation qui serait presque à qualifier de guerre; des termes tels que «réquisition» ont même parfois été utili-

sés. Nous n'en sommes plus là, puisque nous disposons désormais de vaccins.

Comme l'a rappelé le ministre-président en réunion de commission, la Belgique a déjà fait beaucoup en participant à différentes opérations, notamment sur le plan européen. Il faut aller plus loin, mais nous devons également veiller aux intérêts de nos citoyens, l'un de ces intérêts étant que la planète entière soit protégée contre la Covid-19, ce qui nécessite que l'ensemble de la population mondiale ait accès au vaccin.

Il appartient aux gouvernements des pays et régions membres de l'OIF, auxquels est adressée la résolution adoptée par l'APF, de prendre pleinement cette problématique en considération, de l'évoquer dans les différentes instances où ils sont représentés, dans le respect des règles et dans l'intérêt du bon fonctionnement de la planète, de son économie, de son état sanitaire, mais aussi dans notre intérêt commun à tous, que nous soyons citoyen du monde, d'un pays, d'une Région, ou de notre Communauté.

M. le président. – La parole est à M. Collin.

M. René Collin (cdH). – La proposition de résolution déposée par la majorité répond à l'appel lancé par l'OIF. Cet appel est traduit dans une résolution votée par l'APF qui vise la reconnaissance du vaccin contre la Covid-19 comme bien universel et son équitable distribution dans le monde.

Le groupe cdH, et je l'en remercie, m'a permis de prendre la parole pour exprimer notre position sur cette proposition de résolution, car j'ai été personnellement associé aux discussions relatives à la résolution de l'APF. Je fus d'ailleurs l'un des premiers à apposer ma signature sur ce texte. Cela montre que l'œcuménisme culturel et politique, dans une matière qui relève de l'éthique universelle, est plus facile à pratiquer dans une instance internationale comme l'APF qu'au sein de notre propre assemblée.

Le groupe cdH votera évidemment en faveur de cette proposition de résolution. Son contenu est fort consensuel, puisqu'il s'agit, presque mot pour mot, du texte même de la résolution adoptée par l'APF.

Nous voterons ce texte pour trois raisons principales. Premièrement, il s'agit d'un devoir moral. Pour les humanistes que nous sommes, ce devoir s'impose à l'humanité entière. L'universalité des droits humains nous oblige, en cette matière, à accorder la priorité au droit à la vie et à la santé de chaque être humain sur la Terre, et elle nous interdit de permettre que ce droit fondamental soit bafoué par des réflexes d'égoïsme local, régional, national, voire continental.

Deuxièmement, ce texte constitue un appel nécessaire et bienvenu à la solidarité internationale. La pandémie nous a appris combien la soli-

darité entre les personnes et les instances publiques, à tous les niveaux, est indispensable pour lutter efficacement contre le virus. De plus, la recherche qui a permis le développement rapide des vaccins disponibles sur le marché a été financée, de manière décisive, grâce à l'apport de fonds publics émanant d'États, d'instances et d'organisations internationales. Nous ne pouvons dès lors pas accepter que l'accessibilité à ces vaccins soit régie par l'intérêt du profit, l'égoïsme des nantis et les lois aveugles du marché au bénéfice du plus offrant.

Troisièmement, nous voterons cette proposition de résolution, car, en cette matière, le cœur reçoit l'appui de la raison. La pandémie est mondiale et dépasse les frontières. Nous serions aveugles et naïfs de croire qu'il suffit de nous barricader derrière nos frontières de papier pour la combattre et protéger durablement nos populations. Outre la solidarité, la lucidité et la raison nous imposent d'aider les pays pauvres, notamment en Afrique et en Asie, à vacciner rapidement et largement leurs ressortissants.

Si, demain, nous laissons la maladie proliférer en dehors de nos frontières, nous nous exposons, après-demain, à une reprise de l'épidémie sur notre territoire. Le rythme actuel de production et de distribution du vaccin laissera le temps au virus de circuler, de muter et de tuer partout sur la planète, et ses mutations nous forceront à inventer et à produire de nouveaux vaccins. Des formes plus agressives du virus pourraient apparaître. Quelle sera notre réaction le jour où, à la suite d'une mutation du virus, la Covid-19 se mettrait à tuer des enfants? Moins nous vaccinons partout sur les cinq continents, plus nous risquons de voir apparaître des mutations aléatoires et dangereuses du virus.

Sans la pression publique, les firmes pharmaceutiques n'auraient pas concédé à libérer les brevets des traitements contre le sida dans les pays à faibles revenus. Cette pression, couplée à une information globale, a permis d'engranger des résultats salutaires pour toutes les populations. Nous devons organiser la priorisation du vaccin à l'échelle internationale selon le seul indicateur de la vulnérabilité. Cette priorisation devrait d'ailleurs être mieux organisée chez nous, notamment en faveur des enseignants et du personnel des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

Nous voterons la proposition de résolution pour toutes les raisons que je viens d'évoquer. Le droit à la santé est universel et le devoir des gouvernants de soigner constitue une urgence non négociable. Comment, en effet, imaginer qu'une pandémie mondiale ait pour seule réponse une approche réservée aux pays les plus riches? Il s'agirait là d'une faillite à la fois éthique et sanitaire.

(Mme Mathilde Vandorpe prend la présidence)

Mme la présidente. – La parole est à M. Daele.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – La vaccination est largement évoquée en Wallonie et à Bruxelles, avec raison. En effet, il est important que le maximum de personnes soit vacciné le plus rapidement possible pour revenir à une vie normale. Par contre, la vaccination à l'échelle mondiale est beaucoup moins abordée. En prenant du recul, nous constatons une inégalité folle entre les habitants des pays riches et ceux des pays en développement. Un simple chiffre permet de s'en rendre compte: sur les 197 pays reconnus par l'ONU, sept pays ont acheté 80 % des vaccins, les 20 % de vaccins restants étant destinés au reste du monde. Cela pose problème. En effet, face à la pandémie, il ne peut y avoir les privilégiés d'un côté et les laissés-pour-compte de l'autre. Il est important que l'ensemble des habitants de la planète aient accès au vaccin. C'est une question de solidarité et d'humanité, mais aussi d'efficacité. Parce que le virus ne connaît pas de frontières, contrairement à nous, en tout cas pour le moment. Il va là où il veut aller. Quand le virus mute et quand un nouveau variant apparaît, il fait rapidement le tour du monde.

En Belgique, nous n'avons pas intérêt à ne pas nous soucier des autres après avoir terminé la campagne de vaccination. Les nouveaux variants apparaissent surtout dans les pays où peu de personnes ont été vaccinées. Ce nouveau variant pourrait alors résister au vaccin et, en quelques semaines, faire le tour du monde. Tout serait alors à recommencer en Belgique. Il est donc dans l'intérêt de tous que tous les citoyens du monde soient vaccinés le plus vite possible, quel que soit leur pays.

En janvier dernier, l'APF a tenu son assemblée générale en visioconférence. J'ai eu l'occasion d'y assister en tant que président de la section belge pour la Communauté française. L'APF a pris position à ce sujet en demandant que les vaccins contre la Covid-19 soient reconnus comme biens universels et de promouvoir leur distribution universelle et équitable. Comment procéder? D'abord, en soutenant le mécanisme Covax, commun à l'ONU et à l'OMS, créé pour permettre un accès mondial aux vaccins contre la Covid-19. Ensuite, en exigeant de l'OMC une dérogation à l'accord sur les ADPIC (*Agreement on Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights*) c'est-à-dire sur les droits de propriété intellectuelle touchant au commerce, y compris les médicaments, surtout les brevets les concernant.

Nous pouvons imaginer une exception à ces brevets. Il existe déjà un précédent avec les traitements contre le VIH/sida. À nouvelle pandémie, nouvelle exception que nous pourrions donc prévoir. Tout à l'heure, Mme Bernard a fait une ex-

cellente référence à Jonas Salk, ce chercheur américain qui n'avait pas déposé de brevet pour le vaccin contre la polio. En clin d'œil, il est peut-être plus intéressant de le prendre en référence que Michail Chumakov qui a, sur la base de ses travaux en URSS, bien déposé lui un brevet par la suite pour un autre vaccin contre la polio. Comme quoi, le monde n'est pas nécessairement noir ou blanc composé uniquement avec des gentils et des méchants, des *cow-boys* et des Indiens.

À travers cette proposition de résolution, nous demandons en réalité au gouvernement de porter ces demandes aux niveaux national et international. Certains peuvent penser qu'il s'agit d'une petite goutte d'eau dans l'océan: une «petite» Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle vraiment? Oui, mais la Francophonie dont nous faisons partie représente plus de 80 pays ou régions dans le monde et 80 pays ou régions qui portent la même position, qui demandent ensemble une distribution universelle et équitable des vaccins, permettent de s'éloigner de la goutte d'eau dans l'océan et constituent une force de frappe au poids plus intéressant. Je remercie, par conséquent, mes collègues de ce Parlement qui représentent la Belgique, la Wallonie, Bruxelles et la Fédération Wallonie, et moi, de même, cette fois à l'APF.

Je tiens en effet à remercier ceux qui, en particulier, ont apporté leur soutien à ces positions et qui ont contribué à les faire nôtres ici au sein du Parlement: le président Rudy Demotte, Mmes Schepmans, El Yousfi, De Re et MM. Van Goidsenhoven, Collin, Courard, Luperto et Wahl. Je voudrais faire pareil avec l'ensemble des collègues présents qui, je n'en doute pas, vont les imiter par un vote positif au moment de se prononcer sur cette proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins anti-Covid comme un bien universel tout en soutenant leur distribution universelle et équitable.

(*M. Rudy Demotte, président, reprend la présidence*)

M. le Président. – La parole est à M. Magdalijns.

M. Christophe Magdalijns (DéFI). – Mon groupe souscrit pleinement au principe général qui consiste à offrir à chaque être humain les soins, préventifs et curatifs, nécessaires à son épanouissement. Nous avons un devoir de solidarité à l'égard de l'humanité. L'échelle de l'immunité collective contre la Covid-19 se joue au niveau mondial puisque nous vivons désormais dans un monde globalisé. Il est urgent de vacciner. Nous allons bien entendu voter cette résolution et poser un acte fort dont nous mesurons pleinement la portée.

Néanmoins, DéFI souhaite rappeler sa confiance dans l'économie sociale de marché. Nous entendons beaucoup parler des dérives du néolibéralisme, des marchés, etc. Nous avons confiance

dans l'économie sociale de marché et, demain, nous l'espérons, dans l'économie sociale et durable de marché. Car de notre point de vue, il ne sera possible de relever les défis sanitaires et environnementaux que grâce à l'inventivité et l'esprit d'initiative du secteur privé. Une économie sociale de marché est régulée et solidaire. C'est l'acte qui est posé aujourd'hui.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

10 Proposition de résolution relative au soutien déterminé aux «personnes-ressources techniciens numériques» au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 188 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)

10.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

Mme Chabbert, rapporteuse, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Pour débiter, je souhaiterais remercier la rapporteuse et les services du Parlement pour la clarté du rapport. Je me permettrai ici d'en retracer rapidement les contours et de vous faire part de notre satisfaction, même si la version finale de cette proposition du cdH, cosignée par DéFI, me laisse quelques regrets.

D'une part, les missions essentielles de l'enseignement, désormais fixées dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, consistent à préparer tous les élèves à être des citoyens responsables et à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. Aujourd'hui, la réduction de la fracture numérique, qu'elle soit d'usage ou d'origine socioéconomique, est une des priorités dans le monde, au sein de l'Union européenne et, dès lors, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'autre part, la pandémie a obligé le gouvernement et les écoles à prendre à bras-le-corps un enseignement à distance, partiel ou total. Elle a été révélatrice des problèmes existants et des progrès restant à accomplir, en termes tant d'équipements matériels que de formation et de techniciens de soutien de l'apprentissage du numérique et grâce au numérique, qu'il soit à distance ou non. Mal-

heureusement, le support technique quotidien à apporter aux enseignants utilisant des outils numériques dans le cadre des apprentissages a été un grand absent dans les débats tenus dans cette Assemblée et dans le cadre des commissions. D'ailleurs, en septembre dernier, lorsque les services du gouvernement ont publié la cartographie des acteurs du soutien au numérique éducatif, ces équipes techniques en étaient totalement absentes. Cela ne signifie pas que rien n'a été fait auparavant. En effet, le rapport présente les avancées réalisées au cours de la législature précédente ainsi que celles accomplies par la majorité actuelle avant le déclenchement de la pandémie.

Cette crise aura vraiment été l'élément déclencheur d'une prise de conscience au sein du gouvernement quant à la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie numérique pour l'éducation telle qu'élaborée dans la foulée des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence. Heureusement, des bases existaient: le Service général du numérique éducatif avait été créé au sein de l'administration; la plateforme e-classe dédiée aux professionnels de l'enseignement et alimentée par les travaux d'un consortium de hautes écoles et universités, avait vu le jour en mars 2019. En effet, à quoi auraient servi les ordinateurs et tablettes sans support et ressources de base pour les enseignants dispensant les apprentissages?

Entre-temps, en raison de la pandémie et de ces périodes de confinement et de déconfinement, le numérique en milieu scolaire est apparu comme un dispositif indispensable à la continuité des apprentissages. Le gouvernement a parfois joué un double jeu peu clair en fournissant des moyens supplémentaires tout en martelant que l'enseignement à distance n'était qu'un pis-aller; ce message était peu encourageant pour les enseignants, qui s'y sont employés avec force. Bien entendu, nous soutenons que l'acte d'enseignement doit se faire essentiellement en présentiel. Il n'empêche que l'intégration des outils numériques *offline* ou *online*, en présentiel ou à distance, a montré tout son intérêt, même si des limites ont été décelées en raison du déficit de formations en ingénierie pédagogique dans ce domaine. Cela demande un effort important de la part des enseignants, surtout lorsqu'ils doivent jongler entre les cours en présentiel et les cours à distance tout en restant dans les locaux de l'école. Cela demande aussi un effort de concentration de la part des élèves, mais aussi une coordination importante des travaux à domicile. Mme Schyns et moi-même avons attiré l'attention sur ce sujet dès le mois d'avril 2020.

J'en reviens à l'aspect technique des outils disponibles dans les écoles ou en voie d'acquisition: il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas comprendre que ces outils doivent être installés, mis à jour, réparés, voire remplacés pour être opérationnels quotidiennement, sans parler ni

des profils qui doivent être créés pour les enseignants et les élèves, ni des problèmes techniques qui se produisent quotidiennement. Tout cela ne peut plus se faire sur la simple base de la bonne volonté de quelques enseignants passionnés d'informatique et de quelques périodes attribuées sur le nombre total de périodes professeurs (NTPP) ou sur le capital-période.

Comme l'évoque le professeur Bruno Humbeeck, il faut impérativement soulager les enseignants de tout ce qui ne constitue pas l'essence de leur fonction en les délestant de l'obligation trop fréquente de bricoler avec les nouvelles technologies; il faut également lever la contrainte, pour les directeurs d'école, de trouver une solution à leur échelle au problème de la fracture numérique. Le manque permanent de personnes-ressources, de techniciens numériques, se fait clairement sentir dans les écoles; il ne s'agit pas seulement de conseillers pédagogiques ou de personnes référentes.

Je regrette que l'amendement proposé par la majorité, que le cdH a bien dû se résoudre à accepter, affaiblisse les demandes originellement adressées au gouvernement et vide la proposition de résolution d'une partie de son contenu. À propos d'une des demandes amendées par la majorité, qui visait à poursuivre le travail de réflexion relatif à la définition d'un profil de fonction, je rappelle que la Fédération des coordinateurs ICT des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FICT) a proposé une définition pertinente de ce profil. La réflexion est donc déjà avancée; il est à présent temps de finaliser ce profil en fonction du travail de terrain déjà accompli. Je salue le travail considérable des personnes de terrain, qui ont été reçues par les cabinets de Mme Désir et de M. Jeholet. Ces personnes ont soumis un livre blanc dont il est à présent fait abstraction. C'est très dommage!

La dernière version du texte proposée en séance plénière fait également abstraction d'une autre demande initialement soumise au gouvernement, laquelle consistait à octroyer de manière souple des moyens complémentaires permettant une véritable reconnaissance des personnes-ressources, que ce soit par l'engagement sur des périodes au moyen d'une conversion des moyens budgétaires ou à travers des opérateurs externes. C'est extrêmement regrettable, mais je ne lâcherai pas le morceau et reviendrai sur ce sujet lors de l'ajustement budgétaire!

En conclusion, je remercie l'ensemble des groupes qui nous ont soutenus, car il était vraiment important de progresser, ce que la version actuelle du texte a permis. Cependant, ce n'est qu'un premier pas; je ne manquerai pas de proposer des avancées supplémentaires.

M. le président. – La parole est à Mme Chabbert.

Mme Delphine Chabbert (PS). – La crise sanitaire a entraîné le passage à un enseignement hybride pour une grande partie des élèves. Les établissements scolaires ont dû faire un bond important vers le numérique. En quelques mois, des budgets très importants ont été dégagés pour procurer du matériel aux équipes pédagogiques, pour former les acteurs, pour développer des outils numériques ou encore pour fournir des ordinateurs aux élèves. Dans un deuxième temps, le gouvernement a aussi accéléré le recrutement de délégués référents au numérique pour accompagner les équipes pédagogiques dans le développement d'une stratégie numérique auparavant inexistante. Ces différentes mesures prouvent que le gouvernement a pris ses responsabilités pour faire face aux besoins urgents des établissements scolaires.

La proposition de résolution que nous analysons aujourd'hui a l'ambition de porter sur le long terme, car elle concerne notamment l'entretien de l'équipement informatique. Afin que les efforts consentis ces derniers mois perdurent, il est nécessaire de déterminer qui accomplira toutes ces missions et de quelle manière.

Il nous semblait toutefois important d'amender le texte pour que soit dressé un inventaire complet des différents types de profils actifs dans les écoles, avant de prendre une quelconque décision. Cela permettrait d'avoir une vision claire sur les rôles de chacun et, aussi, d'évaluer le personnel dont disposent les établissements. C'est uniquement sur cette base qu'il sera possible d'établir un profil type et, ensuite, de dégager des pistes d'implémentation dans les établissements.

La ministre de l'Éducation est consciente de ces enjeux. Elle a entamé un travail de réflexion sur la définition d'un profil de fonction type qui corresponde aux besoins et sur son intégration dans les établissements. Nous avons proposé cet amendement pour soutenir le gouvernement dans cette réflexion. Je salue d'ailleurs le soutien apporté par l'ensemble des partis à l'action menée par la ministre.

Pour conclure, je remercie chaleureusement les auteurs du Livre blanc des personnes-ressources qui ont permis que ce sujet soit aujourd'hui traité en séance plénière et qui ont largement apporté des informations essentielles au débat.

M. le Président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le PTB soutiendra la présente proposition de résolution, bien que certains amendements aient affaibli le texte. Il est important de professionnaliser l'aide grâce à des personnes-ressources techniciens numériques.

M. le président. – La parole est à M. Janssens.

M. Nicolas Janssen (MR). – Nous sommes tous conscients des défis liés à la transition numérique, accélérée par la crise que nous traversons, et des besoins des personnes qui ont pris cette charge à bras-le-corps dans les écoles.

Le gouvernement s'est attelé à soutenir le plus adéquatement possible les acteurs de l'école, dont les personnes-ressources. Nous voterons donc en faveur de la présente proposition de résolution telle qu'amendée, qui encourage le gouvernement à poursuivre son action.

Même s'il peut sembler évident que toutes les écoles devraient bénéficier de l'engagement d'une personne reconnue pour un bon usage du numérique ainsi que de l'organisation de formations au numérique, nous devons proposer des mesures à la fois ambitieuses et finançables.

En outre, cet appui bienvenu ne doit pas masquer la nécessité de former également les enseignants, tant durant leur formation initiale qu'en cours de carrière, au numérique et à son intégration pointue dans les pratiques pédagogiques.

J'entendais récemment un expert en matière de numérique dans l'éducation, pour qui la clé n'est plus tellement la technologie, mais les compétences des acteurs de l'enseignement, leur ouverture au numérique et leur envie de s'en servir.

Mon groupe en est tout à fait convaincu et insiste sur la nécessité d'agir progressivement, en objectivant les besoins et les priorités et en analysant les possibilités existantes. C'est ce que nous retrouvons dans la proposition de résolution qui nous est soumise aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à M. Florent.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Au sein des écoles, le référent numérique ou la personne-ressource joue un rôle absolument indispensable à la bonne marche de l'école. Cette fonction mal définie, pas toujours connue en dehors de l'école, peut prendre en charge, suivant les écoles, un nombre très impressionnant de tâches: la gestion du parc informatique, en ce compris la question financière, les codes d'accès, l'inventaire du matériel, les tableaux interactifs, les plateformes de *e-learning* et tous les soucis numériques toujours urgents, voire la gestion d'une page internet ou Facebook. Si l'hybridation a mis en lumière l'importance de ce rôle, le déploiement numérique au sein de nos écoles précède cette crise et, bien entendu, lui succédera.

Les référents numériques formulent plusieurs demandes: une définition de fonction aboutissant à un statut; des moyens humains organisés sur le long terme, de manière pérenne et donc la fin du modèle inconfortable de capital-périodes d'année en année; des plans pour une formation orientée vers ces personnes-ressources, mais également une formation orientée vers l'ensemble du personnel, afin de dégager les référents numériques de ce rôle

de soutien des différents collègues; une meilleure organisation structurelle des moyens numériques, c'est-à-dire la mutualisation des moyens.

Cette proposition de résolution invite le gouvernement à tenir compte des demandes du terrain et à trouver des solutions structurelles qui devront être pérennes. Le rôle du référent numérique doit sortir de ce modèle aujourd'hui inconfortable. Notre groupe en est convaincu.

Nous avons des bases de réflexion: le Livre blanc des référents numériques, le premier inventaire réalisé par l'administration dont nous avons pris connaissance, qui doit être amélioré et être plus exhaustif. Bien entendu, nous devons mobiliser des moyens supplémentaires pour pérenniser et structurer ce rôle de référent numérique.

Cette proposition de résolution est très positive. C'est un excellent incitant et la réflexion suivra. Nous serons nombreux à observer les évolutions et nous veillerons à la réponse à apporter aux demandes légitimes du terrain.

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Chaque établissement scolaire doit disposer de personnes-ressources techniciens numériques. Or, cette mesure est pratiquée à géométrie variable, selon les pouvoirs organisateurs et selon les réseaux. Ces personnes-ressources doivent donc être professionnalisées et clairement identifiées.

La numérisation avait déjà envahi la sphère scolaire avant la pandémie. Le phénomène s'est ensuite accru durant la crise. Qu'on le veuille ou non, c'est une réalité. Le capital humain doit toutefois rester au centre des préoccupations de l'école. L'enseignant doit se consacrer à la tâche qu'il fait le mieux, c'est-à-dire enseigner. Il convient dès lors de délester les enseignants des tâches techniques de gestion et d'entretien du matériel numérique. Cette opération doit être effectuée en bonne intelligence et en mutualisant les moyens, indépendamment de l'appartenance à l'un ou l'autre réseau, et ce, dans une double optique d'efficacité et de décloisonnement qui est chère à notre formation politique.

Comme l'a dit Mme Vandorpe, l'amendement n° 1 proposé par les députés de la majorité et adopté en commission de l'Éducation a freiné le texte dans la poursuite de ses objectifs initiaux. Avec un verbiage quelque peu velléitaire, usant de termes comme «effectuer un inventaire», «poursuivre un travail de réflexion» ou «étudier» le phénomène, la proposition de résolution est en deçà de ce que nous avons initialement proposé. Cependant, comme l'a également dit Mme Vandorpe, il s'agit d'un premier pas qui en appellera bien d'autres.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

11 Proposition de résolution relative à la situation des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (doc. 209 (2020-2021) n° 1)

11.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH). – Cette proposition de résolution est l'aboutissement d'un travail collaboratif et constructif mené avec la majorité. Elle fait suite à la résolution du Parlement wallon relative au travail forcé des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, adoptée le 31 mars dernier. Leurs contenus sont d'ailleurs fort similaires.

D'après les observateurs, les événements qui se déroulent dans cette région de Chine sont inhumains. Entre un et trois millions de Ouïghours et de membres d'autres minorités ethniques seraient internés et soumis au travail forcé, à la stérilisation, à l'endoctrinement et à différentes formes de violences. Les enfants sont souvent séparés de leurs parents, qui sont envoyés dans des camps de travail. Les Ouïghours et les autres minorités sont privés de leur identité, de leur culture et de leur langue.

Le programme de répression instauré par les autorités chinoises s'inscrit notamment dans les plans d'action mis en œuvre par le gouvernement en vue de récolter du coton. La région autonome du Xinjiang assure 20 % de la production mondiale de coton. De nombreuses entreprises belges et européennes actives dans les secteurs de l'habillement, de l'agriculture ou de la fabrication de jouets pourraient donc être directement impliquées dans l'exploitation des Ouïghours.

Le non-respect des droits humains et du droit du travail est un facteur qui influence notre politique étrangère, laquelle relève à la fois du gouvernement fédéral, mais aussi des gouvernements des entités fédérées. Face à cette situation inacceptable, nous, auteurs de cette proposition de résolution, voulons formuler des demandes claires destinées aux gouvernements fédéral et fédérés afin de rappeler l'attachement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au respect de la dignité humaine, à la défense des droits humains et à la protection internationale des minorités.

La proposition de résolution condamne fermement le système de travail forcé mis sur pied par le gouvernement chinois, en particulier l'exploitation des Ouïghours et de toutes les autres minorités ethniques dans les usines situées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps d'internement du Xinjiang. Le texte demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'appeler le gouvernement fédéral à prendre plusieurs initiatives visant à mettre fin à cette situation contraire à la dignité humaine et à promouvoir la défense des droits humains dans ses relations avec la République populaire de Chine.

La proposition de résolution exige de la Chine qu'elle mette fin aux pratiques arbitraires de détention, qu'elle ouvre la porte aux observateurs internationaux et qu'elle ratifie et mette en œuvre les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Enfin, nous insistons sur la nécessité de lancer une mission d'enquête chapeautée par l'Organisation des Nations unies (ONU) dans la région autonome ouïghoure et d'y nommer un envoyé spécial.

Chers collègues, vous avez tous connaissance du bras de fer qui se joue actuellement entre plusieurs entreprises de textile et la Chine et du boycott qui en découle. Vous n'ignorez pas non plus les tentatives d'intimidation à l'encontre de plusieurs parlementaires, aux niveaux national et européen. Au Parlement wallon, j'avais dénoncé l'abstention assourdissante du groupe PTB au moment de voter ce texte relatif aux droits humains et aux libertés fondamentales. Je ne me fais donc pas d'illusion quant à la position que les membres du PTB adopteront aujourd'hui, dans notre Parlement.

À l'instar de plusieurs assemblées de ce pays et d'autres États européens, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a le devoir d'assumer son rôle de premier plan et, par conséquent, de défendre les droits humains, la liberté d'expression culturelle, la liberté des croyances religieuses et le droit à la parole et à l'expression.

M. le président. – La parole est à M. Ouriaghli.

M. Mohamed Ouriaghli (PS). – À l'heure où nous discutons, il y a en Chine des millions de citoyens qui vivent dans une angoisse insoutenable. Ces citoyens, ce sont les Ouïghours, Kazakhs et autres membres d'ethnies à prédominance musulmane peuplant la région autonome du Xinjiang. Cette angoisse, c'est celle d'être enfermés arbitrairement dans un camp d'internement et d'être contraints à un travail forcé, parfois à des milliers de kilomètres de leur famille. Cette angoisse, c'est celle d'une population qui est traumatisée par un système de surveillance orwellien et dont les droits humains sont bafoués du fait qu'ils appartiennent à une minorité ethnique.

Les organisations de défense des droits humains et plusieurs organes de presse tirent la son-

nette d'alarme pour dénoncer les exactions dont fait l'objet cette population. Citons l'enquête du New York Times de 2019 qui révèle, à l'appui de plusieurs documents, que les camps d'internement érigés par Pékin font partie d'une campagne bien plus large destinée à interner les Ouïghours et autres populations musulmanes. Les chiffres sont effarants. Les organisations non gouvernementales (ONG) estiment aujourd'hui que cette incarcération massive et arbitraire touche entre 1,8 et 3 millions de personnes. Ces personnes sont conduites loin de chez elles et contraintes à un entraînement idéologique obligatoire visant à décourager ce que Pékin appelle les activités religieuses illégales ainsi qu'à modifier les pensées et les comportements. Les ONG et médias publics dévoilent en outre un important système de travail forcé qui amène un grand nombre de ces détenus à être transférés et logés dans des usines afin d'être astreints à la récolte du coton. Vu l'ampleur du travail forcé, il y a un réel risque que nos industries du textile, de l'habillement et du jouet soient directement ou indirectement impliquées, de manière consciente ou inconsciente, dans l'exploitation révoltante de ces minorités de la région du Xinjiang, qui produit à elle seule 20 % du coton mondial.

Initialement, la justification du gouvernement chinois était qu'il s'agissait de programmes visant à éloigner la population de l'extrémisme religieux. L'argument étant mis à mal par l'ampleur des actions et infractions, le gouvernement chinois est allé jusqu'à prétendre qu'il s'agissait également de lutter contre la pauvreté par un programme de remise à l'emploi. Pourtant, chaque jour, des preuves supplémentaires relatent les atteintes aux droits humains des Ouïghours et des autres minorités du Xinjiang. Je pense notamment aux images insoutenables d'une vidéo diffusée par la BBC où j'ai vu des prisonniers assis sur le quai d'une gare, le crâne rasé, les yeux bandés et les mains attachées, ou encore aux nombreux témoignages édifiants de Ouïghours ayant fui cette situation. Ces révélations ont valu à la chaîne d'être interdite sur le territoire chinois. C'est désormais cette ligne agressive que l'État chinois a décidé d'adopter en prenant des sanctions envers les personnalités, les ONG ou les entreprises qui dénoncent le sort réservé à ces minorités.

Face aux demandes formulées par l'Union européenne et l'ONU d'envoyer des observateurs sur place afin de mener une enquête indépendante, la réponse de la Chine a été de proposer une visite encadrée par des représentants de l'autorité. Pourtant, au regard des preuves, il est impératif qu'une enquête indépendante soit effectuée. Une visite guidée façon «village Potemkine» est largement insuffisante. Malgré les menaces de représailles du gouvernement communiste de Xi Jinping, de nombreuses voix s'élèvent, dont celles de jeunes, de sportifs ou de militants d'organisations de défense des droits humains, pour exiger que cesse

toute atteinte à la dignité humaine des Ouïghours et des autres minorités de cette région.

Face à la multiplication des preuves et des témoignages et face au refus de la Chine d'une enquête indépendante, il est impératif que le monde politique s'empare de cette question et exige des autorités chinoises le respect de ces engagements internationaux et des droits humains en général. À cet égard, il me paraît important de souligner les actions notamment de M. Ahmed Laaouej et Mme Latifa Gahouchi qui ont soutenu des textes dénonçant cette situation à la Chambre des représentants et au Parlement wallon. Certaines villes et communes, à l'instar de Charleroi et de Molenbeek-Saint-Jean, ont également décidé d'adopter des motions de soutien aux Ouïghours et autres minorités de cette région.

Au vu de toutes ces informations, de tous ces témoignages de personnes persécutées, du risque que des vêtements fabriqués au prix du sang et des larmes d'êtres humains réduits à l'état d'esclaves, il faut unanimement faire passer un message fort au gouvernement chinois, car aucun prétexte ne peut justifier des atteintes aussi graves à la dignité humaine. Fermer les yeux ou relativiser le sort des Ouïghours et des autres minorités en Chine, que ce soit sous prétexte que des atteintes sont commises ailleurs ou bien par complaisance envers le régime au pouvoir, revient à prendre le risque dangereux de justifier ou de cautionner ces violences. Les droits humains sont universels. Dès lors, la lutte pour leur protection ne peut en aucun cas être à géométrie variable!

Pour conclure, je souhaite rappeler que le groupe PS s'opposera avec force et dénoncera fermement toutes les atteintes aux droits humains et à la dignité humaine. C'est la raison pour laquelle nous soutenons ce texte et appelons le gouvernement à agir et à rappeler aux autorités chinoises que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut en aucun cas accepter un tel bafouement des droits humains à l'égard des Ouïghours et des autres minorités du Xinjiang.

M. le président. – La parole est à M. Kerckhofs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Pour lever d'emblée toute ambiguïté, je précise que le groupe PTB s'abstiendra lors du vote de la présente proposition de résolution, et ce, pour deux raisons.

Tout d'abord, le PTB désapprouve la manière dont la Chine a pris en main la situation au Xinjiang. Depuis des années, ce pays est confronté dans cette province aux mouvements djihadistes et à des attentats terroristes. Entre 1992 et 2013, une série d'attaques meurtrières a eu lieu et a coûté la vie à des centaines de personnes. Face à cela, les autorités chinoises ont fait le choix d'une approche très répressive. Selon un rapport chinois datant du mois de mars 2019, au moins 43 000 Ouïghours auraient été condamnés pour

terrorisme et activités illégales au Xinjiang depuis 2014. Ce nombre est disproportionné pour une population de 10 millions de Ouïghours dans cette province. On compterait aussi des centaines de milliers de Ouïghours obligés de suivre des programmes de formation et de dé-radicalisation. Nous considérons que cette situation est inacceptable.

Dans une lettre datant du 1^{er} novembre 2019, une douzaine d'experts de l'ONU se prononce de manière très critique sur l'application des lois antiterroristes chinoises au Xinjiang. Ils se disent conscients des nombreux défis sécuritaires auxquels la Chine est confrontée et du devoir de l'état d'assurer la sûreté et la sécurité de sa population, notamment par des approches préventives. Cependant, ils se déclarent gravement préoccupés par le fait que les mesures prévues par la loi antiterroriste pour atteindre cet objectif ne sont ni nécessaires ni proportionnées. L'accent disproportionné mis par les autorités sur la répression des droits des minorités peut aggraver tout risque sécuritaire.

Ensuite, ne soyons pas naïfs. Derrière l'intérêt soudain de certains gouvernements occidentaux pour le sort des Ouïghours se cachent clairement d'autres intérêts. Les avancées chinoises en matière économique, technologique et diplomatique menacent clairement la domination des États-Unis et des pays occidentaux dans le monde. L'alliance militaire de l'OTAN et l'Union européenne qualifient la Chine de rival systémique. Ce sont les termes strictement d'usage.

Chaque guerre est précédée d'une phase de diabolisation de l'adversaire et, aujourd'hui, l'impérialisme américain recourt à cette même méthode, forte de sa longue histoire de propagande noire et grise à l'égard de ses rivaux. On se souvient des mensonges concernant les armes de destruction massive qui ont précédé la guerre en Irak ou ceux visant à justifier la guerre en Libye, pour ne citer que ces deux pays. Ceux-ci sont devenus des champs de ruine à la suite d'interventions dites humanitaires et ont vu leurs conditions d'existence reculer des décennies en arrière. Comment peut-on croire ceux qui ont bombardé des populations musulmanes au Moyen-Orient et détruit leurs États, avec des centaines de milliers de morts à la clé et des millions de réfugiés, et qui prétendent aujourd'hui défendre les musulmans en Chine?

Les Palestiniens subissent une occupation militaire et un apartheid depuis des décennies sans qu'aucune sanction réelle n'ait été prise à l'encontre d'Israël. Le parlement fédéral a même rejeté, l'année dernière, une résolution qui appelait à sanctionner l'État d'Israël tant que celui-ci continuait de violer des dizaines de résolutions de l'ONU ainsi que le droit international.

Le Yémen est depuis 2014 victime d'une grave agression militaire par une coalition menée

par l'Arabie saoudite et qualifiée par l'ONU de «pire crise humanitaire du monde»; pourtant, les gouvernements occidentaux n'ont rien entrepris de conséquent contre leur allié saoudien.

En Inde, le parti nationaliste de Narendra Modi mène une politique systématique de persécution contre les musulmans depuis des années et est en train de construire des camps dans l'État d'Assam afin d'y déporter les populations musulmanes à qui il a fait retirer la nationalité indienne.

Aucune de ces situations n'amène d'intervention forte ou de campagne des États occidentaux. Israël, l'Arabie Saoudite et l'Inde restent au contraire de proches alliés des États-Unis et de l'Occident. Le PTB se bat pour le respect des droits humains, contre l'islamophobie, contre l'oppression des minorités et contre la guerre. C'est pour cette raison que nous déplorons la prise en main chinoise au Xinjiang et que nous continuons de suivre la situation là-bas avec attention et préoccupation. Nous ne rentrons pas dans la logique de guerre froide. Au contraire, nous avons besoin d'un large mouvement qui défende le dialogue et la paix.

M. le président. – La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Les rapports et les témoignages dramatiques relatifs à la situation de la minorité musulmane ouïghoure et d'autres minorités de la région chinoise du Xinjiang se multiplient. Ils font état de la détention arbitraire de millions de personnes dans des camps d'internement, de travail forcé, de torture, de séparation des familles, de stérilisation forcée, d'interdiction de la langue ouïghoure. C'est ainsi que se présente l'horreur la plus absolue dans un enfer vécu au quotidien par ce peuple. Le gouvernement chinois mène une campagne de persécution continue et inhumaine qui est évidemment inadmissible, ce que personne à travers le monde, si ce n'est la Chine, ne conteste. Cette situation soulève de par le monde une vive préoccupation, mais surtout des protestations quant au non-respect des droits humains les plus élémentaires des minorités musulmanes au Xinjiang.

À cet égard, le Parlement européen a adopté le 17 décembre 2020 une résolution sur le travail forcé et la situation des Ouïghours dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang: il y condamne la répression des Ouïghours et demande entre autres d'envisager rapidement l'adoption de sanctions à l'égard des responsables, des entités et de l'État chinois impliqués dans cette exploitation d'un peuple. Il préconise aussi de prendre toutes les mesures nécessaires pour convaincre le gouvernement chinois de fermer les camps et de mettre un terme à toutes les violations des droits humains.

La Commission européenne prépare une initiative législative au sujet de la gouvernance durable des entreprises. Cette initiative devrait

inclure un devoir de vigilance contraignant applicable tout au long des chaînes d'approvisionnement des entreprises. Elle vient en écho à des mesures prises par plusieurs pays qui visent justement à empêcher l'importation de marchandises résultant du travail forcé d'une minorité, dans ce cas de cette minorité musulmane au Xinjiang. Cette région autonome assure 20 % de la production mondiale du coton au travers du travail forcé, principalement des Ouïghours. Pékin le dément, sans nous convaincre jusqu'à présent. Les témoignages sont suffisamment éclairants pour nous inquiéter et pour susciter notre vigilance; en témoigne cette proposition de résolution que nous présentons.

Il convient de promouvoir activement et prioritairement les droits humains et les conditions de travail dans tous les pourparlers et contacts que nous avons avec la Chine. Ces valeurs forment la base de notre politique internationale. Ces valeurs sont essentielles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre entité est particulièrement attachée à la protection internationale des minorités et elle ne peut pas accepter de voir les droits d'une minorité bafoués et la vie et la dignité de ses membres mises en danger.

Comme le Sénat en janvier 2021, notre Parlement souhaite faire entendre sa voix. Nous demandons au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de condamner fermement les pratiques inacceptables des autorités chinoises et d'appeler le gouvernement fédéral à œuvrer auprès de la République populaire de Chine pour qu'elle mette immédiatement fin à ses pratiques arbitraires de détention sans inculpation, à sa politique de séparation des familles, aux procès et condamnations pénales à l'encontre des Ouïghours et des membres d'autres minorités, pour qu'elle ferme les camps et les centres de détention et libère sans délai et sans condition leurs détenus, pour qu'elle permette un accès réel et sans restriction des observateurs internationaux à la région du Xinjiang et aux camps d'internements et, enfin, pour qu'elle ratifie et mette en œuvre les conventions de l'OIT sur l'abolition du travail forcé, la liberté syndicale et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le groupe MR soutient évidemment pleinement les propositions de résolution et de motion qui sont votées dans toutes les assemblées où nous siégeons.

M. le président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Nous procédons aujourd'hui à l'examen en séance plénière d'un projet de résolution concernant les Ouïghours et d'autres minorités dans la région autonome du Xinjiang. Comme ce n'est pas la seule assemblée où une résolution au sujet de ces groupes a été introduite, je rappellerai que la nôtre entend mettre en évidence l'absolue nécessité de

respecter les droits humains dans la province du Xinjiang, où le pouvoir chinois pratique des atteintes massives aux droits humains de minorités culturelles.

La détention dans des camps de rééducation ne peut en aucune manière être justifiée pour faire face à des faits de terrorisme imputés à la communauté ouïghoure. La stérilisation des femmes et les séparations des enfants de leur mère sont des atteintes inacceptables que nous nous devons de dénoncer. Si nous ne le faisons pas, nous nous rendons complices du régime qui les exécute. Eu égard aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous nous devons de rappeler nos engagements, la défense des droits humains ainsi que la protection des cultures et des expressions culturelles. La communauté ouïghoure et sa culture constituent une richesse, mais le projet de la Chine à l'égard de cette communauté et d'autres minorités religieuses ou ethniques est une forme d'acculturation et de négation des cultures diverses en Chine.

Le groupe PTB évoque le soutien non total ou limité à certains groupes de pays qui serait apporté à la Chine ou le refus de certains États de dénoncer les pratiques chinoises. En effet, certains États ont des intérêts économiques à défendre la Chine. Les pays musulmans qui lui ont apporté leur soutien n'échappent pas à cette réalité. En 2015, Pékin a par exemple signé un accord économique historique avec le Pakistan afin de financer de nouvelles infrastructures. En échange, la Chine s'offre un accès direct à l'Océan indien grâce au port en eaux profondes de Gwadar, situé à l'extrême sud du Pakistan. Le corridor est le plus important accès des six nouvelles routes de la soie lancée par le président Xi Jinping en 2013. En 2017, la Guinée a signé un accord avec la Chine pour un montant de 20 milliards de dollars afin de financer des infrastructures. En 2019, le Niger et la Chine ont annoncé la construction de 2 000 kilomètres d'oléoducs en passant par le Bénin. Le soutien des pays arabes à la Chine était très prévisible, surtout de la part de l'Algérie et de l'Arabie saoudite qui voient en Pékin un partenaire d'avenir, aussi essentiel que pourraient l'être les États-Unis ou l'Union européenne. Alger, dont l'économie se détériore, pourrait considérer Pékin comme une véritable solution alternative au recours au Fonds monétaire international (FMI), d'autant plus que la Chine prend peu à peu la place des partenaires traditionnels de l'Algérie à la tête des échanges commerciaux. Pour ce qui est de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis, Pékin représente un contre-pouvoir dans le domaine de l'armement et un allié incontournable dans ses programmes de défense stratégique, voire son programme nucléaire.

Depuis longtemps, la Chine nourrit son capitalisme d'État par une diplomatie des affaires peu regardant des enjeux des droits humains et de la démocratie. Monsieur Kerckhofs, vos collègues du

PTB et vous-même avez parlé du soutien clivant au sein de la communauté internationale, ayant tiré la conclusion que les violations des droits dénoncés seraient erronées. Votre raisonnement est simpliste et prend un raccourci extraordinaire. C'est passer sous silence l'analyse économique et géopolitique de la conjoncture actuelle des relations internationales. Aujourd'hui, la Chine applique ce qu'elle a elle-même connu avec les puissances occidentales du milieu du 19^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elle impose aux actuels pays en développement des contrats que nous pouvons aussi qualifier d'injustes – et l'appréciation est encore prudente.

Récemment, une équipe de recherche, emmenée par l'Institut de Kiel pour l'économie mondiale, a pour la première fois étudié dans quelle mesure ces accords restreignent la souveraineté de dizaines de pays dans le monde et les soumettaient à l'arbitraire de la Chine. Ses conclusions sont sans appel. Les économistes ont ainsi mis au jour cent contrats des crédits secrets conclus par la Chine avec 24 pays en développement pour un montant de 36,6 milliards de dollars. L'évaluation montre que Pékin y intègre systématiquement des clauses destinées à rendre les États politiquement dociles, en les soumettant à l'arbitraire pur et simple de la Chine, et tout cela, avec une obligation de confidentialité. Cette clause place le pays bénéficiaire à la merci de la Chine. Même s'il remplit toutes les conditions et verse constamment les mensualités dans les délais fixés, Pékin peut exiger le remboursement immédiat du crédit d'un simple claquement de doigts, ce qui fait du pays bénéficiaire un pion politique entre les mains de Pékin.

Monsieur Kerckhofs, vous nous présentez ici une version boiteuse des relations internationales, en faisant une lecture des événements guidée par vos seuls intérêts politiques et non pas par la réalité du terrain. Ainsi en est-il par exemple de l'idée, complètement invalidée, de guerre pour les ressources en Lybie ou en Syrie. Vous voyez le monde tel que vous voulez qu'il soit. Cette lecture vous permet de pratiquer des doubles standards: vous soutenez notamment la Chine et Bachar el-Assad, qui a fait de son pays un champ de ruines, car ce soutien défend vos intérêts – et peu importent les contradictions.

De plus, vous avez répété à l'envie, tel un disque rayé, que vous refusiez de vous joindre aux résolutions condamnant les pratiques inacceptables de la Chine, parce qu'il y aurait un éventuel «deux poids, deux mesures». Il est totalement erroné de prétendre que nos assemblées prennent des engagements à la carte et ne dénoncent pas les atteintes aux droits humains, où qu'elles aient lieu. Vous évoquez les textes refusés ailleurs, alors que nous pouvons aligner une longue liste des résolutions concernant la défense des droits sociaux et politiques des populations et des individus dans divers pays comme en République démocratique

du Congo (RDC), en Colombie et en Chine. De plus, la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie un prix pour la démocratie et les droits humains.

Même si le terrorisme ouïghour est réel – ce que nous ne nions pas en présentant cette proposition de résolution, contrairement à ce que vous aimez parfois laisser entendre –, il est évident que le recours à l’argument terroriste permet à la Chine de justifier sa répression contre les contestations ouïghoures dans la région sans devoir rendre de comptes à personne. Il est important d’insister sur ce point: le projet chinois est d’éradiquer la culture d’une communauté dans son ensemble, loin du seul argument de sécurité avancé par certains. De plus, quel que soit l’argument énoncé – sécurité d’État ou non –, le travail forcé représente une grave violation des droits humains en vertu des conventions internationales. Je tiens à vous le rappeler, puisque cela semble passer à la trappe lorsqu’il est question de la lutte antiterroriste chinoise.

Sous couvert de cette fameuse campagne visant à agir contre la violence terroriste, lancée par le gouvernement chinois en 2014, les Ouïghours et d’autres minorités ethniques, principalement musulmanes, de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, sont victimes de détentions arbitraires, de tortures, de restrictions draconiennes des pratiques et de la culture religieuse, de surveillance numérique envahissante, au point que tous les aspects de leur quotidien sont contrôlés, entre autres au moyen de caméras de reconnaissance faciale et d’analyse de contenu de téléphonie mobile. Rien ne peut justifier cela.

Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme n’est pas la seule à servir de justificatif à de nombreuses exactions et violations des droits humains: au début du mois de février, mon parti avait rendu un vote favorable à une proposition de résolution pour la libération de la journaliste Zhang Zhan qui vit dans des conditions plus que précaires en prison. Pouvez-vous me dire dans quelles conditions les détenus ouïghours vivent-ils aujourd’hui? En fait, personne n’est en mesure de le savoir, puisque la Chine reste imperméable à toute observation extérieure. On ne parle pourtant pas d’ingérence ici: il s’agit simplement de mécanisme de défense des droits des détenus, comme il en existe ailleurs.

Vous voyez que, quand il s’agit de droits humains, il n’y a pas d’acointance occidentale qui tienne. Lorsqu’il est question de droits humains, nous constatons que la Chine fait partie de ce groupe informel à l’ONU, également composé de la Russie, de l’Égypte, de l’Arabie saoudite, de l’Inde et du Pakistan, ce «*Like Minded Group*» aux vues similaires, qui promeut au sein du Conseil des droits de l’homme, une conception alternative des droits humains, en opposition avec la conception traditionnelle.

Le premier d’entre eux est le droit au développement. L’économie de la Chine, voire la richesse de certains de ses milliardaires, compte avant les libertés fondamentales de sa population. Je ne pense pas qu’adopter une vision des libertés fondamentales différentes de celles d’États comme la Chine, la Fédération de Russie ou l’Arabie saoudite fasse de nous de vulgaires pantins entraînés dans le sillage américain ou dans une hypothétique guerre froide que votre inaction viserait à empêcher.

Les autorités chinoises se sont discréditées en déclarant *persona non grata* Samuel Cogolati ainsi que d’autres députés d’Europe. Elles ont clairement montré leur refus de permettre toute vérification démocratique sur place de ce qui se passe sur le territoire du Xinjiang. Les autorités ont aussi démontré l’absence totale de cas qu’elles font de la liberté d’expression et de la liberté de la presse. Non, nous ne sommes pas revenus au temps d’un rideau de fer. Nous avons continué et nous continuerons, tant qu’il le faudra, de défendre les droits humains en tous lieux et en tout temps. Pour ces raisons, il faut rappeler qu’une des demandes de cette proposition de résolution est d’obtenir que tous les camps de détention soient fermés sans délai et que la Chine accorde aux observateurs internationaux un accès réel et sans entrave à la province du Xinjiang.

Au sujet des sources, vous exercez vous-même la manipulation que vous dénoncez. Avec outrecuidance, vous affirmez en effet que toutes les études menées sur le sujet, et qui vont dans le sens de la présente proposition de résolution, sont le travail de militants cachés, peu importe qu’elles émanent du *Center for Global Policy Solutions*, des quelque 180 organisations non gouvernementales membres de la Coalition pour mettre un terme au travail forcé dans la région ouïghoure (*Coalition to End Forced Labour in the Uyghur Region*) ou encore d’autres associations internationales comme Amnesty International, pourtant particulièrement attachée à sa neutralité et prudente dans ses propos.

Votre dessein est assez lisible: promouvoir sans contradiction votre propre contenu idéologique et délégitimer tout autre savoir, fatalement lié à ces fameux intérêts cachés. C’est d’un manichéisme aberrant et franchement naïf, car cela voudrait dire que la quasi-majorité du milieu académique est payée par des intérêts américains. Ce simplisme est malheureusement efficace, car il démobilise ceux qui essaient honnêtement de mettre en lumière des faits que la Chine met tant d’énergie à dissimuler. Notre proposition de résolution demande la condamnation des pratiques inacceptables, ce que nous ferons avec celles et ceux qui défendent les droits des opprimés. Le PTB n’en sera pas.

Notre proposition de résolution demande aussi au gouvernement fédéral d’insister auprès de la Chine pour qu’elle mette fin à ces pratiques,

qu'elle ratifie les conventions clés de l'OIT contre le travail forcé et toutes celles qui ont été rappelées et énumérées dans notre proposition de résolution. Par ailleurs, elle demande que la Chine s'engage dans des mesures contre l'importation de produits liés à de graves violations des droits humains parce qu'ils sont précisément fabriqués en mobilisant du travail forcé ou des enfants. C'est une avancée importante dans la responsabilité sociale des entreprises et dans nos relations avec la Chine. Dans cette Assemblée, nous avons la volonté d'avancer, tout en faisant preuve d'empathie pour le peuple des Ouïghours et des autres minorités religieuses. Matteo Segers se chargera de les évoquer. Pour ma part, je vous remercie de votre soutien.

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Lorsque nous parlons d'un peuple, nous devrions toujours parler de sa culture et de son identité. Nous gagnerions à mieux connaître les Ouïghours, comme nous gagnerions toujours dans nos vies à découvrir la richesse des autres et leur diversité.

Derrière l'oppression se dissimule la volonté d'éteindre la flamme culturelle de ces femmes et des hommes qui souffrent de façon insupportable. Les centres de rééducation et de redressement sont des espaces qui visent à éteindre la culture et les cultures. La culture ouïghoure, c'est entre autres une écriture à la croisée de plusieurs écritures, d'origine mongole ou toungouse, comme le xibe qui s'écrit avec l'alphabet mandchou. Après s'être par la suite enrichie, cette écriture est devenue une écriture ouïghoure arabisée. Cette écriture est à la croisée de différentes histoires.

La culture ouïghoure, c'est aussi une gastronomie, avec des laghman, des nouilles ouïghoures, mais aussi différents plats avec des teintures de cumin. Savez-vous que la culture ouïghoure a fondamentalement changé la cuisine chinoise? Le naan, ce pain plat, a été un des éléments transformés dans la gastronomie chinoise. Tous les plats ouïghours ont ainsi eu des effets sur la culture chinoise.

La culture ouïghoure, c'est surtout de la musique, et pas n'importe laquelle. Elle est indissociable de la danse. Avec un muqâm qui est d'une force et d'une intensité imparables. À votre retour chez vous, Monsieur Kerckhofs, écoutez un peu de muqâm; posez-vous la question de ce que vous faites aujourd'hui en écoutant ces chants qui seront peut-être un jour éteints si vous n'agissez pas! Écoutez le muqâm ouïghour ce soir et demandez-vous si vous voulez permettre qu'il continue à exister dans le patrimoine culturel mondial! C'est une des plus riches qui existent. C'est une trace directe des terres de là-bas. Cette musique parle des paysages et des citoyens ouïghours et elle s'adresse aux tripes, car les Ouïghours ont une culture de fêtes qui rassemble les hommes et les femmes dans la tradition. Il s'agit de l'expression

du temps qui rappelle les routes qui ont permis aux civilisations de se rencontrer.

Nous aurions beaucoup à gagner à nous intéresser à cette culture extrêmement riche pour laquelle nous devons nous battre pour en défendre l'expression comme nous défendons l'expression de la diversité de toutes les cultures.

Pour le défenseur de cultures que je suis, comme le sont d'autres au sein de cette Assemblée, il est insupportable d'accepter de détourner le regard face à l'écrasement de cette culture et d'un peuple: c'est inexcusable et révoltant! Chers collègues du PTB, vous citez régulièrement des noms d'individus et évoquez des témoignages, mais quand il faut défendre des peuples opprimés, des personnes enfermées, des femmes stérilisées et quand il faut engager la nécessaire lutte pour sauvegarder une culture, la seule réponse que vous nous donnez est de mettre votre tête dans le sable et d'affirmer qu'il ne se passe rien. Votre groupe ne peut pas prétendre défendre les artistes, la création, la culture en Belgique en acceptant des attaques commises sur une autre culture afin de l'écraser. J'ai honte pour vous!

Vive la culture, vive l'ensemble des cultures, continuons à nous battre pour défendre les Ouïghours!

M. le président. – La parole est à M. Magdalijs.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Je ne répéterai pas ce qui a déjà été admirablement dit par tous les collègues, à l'exception notable des parlementaires du PTB. «La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité», comme le disait Albert Camus. Le sort des minorités en dit long sur les régimes politiques. Les Ouïghours connaissent tous les maux possibles et imaginables. C'est une abomination absolue! Toutes les lignes rouges sont franchies en Chine, comme elles l'ont été au Tibet et comme elles le sont à Hong Kong.

Nous connaissons nos «partenaires» chinois, qui sont des partenaires commerciaux réguliers. En matière de balance commerciale, nous déversons de nombreux euros à nos «amis» chinois et les Américains leur déversent de nombreux dollars. Les droits humains et les relations commerciales nous autorisent à dire la vérité à cet État qui se comporte d'une façon abominable, scandaleuse et impardonnable.

Nous voterons bien sûr en faveur de cette proposition de résolution, comme le font tous ceux qui croient en la démocratie et aux valeurs des droits humains. Rien n'est parfait ailleurs, mais ce n'est pas par un nivellement par le bas que nous défendrons la démocratie.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

La séance est suspendue à 18h45 et reprise à 19h10.

M. le président. – La séance est reprise.

12 Proposition de résolution visant à faire reconnaître les vaccins Covid comme un bien universel et à soutenir une distribution universelle et équitable des vaccins contre la Covid-19 (doc. 204 (2020-2021) n^{os} 1 et 2)

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif.

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, Mme Alexia Bertrand, M. John Beugnies, M. Olivier Bierin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, M. Hervé Cornillie, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Veronica Cremasco, M. Matthieu Daele, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Gahouchi Latifa, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Elisa Groppi, Mme Gwenaëlle Grovoni, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, Mme Laure Lekane, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Chris-

tophe Magdalijns, Mme Joëlle Maison, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pécriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soirresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

13 Proposition de résolution relative au soutien déterminé aux «personnes-ressources techniques numériques» au sein des écoles primaires et secondaires ordinaires et spécialisées de la Fédération Wallonie-Bruxelles (doc. 188 (2020-2021) n^{os} 1 à 3)

13.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif.

80 membres ont pris part au vote.

78 membres ont répondu oui.

2 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont voté oui: M. Agache Laurent, Mme Ahallouch Fatima, M. Antoine André, M. Bastin Christophe, M. Bellot François, Mme Bernard Alice, Mme Bertrand Alexia, M. Beugnies John, M. Bierin Olivier, M. Casier Martin, Mme Cassart-Mailleux Caroline, Mme Chabbert Delphine, M. Clersy Christophe, M. Collin René, M. Cornillie Hervé, Mme Cortisse Stéphanie, Mme Cremasco Veronica, M. Daele Matthieu, Mme De Re Margaux, Mme Delporte Valérie, M. Demeuse Rodrigue, M. Demotte Rudy, M. Desquesnes François, M. Devin Laurent, M. Di Mattia Michele, M. Disabato Manu, M. Dispa Benoît, M. Dodrimont Philippe, M. Douette Manu, Mme Durenne Véronique, Mme El Yousfi Nadia, Mme Emmery Isabelle, M. Florent Jean-Philippe, M. Fontaine Eddy, M. Frédéric André, M. Furlan Paul, Mme Galant Jacqueline, M. Gardier Charles, Mme Goffinet Anne-Catherine, Mme Greoli Alda, Mme Groppi Elisa, M. Hardy Maxime, M. Hazée Stéphane, M. Hermant Antoine, M. Heyvaert Laurent, M. Janssen Nicolas, Mme Kapompole Joëlle, M. Kerckhofs Jean-Pierre, Mme Laffut Anne,

Mme Laruelle Sabine, M. Legasse Dimitri, Mme Lekane Laure, M. Lenzini Mauro, M. Léonard Laurent, M. Lepine Jean-Pierre, M. Lomba Éric, M. Luperto Jean-Charles, M. Lux Pierre-Yves, M. Magdalijns Christophe, Mme Maison Joëlle, M. Matagne Julien, Mme Mathieux Françoise, M. Mugemangango Germain, M. Ouriaghli Mohamed, Mme Pavet Amandine, Mme Pécriaux Sophie, Mme Ryckmans Hélène, M. Sahli Mourad, Mme Schepmans Françoise, Mme Schyns Marie-Martine, M. Segers Matteo, Mme Sobry Rachel, M. Tzanetatos Nicolas, M. Van Goidsenhoven Gaëtan, Mme Vandorpe Mathilde, M. Vossaert Michaël, M. Wahl Jean-Paul, M. Witsel Thierry.

Ont voté non: Mmes Gahouchi Latifa et Roberty Sabine.

14 Proposition de résolution relative à la situation des Ouïghours et d'autres minorités religieuses et ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (doc. 209 (2020-2021) n° 1)

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

75 membres ont répondu oui.

8 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président dans la huitaine.

Ont voté oui: M. Laurent Agache, Mme Fatima Ahallouch, M. André Antoine, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alexia Bertrand, M. Olivier Bierin, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, M. Hervé Cornillie, Mme Stéphanie Cortisse, Mme Veronica Cremasco, M. Matthieu Daele, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. Rodrigue Demeuse, M. Rudy Demotte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Manu Disabato, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, Mme Véronique Durenne, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Yves Evrard, M. Jean-Philippe Florent, M. Eddy Fontaine, M. André Frédéric, M. Paul Furlan, Mme Gahouchi Latifa, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Alda Greoli, Mme Gwenaëlle Grovonijs, M. Maxime Hardy, M. Stéphane Hazée, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas

Janssen, Mme Joëlle Kapompole, Mme Anne Lafut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Éric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Pierre-Yves Lux, M. Christophe Magdalijns, Mme Joëlle Maison, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Sophie Pécriaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Calvin Soiresse Njall, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. Thierry Witsel.

Se sont abstenus: Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, Mme Elisa Groppi, M. Antoine Hermant, M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Laure Lekane, M. Germain Mugemangango, Mme Amandine Pavet.

15 Projets de motion

15.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en réunion du 20 avril 2021 de la commission de l'Éducation, d'une part par Mme Groppi et M. Kerckhofs et, d'autre part, par MM. Di Mattia, Florent et Janssen, en conclusion de l'interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mesures de sécurité dans les écoles lors de la reprise du 19 avril».

La parole est à Mme Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – La situation sociale et psychologique des jeunes est grave, notamment en raison du manque de perspectives et d'interactions sociales et de l'énorme pression à laquelle ils sont soumis à travers l'école. Pourquoi en sommes-nous arrivés là? Le bien-être des jeunes devrait être au centre des préoccupations du monde politique. Or, il me semble que nous n'avons pas tout mis en œuvre pour protéger l'école, alors que celle-ci a pourtant été définie comme priorité nationale. Un retour complet à l'école permettrait aux jeunes de retrouver des contacts sociaux. Le bien-être des jeunes serait aussi amélioré par un retour aux activités de loisir.

Est-ce que tout a été fait pour assurer un retour complet à l'école en toute sécurité? Cette question a fait l'objet de nombreuses mobilisations et arrêts de travail dans de nombreuses écoles juste avant les congés de Pâques. Les enseignants qui se sont mobilisés réclamaient des mesures de protection et de prévention.

Toutes les écoles ne distribuent pas encore de masques de protection à leur personnel. C'est

l'objet du premier point de notre motion. Nous demandons à la ministre d'envoyer un courrier aux écoles et aux pouvoirs organisateurs pour leur rappeler leur obligation, en tant qu'employeur, de fournir le matériel de protection à leurs travailleurs. C'est une obligation légale!

Par ailleurs, concernant le *testing* hebdomadaire, les projets pilotes ont malheureusement été abandonnés. Les problèmes logistiques avaient l'air trop compliqués à résoudre. La ministre a notamment parlé des difficultés pour le transport des échantillons. Je rappelle que, le 19 mars, le Comité de concertation (Codeco) a pourtant pris la décision d'organiser des tests sur les lieux de travail où le télétravail est impossible. Les autotests ont été cités comme alternative. Ils ont l'avantage de ne pas devoir être transportés en laboratoire. Le projet du gouvernement est d'agir de manière réactive, c'est-à-dire de tester lorsqu'il y a un *cluster*. Le deuxième point de notre motion consiste à réclamer un *testing* préventif.

Enfin, plusieurs études scientifiques ont démontré que l'installation de détecteurs de CO₂ permet de vérifier la bonne application des consignes d'aération des locaux. Le troisième point de notre motion consiste dès lors à demander au gouvernement d'étudier l'impact budgétaire de l'installation de détecteurs de CO₂ dans l'ensemble des écoles.

M. le président. – La parole est à M. Di Mattia.

M. Michele Di Mattia (PS). – Ce mardi, en commission de l'Éducation, la ministre Désir a répondu aux nombreuses interrogations des députés. Elle est revenue, une nouvelle fois, sur les mesures prises et sur les budgets débloqués pour soutenir les pouvoirs organisateurs. Des moyens ont été octroyés à ces derniers pour que, dans leur rôle d'employeur, ils assurent la sécurité de leur personnel à travers la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Au sujet de la stratégie de dépistage et de suivi des contacts, la ministre Désir a parfaitement exposé les limites de l'expérience pilote, notamment dans son opérationnalisation et son élargissement à toutes les écoles. Des freins techniques en matière de sécurité et de transport ont été identifiés et poussent à conclure que cette expérience n'est pas transposable à grande échelle.

Le gouvernement a donc dû se tourner vers une autre solution. C'est pourquoi il a opté pour un dispositif réactif de détection des *clusters*, afin de les circonscrire le plus rapidement possible. On parle de *cluster* dès que deux élèves sont en contact, c'est dire si la priorité est mise sur les écoles. Un système de détection préventive serait fort et très lourd d'un point de vue opérationnel, sans que sa plus-value sanitaire soit démontrée, étant donné le taux de positivité extrêmement faible, voire marginal enregistré avec un tel système. Au vu des

données exposées, nous ne pouvons donc qu'adhérer à la stratégie du gouvernement.

J'en viens à la demande du groupe PTB d'installer des détecteurs de CO₂ dans tous les locaux. Au-delà du fait que cette proposition soit difficilement réalisable, les travaux préparatoires de la *task force* créée par le gouvernement fédéral indiquent qu'une aération convenable des locaux suffit à maintenir les niveaux de CO₂ dans les classes sous le seuil de 900 ppm. Les experts considèrent en effet qu'un dépassement de ce seuil est potentiellement problématique en termes de saturation. Aérer les classes toutes les heures et laisser deux fenêtres entrouvertes pendant les périodes de cours suffit pour rester au-dessous du seuil fixé, sans que l'utilisation de détecteurs de CO₂ soit nécessaire. Sur ce point, nous accordons notre pleine confiance aux équipes éducatives pour appliquer les règles relatives à l'aération des locaux.

Pour toutes ces raisons, nous avons déposé une motion pure et simple, accordant ainsi notre soutien à la ministre de l'Éducation qui a pris les mesures nécessaires et l'encourageant à poursuivre en ce sens. De manière générale, nous tenions à saluer une nouvelle fois la manière dont la ministre gère cette crise. Elle mène une gestion concertée et prudente en raison des nombreuses inconnues, mais sait se montrer ferme lorsqu'il s'agit de défendre l'école, qui doit rester la première de nos priorités.

M. le président. – La parole est à Mme Maison.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Mon groupe peut partager certains considérants contenus dans la motion du PTB: il faut absolument maintenir les écoles ouvertes. C'est une priorité absolue! Et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) ont effectivement réalisé un excellent travail dans la gestion des cas de Covid-19.

En revanche, après avoir écouté très attentivement les différentes interventions en réunion de commission, j'ai été convaincue par les arguments de la ministre, notamment à propos de l'efficacité des tests salivaires, du problème d'acheminement, de l'action en réaction vu les délais entre l'acheminement et les résultats obtenus. Un marché public a déjà été lancé pour équiper les écoles en autotests. Cet argument est tout à fait recevable. Par rapport au système de détecteurs de CO₂, la recommandation est d'aérer les locaux durant cinq minutes toutes les heures. À partir du moment où les écoles le font, les précautions sanitaires requises sont respectées. Si les écoles souhaitent s'équiper en détecteurs de CO₂, elles peuvent toujours le faire avec les moyens qui leur ont été accordés dans les deux enveloppes «Covid-19» de 20 millions et de 5,8 millions d'euros.

Mon groupe s'abstiendra toutefois sur la motion pure et simple de la majorité, pour deux raisons. D'abord, dans cette motion pure et simple, la majorité évoque les montants de 17 millions et

19 millions accordés aux écoles. Nous estimons qu'ils auraient pu être accordés et dépensés autrement, avec beaucoup plus d'efficacité, notamment en attribuant ces sommes aux centres psycho-médico-sociaux (PMS). Ensuite, nous nous interrogeons sur la bonne gestion de la vaccination. Aujourd'hui, la priorité est accordée au personnel enseignant de l'enseignement spécialisé, mais nous regrettons une fois de plus que les enseignants, le personnel des écoles et les puériculteurs n'aient pas bénéficié d'un soutien suffisant manifeste du gouvernement, pour qu'ils soient désignés comme public prioritaire pour la vaccination. D'autant plus que les écoles doivent rester ouvertes et qu'elles ont besoin d'enseignants rassurés et en bonne santé!

M. le président. – La parole est à Mme Groppi.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Il serait sans doute bon de rappeler aux écoles leur obligation légale de fournir des masques aux enseignants. En ce qui concerne les tests, le problème de l'acheminement peut se résoudre en utilisant des autotests, qui ne doivent pas être analysés en laboratoire. Comme l'a indiqué M. Di Mattia, nous nous trouvons à présent dans une démarche réactive plutôt que préventive, ce qui est regrettable. Les tests préventifs sont une demande des syndicats et, pour rappel, le gouvernement fédéral a pris l'engagement de tester les personnes sur le lieu de travail lorsque le télétravail ne peut être organisé.

Quant au détecteur de CO₂, il s'agit d'un appareil permettant de vérifier la bonne application des consignes d'aération, qui sont effectivement très explicites dans les circulaires. C'est une mesure de soutien en plus. On pourrait envisager, par exemple, de ne pas installer un appareil dans chaque classe et de demander à un délégué à la sécurité, par exemple, de passer une fois par jour dans les classes afin de vérifier que les consignes sont correctement appliquées. Les membres du personnel attendent des mesures pour les protéger. Ils sont au front depuis le début et il est important de prendre en compte ces demandes. Je regrette d'entendre que l'on oppose la santé des membres du personnel des écoles à des considérations d'ordre économique.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Les arguments qui justifient l'abstention du groupe cdH sont identiques à ceux avancés par Mme Maison pour le groupe DÉFI. Si l'attention que nous portons, entre autres, aux puériculteurs et à la vaccination nous incite à rejeter la motion du PTB, nous ne pouvons pas non plus voter la motion pure et simple de la majorité.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple déposé par MM. Di Mattia, Florent et Janssen.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

63 membres ont répondu oui.

8 membres ont répondu non.

11 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de motion est adopté.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 19h30.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– au ministre-président Jeholet, par Mme Grovonijs;

au ministre Daerden, par Mmes Bernard, Laffut, de Coster-Bauchau, Lekane, Pavet et Groppi ainsi que par M. Kerckhofs et Vancauwenberge;

– à la ministre Linard, par Mmes Cassart-Mailleux, Sobry, Chabbert, El Yousfi, Roberty, Pavet, Bernard, Ahallouch et Grovonijs ainsi que par M. Hardy, Kerckhofs, Liradelfo, Mugemangango, Fontaine, Sahli, Desquesnes, Magdalijns, Hermant, Dupont et Lomba;

– à la ministre Glatigny, par Mmes El Yousfi, Kazadi, de Coster-Bauchau, Bertrand, De Re, Mathieux, Sobry et Ahallouch ainsi que par MM. Hardy, Kerckhofs, Beugnies, Dupont, Vossaert, Demeuse, Fontaine, Cornillie, Sahli, Clersy, Hazée et Casier;

– à la ministre Désir, par Mmes Lekane, Kampopole, Bernard, Nikolic, Gahouchi et Ahallouch ainsi que MM. Kerckhofs, Liradelfo, Mugemangango, Hermant, Cornillie, Vancauwenberge, Nemes et Florent.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– l'arrêt du 25 février 2021 par lequel la Cour rejette les demandes de suspension du décret de la Région flamande du 17 juillet 2020 validant les conditions environnementales sectorielles pour les éoliennes, introduites par Staf Smits et autres, par la SA *Kijkuit* et autres, par la SA Robberechts, par Philip Roodhooft et autres, par l'ASBL *Aktiekomitee Red de Voorkempen*, par Pierre-Ivan Van

Noten et Toon Franckaert, par Inge Mestdagh et autres, par Georges Claeys et Johan Anckaert, par Inge Mestdagh et autres et par la commune d'Aalter;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 mai 2019 relative au Contrat École, introduit par l'ASBL *Vlaams Komitee voor Brussel*;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour annule l'article 18 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon du logement et de l'habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation en ce qu'il confère un effet rétroactif à l'article 16 de ce décret;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour annule l'article 11 de la loi du 7 mai 2019 modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs, et insérant l'article 37/1 dans la loi du 19 avril 2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale, en ce que la Commission des jeux de hasard n'a pas la possibilité d'assortir d'un sursis la sanction visée à l'article 15/3 de la loi du 7 mai 1999 précitée;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour dit pour droit que, sous réserve de certains interprétations, l'article 47 de la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive et les articles 247 et 248 de la loi générale sur les douanes et accises, coordonnée le 18 juillet 1977, ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 5, § 4, de la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 2, § 1^{er}, point 5, 13, alinéa 2, et 15, § 1^{er}, du décret de la Communauté française du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux pouvoirs organisateurs, introduit par Paul Hanneesse;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour rejette la demande d'interprétation de l'arrêt n° 152/2020 du 19 novembre 2020;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 29, § 1^{er}, et 38, § 6, alinéa 1^{er}, et § 7, de la loi du 16 mars 1968 relative à la police de la circulation routière ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 14, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 4 mars 2021 par lequel la Cour annule les articles 7 à 11 du décret de la Région wallonne du 17 juillet 2018 contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018;

– l'arrêt du 11 mars par lequel la Cour suspend l'article 64quinquies/2, § 5, alinéa 1^{er}, du décret de la Région wallonne du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes, tel qu'il a été inséré par l'article 5 du décret de la Région wallonne du 1^{er} octobre 2020 modifiant le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux, en matière de taxes régionales wallonnes, en vue de la transposition de la directive 2018/822/UE sur l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration, uniquement en ce qu'il impose à l'avocat agissant en tant qu'intermédiaire une obligation d'information envers un autre intermédiaire qui n'est pas son client; et par lequel la Cour suspend l'article 64quinquies/2, § 5, alinéa 3, du même décret du 6 mai 1999, tel qu'il a été inséré par l'article 5 du même décret du 1^{er} octobre 2020, uniquement en ce qu'il prévoit que l'avocat ne peut pas se prévaloir du secret professionnel en ce qui concerne l'obligation de déclaration périodique de dispositifs transfrontières commercialisables au sens de l'article 64quinquies/2, § 2, dudit décret du 6 mai 1999;

– l'arrêt du 11 mars 2021 par lequel la Cour suspend l'article 9/2, § 6, alinéa 1^{er}, 1^o, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 juillet 2013 transposant la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE, tel qu'il a été inséré par l'article 6 de l'ordonnance du 29 octobre 2020 modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 transposant la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE et modifiant le Code bruxellois de procédure fiscale, uniquement en ce qu'il impose à l'avocat agissant en tant qu'intermédiaire une obligation d'information envers un autre intermédiaire qui n'est pas son client; et par lequel la Cour suspend l'article 9/2, § 6, alinéa 5, de la même ordonnance du 26 juillet 2013, tel qu'il a été inséré par l'article 6 de la même ordonnance du 29 octobre 2020, uniquement en ce qu'il prévoit que l'avocat ne peut pas se prévaloir du secret professionnel en ce qui concerne l'obligation de déclaration périodique de dispositifs transfrontières commercialisables au sens de l'article 9/2, § 2, de ladite ordonnance du 26 juillet 2013;

– l'arrêt du 18 mars 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 141, c), de la loi du 18 juin 2018 portant dispositions di-

verses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges, introduit par le Collège de la Commission communautaire française;

– l’arrêt du 18 mars 2021 par lequel la Cour annule l’article 15 de la loi du 13 avril 2019 «portant des dispositions diverses en matière de pension»;

– l’arrêt du 25 mars 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 2, alinéa 1^{er}, 1^o, a), et 7^o, de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer «la charte» de l’assuré social ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l’article 6 de la Convention européenne des droits de l’homme;

– l’arrêt du 25 mars 2021 par lequel la Cour rejette le recours en ce qu’il est dirigé contre les articles 162 et 163 de la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l’euthanasie et le Code pénal social;

– l’arrêt du 25 mars 2021 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 471, 472, 477, 486 à 501, 502 et 503 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne violent pas les articles 10, 11, 16 et 172 de la Constitution, lus en combinaison avec

l’article 14 de la Convention européenne des droits de l’homme et avec l’article 1^{er} du Premier protocole additionnel à cette Convention;

– l’arrêt du 1^{er} avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 345, alinéa 2, de l’ancien Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l’arrêt du 1^{er} avril 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l’article 5 de la loi du 30 juillet 2018 portant création de cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d’extrémisme et de terrorisme, introduit par l’ASBL TCC-Accueil et autres;

– l’arrêt du 1^{er} avril 2021 par lequel la Cour dit pour droit que l’article 35^{ter}, § 1^{er} et § 2, alinéa 1^{er}, a) à c), de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface contre la pollution, tel qu’il s’appliquait en Région flamande pour les années d’imposition 2014 à 2016, ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution;

– l’arrêt du 1^{er} avril 2021 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de la loi du 6 novembre 2020 en vue d’autoriser des personnes non légalement qualifiées à exercer, dans le cadre de l’épidémie de coronavirus COVID-19, des activités relevant de l’art infirmier, introduit par l’ASBL *Union4U* et autres.